

vous y consentez. Vous passez d'Estimé à Magloire, de chef de cabinet de l'un à ministre de l'autre, cela semble curieux. Si vous voulez en expliciter les raisons, vous le ferez, mais ce qu'il y a de plus important, c'est le jugement que vous posez, l'analyse que vous faites en termes de classes sociales du gouvernement Magloire par rapport à celui de 1946, le recul ou l'avance, l'avance ou le recul, tels que vous les voyez.

R.D. — Il faut prendre Magloire avant la présidence. Un Noir du Cap mais un bourgeois de club pour qui la question de couleur ne s'est jamais posée en termes authentiques, en termes d'élite barrée, refoulée. En fait, il a été plutôt porté par sa peau jusqu'à la maison militaire où on avait besoin d'un échantillon noir. Il n'a pas compris «l'échantillon»; il s'est vu là tout naturellement, en homme du Cap, en terrien du Nord, en officier habitué à commander des garnisons. L'authenticisme influencera, non pas ses points de vue, mais sa démarche et ses conduites. Il a marché contre Lescot, discrètement mais effectivement, vous lui demanderez peut-être pourquoi, il est vivant, et candidat, il vous doit des explications, mais rappelez-vous que Lescot, c'était la honte, la corruption de Lescot par Trujillo étant devenue publique, et vous porterez au crédit de Magloire son anti-lescotisme, sa neutralité contre les grévistes, qui n'a pas toujours été apparente mais était réelle, et le coup final de la Junte, même si le coup final, vu sous un angle stoppait la révolution, mais c'était une autre affaire, la nôtre, de dépasser la Junte si nous l'avions pu. Nous n'en avons peut-être pas les moyens; nous n'en avons pas la décision chez les authentiques. J'ai déjà parlé de l'effort avorté du PDU d'aller plus loin. Bon! La Junte, c'est Magloire goûtant au pouvoir, et il ne va plus l'oublier. Il joue le jeu démocratique en laissant passer Estimé après avoir tout fait dans un premier temps pour l'empêcher d'être réélu député, son candidat à lui étant Bignon Pierre-Louis. L'arbitrage des situations étant devenu en grande partie militaire, Estimé avait trouvé un protecteur pendant les élections législatives en Astrel Roland, comme il allait trouver un allié pendant la campagne pour la présidence dans le colonel Marcaïsse Prosper. De plus, une fois porté par la vague authentique, il devient irrésistible et Magloire cède comme doit céder Oswald Brandt, le patron millionnaire de Bignon Pierre-Louis. Estimé commet l'erreur de conserver à la tête de l'armée les membres de la Junte, de ne pas les pensionner et renvoyer. Le pouvait-il? Il le devait, dut-il perdre le pouvoir à peine acquis. Les mêmes le renverseront quatre ans plus tard. Les mêmes? Le même Magloire.

Magloire casse Estimé, Pourquoi? Je pourrais vous aligner

des pages de causes. Estimé prépare un coup d'État contre la constitution. Magloire se fait le gardien de la légalité. C'est la raison hagiographique. La compagnie Maritimas veut un contrat de plusieurs millions qu'Estimé refuse. C'est une raison de poubelle. N'allons ni si haut ni si bas. Magloire était devenu trop riche et trop puissant pour obéir. Or le pouvoir était à prendre pour une chiquenaude. Vrai. Pour ne pas corser le prix à payer, il fallait stopper net un certain populisme anarchique qu'épousait le pouvoir comme pour compenser ses alliances avec les clubs mondains et la bourgeoisie compradore. Vrai. Magloire obnubilé par la bourgeoisie mulâtre, joué comme carte maîtresse par les bourgeois en attendant que ceux-ci puissent jouer directement un Déjoie. Vrai. Le capital marchand cherchant les voies de son industrialisation et n'en pouvant prendre le risque que sous un pouvoir fort et droitier. Vrai.

Un concours de circonstances favorables, dont l'erreur fatale d'Estimé préparant sa réélection par un coup d'État contre la constitution, pavent le chemin de l'entreprise. Abrégeons. Magloire prend le pouvoir mystifiant quelques politiciens qui gravitaient dans son ombre, et comblant provisoirement les vœux des compradores et des industriels; les féodaux ne sont pas tous contents; ils s'inclinent.

Qu'est-ce que Magloire au Pouvoir? Un bourgeois, un féodal et un droitier, sensible en plus à l'ordre américain; mais attention, l'homme a été marqué par 1946. Pas doctrinalement sans doute: Magloire a eu quelques principes, jamais de doctrine. Pas doctrinalement, mais émotionnellement, je ne dis pas affectivement. Il n'est pas pris d'un amour soudain des masses, mais se préoccupe de leur approbation..., en même temps que de l'approbation des bourgeois, ce qui est contradictoire, n'empêche. Il n'est pas préoccupé seulement des vivats qu'on lui organise et que lui-même provoque par son uniforme et son beau cheval, il voudrait aussi que les gens sérieux du monde du travail marchent avec lui. D'où une certaine préoccupation des syndicats. Suivez bien mon analyse: Magloire n'est pas un homme de la base sociale, il a toujours évolué loin d'elle et ne la comprend ni dans sa logique ni dans les mouvements revendicatifs qui l'impulsent. Il n'est pas prêt à suivre les syndicats contre le patronat mais voudrait que le monde syndical — aussi — l'applaudisse. Il est prêt à leur faire fête, à participer à leurs bals d'anniversaire, comme il est prêt à danser au milieu des paysans la bourrée paysanne, mais s'ils deviennent exigeants il ne comprend plus. Il n'a jamais compris que le salarié prétende exercer des droits, alors que le patron a financé et mis sur pied

l'entreprise, «créé la richesse» et fait vivre le travailleur et sa famille. C'est une logique; on voit qu'elle est en retard de cent cinquante ans; c'est la sienne, c'était celle de Lescot, d'Estimé peut-être, d'André Rigaud, de Toussaint sans doute, pas celle de Robespierre, ni des physiocrates, ni des marrons, ni d'Acaau, mais il faudrait que Magloire eût beaucoup plus lu que dansé, ce qui n'était pas le cas.

Je vous donne ces détails parce que vous m'avez posé une question et que finalement, c'est la préoccupation, toute anarchique et déraisonnable qu'elle soit, de Magloire pour les syndicats qui m'a fait ministre de son gouvernement. Il est vivant à Washington, vous pourrez lui demander pourquoi il m'avait appelé à être son ministre. Il vous dira peut-être ce qu'il disait en ce temps-là, qu'il m'avait vu travailler avec acharnement à rapprocher Estimé des masses urbaines et qu'il en était resté nostalgique. Il voulait que je fasse pour lui la même chose, que je rapproche de son régime les syndicats et le Bel Air et le Morne-à-Tuf. Il commença par m'assouplir par trois mois de prison sans cause et sans jugement en compagnie d'un groupe d'estimistes. On pourrait en rire, si Lataillade, son ministre de l'Intérieur n'en avait profité pour fusiller Louis Memnon, fort en gueule mais qui ne conspirait pas plus que nous. En ce qui me concerne, Magloire aurait pu faire l'économie de sa prison. Je n'étais pas, vous le voyez bien, un estimiste à conspirer le retour de ce chef-là. Estimé n'avait pas de juge plus impitoyable que moi, au moment même où l'événement faisait aveuglement de lui un héros, puis un martyr. Mais je me taisais et personne ne savait rien de mon opinion, excepté une personne, mon ami d'enfance et parent d'Estimé, Pierre Mayard, qui vit maintenant à Paris. Il me parlait un jour du retour possible d'Estimé et je lui dis qu'après ce que j'avais vu et vécu dans le sérail, si Estimé débarquait sur le wharf et qu'il fallût quelqu'un pour le rembarquer je serais celui-là. Je disais donc que Magloire aurait pu économiser son exercice d'assouplissement. J'étais sans parti et ne pouvais me refuser à un président à peau noire. J'étais disponible pour accepter, quand elle s'offrit, une portion de pouvoir qui fit ma personnalité ou la confirmât. J'avais mes conditions, je n'eus pas à les formuler, Magloire allant au-devant d'elles; «il me donnait souverainement le département du Travail pour y formuler le droit et la justice». Il l'a dit ainsi, peut-être il le croyait. Je n'étais plus le naïf d'Estimé et je ne crois pas m'être fait d'illusion sur la manière dont tout cela finirait. Je crois que j'ai été tenté par le diable, comme on dit, de démontrer qu'on pouvait être un bon ministre des travailleurs sous le régime

du patronat. Cela dura deux ans pendant lesquels pas une fois l'équipe du Département du Travail et moi, nous n'avons laissé fléchir les droits du travailleur devant les patrons. Nous biaisions quelquefois et compositions en partie, c'était naturel, nous n'avons jamais permis à un travailleur d'être lésé. Tous les petits patrons industriels, les Hakime, et même quelques grands comme les Brandt habitués à casser, révoquer, dominer, avaient fini par se faire à notre justice. Cela finit mal sur HASCO, parce que HASCO était gros et ne voulait pas se soumettre; il y allait de plusieurs millions, et nous restions fermes à côté des travailleurs. La morte-maison vint désarmer le syndicat des travailleurs de la HASCO, l'affrontement était renvoyé à la rentrée. Entre-temps nous prenions position pour les chauffeurs de taxi dans une grève qui les opposait au service de la population, au ministère de l'Intérieur, au gouvernement. Notre Département donna la victoire aux chauffeurs de taxis, mais pas avant que Lataillade n'eût ramassé un chauffeur, peut-être deux, et ne les eût fait exécuter, comme dans quelques semaines, à la rentrée de la HASCO, il allait ramasser et fusiller deux membres du syndicat. Cela finit donc mal et, en justice, j'aurais dû y laisser ma peau. Lataillade, qui m'insulta grossièrement au Palais un matin, en trépignant et en écumant comme un possédé, m'aurait peut-être fait trucider, mais c'est en cela que «le pouvoir» sauve (ou sauvait avant Duvalier), il vous qualifiait pour ne pas être trucidé comme un manant. Magloire n'aurait pas laissé trucider son ministre par son boucher, ce qui était somme toute injuste pour les syndicalistes exécutés. Je fus cassé un matin, bruyamment, puis exilé au Brésil. J'attendrais là la chute de Magloire comme j'avais attendu à New York celle d'Estimé. Magloire a finalement exercé le pouvoir qu'on pouvait attendre d'un bourgeois gérant les intérêts d'une oligarchie d'affaires. C'est Estimé qui avait notre mandat, de bien faire, mais sous Estimé, la semaine où je suis parti en exil consulaire à New York, des policiers tiraient à la carabine sur les plongeurs et vendeurs de curios qui assaillaient les bateaux de tourisme, tiraient à balles, étripant sous le soleil des enfants de la Saline parce qu'ils avaient désobéi à un arrêté interdisant d'approcher les plaisanciers, pour protéger les intérêts des magasins de curiosités établis par des capitalistes. Marc Séide en pleurait sans honte de longues larmes.

C.P. — Pour en revenir à Estimé, une dernière question, comment se fait-il qu'il ait pu concevoir solitairement ces amendements à la constitution qui devaient favoriser sa réélection?

R.D. — Solitaire, l'est-on jamais quand on exerce le pouvoir?

Une équipe s'en va, une autre vient, moins honnête presque toujours, mais elle est là. J'avais été exilé à New York, je suis revenu de New York spécifiquement pour lui dire «ne faites pas ça», il m'a pratiquement chassé du palais, puis de Port-au-Prince, mon frère, qui vit à New York, pourrait vous dire comment, comme pourraient le dire quelques-uns des parents d'Estimé, un Luco Dominique par exemple, lui aussi troublé, pas d'accord, prévoyant le désastre, mais n'y pouvait rien. Solitaire? Il n'avait plus St. Lôt, Magloire, il avait Duvalier, son ministre du Travail pratiquant un populisme informe, et il avait tous ceux qu'arrosaient, peu ou prou, les millions dépensés pour l'Exposition, dont un petit monde d'ouvriers, d'artisans, de chauffeurs, assez pour faire une vague portante; il y avait l'Exposition elle-même qui avait été une sorte de jouet populaire onéreux et magique, et soufflait un grand vent portant venu des provinces qu'avait accablées Lescot et qui s'étaient remises à vivre. La popularité d'Estimé était réelle, intouchée par des scandales comme celui de la figue-banane. Il y aurait toute une étude sociologique à faire sur le phénomène de la popularité d'Estimé, dont les faiblesses et les insuffisances n'étaient pas perçues. C'est un homme en pleine croissance qui a été frappé par un soldat heureux et ses associés bourgeois, parce qu'ils redoutaient cette croissance, mais aussi parce qu'il avait prêté le flanc par un coup d'État contre la constitution, dont le soldat hypocritement se constitua le gardien.

C.P. — Il paraît que certains, comme le sénateur Zéphyrin avaient mis Estimé en garde contre ce coup d'État, pouvez-le confirmer?

R.D. — Si moi, j'ai dépensé quelques bons dollars rien que pour venir de New York lui dire de ne pas le faire, pourquoi pas Zéphyrin qui était un féodal, mais cultivé, un homme d'ordre et de civisme.

C.P. — Et aujourd'hui, où en êtes-vous? Comment percevez-vous 1946 trente ans après?

R.D. — Pour ceux de ma génération, 1946 fut la grande année de notre vie. Nous débordions d'enthousiasme, prenant à bras le corps le système social dont nous avions hérité pour lui faire accoucher un autre monde. Nous croyions! Nous ne nous sommes peut-être pas relevés de nous retrouver ensuite dans les mêmes sentiers du pouvoir personnel, en compagnie de systèmes d'intérêts sans lumière exploitant à nouveau l'ouvrier, le paysan. Conceptuellement, de 46 à 57, notre révolution n'a pas dépassé l'imagination d'une classe moyenne au pouvoir s'associant la base sociale. Nous disions «le peuple», mais nous

n'avons pas conçu le pouvoir au peuple et n'avons pas oeuvré pour cette prise directe. Les résultats sont là: le peuple ouvrier-paysan est plus que jamais absent de sa cause.

C.P. — Encore une question, sommes-nous menacés d'un autre 1946?

R.D. — Récemment quelqu'un qui revenait d'Haïti me dit y avoir perçu une situation de classe rappelant celle de 1946. Le pouvoir et ses associés métèques occupant les avenues du développement et transformant de plus en plus tout ce qui est peuple et associé en ilotes. Il y aurait tout au plus comme facteur positif l'inquiétude de certains milieux bourgeois traditionnels débordés par les affairistes américains, français et canadiens, se demandant de plus en plus quelle est la part du «national» dans le destin de la communauté. Je ne doute pas que les éléments de la donnée sociale se situent dans cette optique, mais il serait faux de croire à une réédition de 1946, en sorte que des éléments de bourgeoisie libérale, entreprendraient de renverser la situation.

En 1946, il existait dans l'orbite lointaine de l'impérialisme américain une nationalité Haïtienne mal gérée, mais bien entendue dans ses composantes historiques et culturelles, une Haïti saisissable dans ces traditions, ses moeurs positives ou négatives, et c'est au nom de cette haïtianité que fut finalement frappé un chef sans honneur, même si se dissociaient immédiatement les constituants de la force de frappe, chacun cherchant à reconstituer à son profit de groupe ou de classe l'ordre mis à terre.

Trente années de vacillations, d'incohérences, de divisions, de pauvreté, de mendicité, de marginalisation, d'exil des élites et des forces de travail ont provoqué une telle squelettisation de l'aire géographique, une telle carence culturelle, un tel drainage de la fierté d'être que la nationalité Haïtienne est en péril.

Déjà Haïti n'a plus de voix dans le contexte international, n'a plus de rôle que de jeter un vote furtif au Nations-Unies ou à l'OEA, sans la fierté dans les débats dont les Nemours, St. Lô, Antonio Vieux, étaient les exposants. Nous sommes incapables d'influencer un vote ou d'obtenir un poste, honorifique ou de gestion. Ce ne sont pas des détails inutiles, il s'agit d'un fait de dégradation sous-tendant un plan très précis de nous proposer bientôt l'inclusion dans une forme politique et culturelle d'antillanité francophone ayant pour condition la renonciation à la souveraineté nationale.

Les États-Unis, fatigués de nous, jouent leur rôle dans ce plan aussi bien que le Canada. C'est à nous de penser et d'organiser les recours, le combat ne se présentant plus en termes

de 1946 mais en termes précis d'intervention dans nos affaires, le rêve étant que nous cessions d'être une nationalité encombrante portant appareil d'État, pour devenir un système de plantations, d'usines de transformation, de lieux de plaisance et de bordels réécrivant de telle sorte l'Histoire que dans cinquante ans on mentionnerait l'indépendance comme un accident survenu au cours des millénaires très lointains. Nous avons cinq années, peut-être dix, mais pas une de plus, pour reprendre Haïti si nous l'avons méritée. Ou alors, dès maintenant, entreprendre de vivre comme si nous n'avions jamais été.

L'essai d'internationalisation ouverte du partage d'Haïti devrait, si on en arrivait là, nous procurer la ressource d'internationaliser, au besoin, de mondialiser nos recours, en mobilisant par exemple les partis communistes et socialistes, les groupements d'intérêts rivaux des pays concernés échappant ainsi à la situation de pourrissement isolé sous d'obscurs despotes qui se perpétue sous la caution de la non-intervention.

2.3 Documents

Lettre aux hommes clairs

Par Roger Dorsinville

Je ne suis candidat à aucune fonction électorale, et n'élève donc pas une plate-forme personnelle.

Je n'ai aucun candidat choisi à la Présidence, et ne fais pas un travail de partisan.

Cette plaquette est une oeuvre de bonne foi.

Je n'ai pas le préjugé de couleur. Vous pouvez en douter d'après la position que je prends contre le retour au pouvoir des éléments exploités de la grande bourgeoisie, mais je tiens à le répéter au seuil de ce message je n'ai pas le préjugé de couleur; j'ai des amis, de bons amis, que j'estime, parmi les clairs. Je n'ai vis-à-vis des clairs en général que la réserve que m'impose ma crainte des affronts.

C'est que la question de couleur dont on a écrit récemment qu'elle a «fait son temps» n'a jamais cessé d'exister en Haïti. Elle se présente sous deux formes: l'aspect social et l'aspect politique.

Sous les régimes de non-liberté, l'aspect politique devenait forcément secondaire, ne pouvait être discuté et prenait l'allure de

«tripotages» faits sous le manteau. L'aspect social est resté en permanence au grand jour, et sous les apparences de la politesse et de la correction, elle est une guerre sourde livrée à tous instants.

Contre l'instinct de défense d'une classe qui croit être arrivée à un degré supérieur de beauté plastique, d'élégance et de savoir-vivre, se heurte l'élite dynamique, ambitieuse et envahissante qui s'évade année après année de la masse noire.

Cette guerre est livrée à coups de hardiesse et d'humiliations; elle se manifeste par des gestes, des mots, des regards. Elle est visible dans le resserrement des cercles de famille, dans le jeu souple des alliances, dans le groupement par «semblables».

Nous ne prétendons pas la gagner, cette guerre. Vos familles, vos cercles, c'est votre affaire. Nous gardons seulement le droit de stigmatiser dans nos livres, au théâtre, les conséquences criminelles de la ségrégation.

Mais, quant à la bataille politique, c'est autre chose. Socialement, une minorité peut se replier sur elle-même, et tenir la majorité hors de ses frontières. Politiquement, une minorité ne peut dominer une majorité dès lors que cette majorité est consciente et a des leaders éclairés.

Quand, au lendemain d'une révolution, vous entendez le peuple et ses leaders exprimer certains aspects de leurs désirs et de leurs vœux, certaines lignes de leur programme afin que le pays soit gouverné par un représentant authentique de sa majorité, vous ne pouvez pas nous dire que nous semons la division. Le pays n'a pas été uni un seul instant pendant ces dernières années.

Nous n'avons pas été une seule famille composée de clairs et de bruns. Qu'on ne nous dise pas ce mensonge. Nous croirions qu'on veut nous imposer un silence sentimental afin de nous mieux manger à la sauce du mensonge.

Le pays était-il uni, une seule famille, noirs et clairs, quand sous le gouvernement de M. Elie Lescot et de sa «belle équipe», les clairs étaient ouvertement favorisés, recevant les meilleures places, bénéficiant de tous les privilèges, même de celui, déshonorant, de piller le trésor public, tandis que nous, il nous fallait nous contenter de n'importe quels emplois dans n'importe quelles conditions, juste de quoi ne pas mourir de faim, et tout de même, parce que nous ne mourions pas de faim, ne pas nous révolter?

Pense-t-on que le pays était uni, une seule famille, chaque fils avec les mêmes droits, quand nous voyions grandir l'importance et la puissance des clairs de notre génération, tandis que nous ne pouvions que brandir les hochets fanés de notre orgueil et de nos vaines connaissances?

Qui étaient-ils cependant, nos nouveaux maîtres? Nous les avons connus sur les bancs de l'école, côte à côte avec nous, et ils étaient ces compagnons à qui nous refilions nos devoirs et que nous aidions aux examens, ou, au mieux, des intelligences égales aux nôtres, et que ne distinguait aucune surnaturelle lumière qui les destinât infailliblement à être nos leaders.

Le pays était-il uni (et est-ce nous maintenant qui le divisons) quand

certains bureaux nous étaient systématiquement fermés, et certaines places systématiquement refusées — oh, avec le sourire, avec mille excuses et sous mille prétextes — mais parce qu'on ne nous trouvait pas assez représentatifs?

Fils d'une même famille. En vérité, vous y pensez un peu tard. Vous n'y pensez que quand un état-major de clairs a fait honteusement faillite, laissant la communauté dans la honte et l'humiliation aux yeux de l'étranger, et la caisse publique raclée comme le fond d'une chaudière. Fils d'une même famille, oui, maintenant qu'il va falloir ceindre ses reins et travailler dur pour sortir de l'impasse, et qu'on espère que le frère noir voudra bien faire le plus lourd de la besogne afin que ne soient pas trop bouleversées vos habitudes de jouissances.

Fils d'une même famille, mais hier le blancomane Dartigue entreprenait la réalisation systématique d'un plan de ravalement des classes prolétariennes et de perpétuation entre les mains de ses pairs des leviers de commande. Bourses d'études aux fils de bourgeois, orientation professionnelle de l'enfant noir, programme de sélection; fermeture d'écoles primaires sous prétexte de fusion; découragement répété de toute entreprise d'éducation des adultes; élévation des moyennes de passage au baccalauréat et à l'École de Droit; suppression de la session de Septembre aux examens du certificat; examens trimestriels à l'école de Droit (le rêve de faire de cette Faculté une école fonctionnant toute la journée fermant ainsi ses portes aux pauvres). Complications pour l'admission aux cours des différentes facultés; suppression de l'école normale de garçons.

Toutes mesures ayant pour but de décourager le pauvre, de le détourner des carrières libérales. Sous prétexte, qu'Haïti a moins besoin de discoureurs que d'ouvriers habiles. Mais ce n'est pas là la vraie démocratie qui demande que, du berceau à la tombe, l'homme quelle que soit sa famille, quelles que soient ses origines, trouve la possibilité de son plein épanouissement, de son entier développement.

Et que dirons-nous de l'humiliation du personnel enseignant dans son salaire et dans son titre, de la discipline fasciste, de la caporalisation anti-démocratique qui lui était imposée?

Mais, pendant que l'on étêtait la masse, toute facilité était laissée aux fils de bourgeois, grâce à leur fortune, et on leur en accordait d'autres, afin qu'ils devinssent l'élite dirigeante et pensante. Parce que parmi nous, il y avait ceux qui pensaient, ceux qui «savaient», et qu'on se doutait bien qu'un jour il serait trop tard pour nous courber. À moins qu'en faisant tout effort pour nous appauvrir matériellement, intellectuellement, moralement, on ne nous empêchât d'évoluer.

Pendant ce temps, importation de maîtres blancs, parce que, paraît-il, nous ne pouvions pas comprendre les problèmes d'éducation et d'administration, créant ainsi en nous un complexe d'infériorité qui rendit plus facile ensuite l'acceptation comme seigneurs de ceux qui ressemblaient aux blancs.

Voici ce qui a été fait. Voici le crime qui a été commis, et nous l'avons compris, et vous nous dites maintenant que nous voulons diviser

la famille haïtienne, alors qu'un fossé plus sûr et plus profond que toutes les scissions provoquées dans le passé par les luttes de Dessalines et de Pétion, de Toussaint contre Rigaud, des Libéraux contre les Nationaux, était préparé, dans lequel devait sombrer à jamais l'espérance même de s'unir un jour pour prendre part en égaux au destin de cette nation.

Le pays était-il uni, dites-moi, une seule famille, et les mêmes droits pour tous quand le mauvais ministre se livrait à ces combinaisons infernales?

Le pays était-il uni, une seule famille et les mêmes droits pour tous quand un autre ministre de Lescot exprimait grossièrement sa politique vis-à-vis de nous par ces mots: «**M-pap sèvi ak moun sa yo.**»

Et c'est sans doute parce que le pays était uni, une seule famille et les mêmes droits pour tous qu'on s'est livré sans vergogne, dans le domaine de la justice sociale à une politique d'échantillons plutôt qu'à une croisade véritable de régénération des masses: Cité Vincent: échantillon; cité du faubourg Salomon: échantillon; cité Lescot: échantillon; méthode Laubach: échantillon. Caisse d'assistance sociale: échantillon? Pas même, mais caisse additionnelle pour l'entretien du luxe des insatiables. Et pendant ce temps, les privilégiés, à l'abri du besoin, développaient le luxe de Kenscoff, et le luxe de La Boule, et le luxe de Furcy.

La beauté a sa place, et nous ne parlons pas contre elle. Dans toutes les civilisations, la beauté et l'élégance dont s'entourent les élites a été pour les classes socialement moins évolués un exemple et un stimulant. Nous ne faisons pas de procès au bourgeois honnête qui jouit du fruit de son travail. Mais, nous disons: le pays était-il uni, une même famille et les mêmes droits pour tous quand, dans le même temps, La Saline n'a pas changé derrière le masque qu'on lui a mis, et quand rien n'a été fait pour sortir le paysan haïtien de sa crasse, de ses maladies et de sa vermine?

Et c'est aussi peut-être parce que le pays était uni, une même famille et les mêmes droits pour tous, que la politique d'échantillons a été transportée dans le domaine de l'administration publique. Un ministre noir, un chef de bureau noir, un haut fonctionnaire noir, perdus dans un océan café au lait, si bien qu'on avait envie de les enlever de là comme on enlève une mouche qui s'est noyée dans un verre.

Et c'est sans doute aussi parce que nous n'étions qu'une famille et que les mêmes droits étaient à tous les fils que les emplois subalternes étaient pour nous, à moins que ce ne fussent des positions de professeurs, pardon, d'instituteurs affamés, arpentant fatigués, suant, soufflant, rendus, l'asphalte de la capitale, d'une école à l'autre, pressés pour être à l'heure.

Et la discipline, c'était pour nous, et la révocation aussi pour nous. Mais les longs congés injustifiés, c'était votre part. Et nos augmentations venaient par deux dollars tous les trois ans, mais les vôtres calculées au prorata de vos salaires déjà élevés, venaient avec la régularité d'un métronome.

Et si l'on tentait de se lancer dans une entreprise privée: chemin barré. Quel bourgeois nous a jamais prêté les 500 dollars, les mille dollars nécessaires à notre travail, comme les Syriens le font entre eux. Et quand notre travail voulait, malgré tout, réussir, on nous écrasait, à coups de lois, à coups de patentes, à coups de concurrence. En affaires, nous ne devons être que vos courtiers.

Et c'est nous qui tentons maintenant n'est-ce pas, de troubler l'harmonie publique. Et c'est nous les criminels, et c'est nous qui divisons, c'est nous qui arrachons la devise du drapeau, c'est nous qui écartelons le symbole même qu'est le drapeau, parce que nous disons qu'il faut que cela cesse, et qu'il est temps, grandement temps, qu'à chacun soit donné selon son mérite, selon sa valeur, et non plus selon sa pigmentation et la position de sa famille dans l'échelle sociale.

C'est nous les criminels, parce que nous disons qu'il ne peut pas suffire à quelqu'un de naître pour qu'il soit assuré de nous dépasser, mais qu'il faut qu'il y travaille et s'y dépense, prenant la course au départ avec les chances égales aux nôtres, et les mêmes handicaps.

Parce que le peuple dit naïvement qu'il veut un gouvernement noir, vous voulez que nous lui criions: Sacrilège! Ne comptez pas sur nous pour lui enseigner à tendre encore au carcan les poignets et le cou.

Et si même il doit être à nouveau blessé, s'il doit être à nouveau crucifié, que ce soit du moins par l'un des siens. Alors il montrera ses blessures et dira: «C'est dans la maison de mes frères qu'on me les a faites» — et il en ressentira peut-être une espèce de consolation.

Ne comprenez-vous donc pas qu'à force de voir des maîtres blancs, et puis des maîtres clairs, le peuple avait l'âme labourée, et avait presque fini par perdre confiance en sa propre force, en sa propre valeur.

Quand il tourne les yeux aux quatre horizons, le pauvre, c'est lui, le garçon de cour c'est lui, le domestique c'est lui, le portefaix c'est lui, l'artisan triste et malheureux c'est lui, la prostituée misérable c'est lui. Et regardant plus haut les fils qu'il s'est tué à instruire, à former, à pousser en avant avec cette fierté farouche qui habite les humbles, il les voit en sous-ordre, en sous-ordre, en sous-ordre, dominés, dominés, dominés, poussiéreux, criblés de dettes, les dents rongées parce que le dentiste est trop cher, les souliers éculés parce que le cuir est trop cher, les vêtements élimés parce que toile et tailleur sont chers. Alors il se demande qui il est sur sa propre terre et dans sa propre maison.

Maintenant, il a besoin, pour sa joie et pour son bonheur, pour sa propre fierté et son légitime orgueil, il a besoin de voir un de ses fils, un semblable à lui, là où il n'a longtemps vu que des étrangers.

Et vous nous demandez de les faire taire. Et vous nous demandez d'éteindre la flamme de leur espérance!

Mais nous aussi nous appartenons à la masse, parce que vous nous y avez refoulés; et, vous le confierai-je, dans ce coin inconnu du coeur où veillent comme dans une chapelle les rêves et les espoirs, j'ai trouvé, en moi-même, un désir semblable à celui de mes frères.

Afin que moi aussi je reprenne confiance en moi, et ne me croie plus un paria dans les limites de mon propre héritage.

Préjugé de couleur? Non, cent fois non! C'est autre chose, tout à fait autre chose. C'est comme une prière désespérée qui s'exauce.

En 1930, souvenez-vous, ce n'était pas la même chose. La question ne se posait pas ainsi. On était des amis. On était des frères. On avait confiance les uns dans les autres. Et une Assemblée Nationale composée en majorité de noirs confia le pouvoir suprême à un clair, Vincent, ayant laissé en face de Vincent aux derniers tours de scrutin Pradel, qui représentait la très haute bourgeoisie.

Mais aujourd'hui, quand nous regardons en arrière, nous avons l'impression d'avoir commis alors, par nos mandataires, une grave erreur, et nous avons envie de les blâmer pour avoir manqué de clairvoyance. Et nous comprenons bien que si, alors, une assemblée de noirs avait trouvé naturel d'élire Vincent, une assemblée de clairs se serait bien gardée d'être envers nous si généreuse. Que voulez-vous? C'est vous qui nous avez appris à penser ainsi. Parce que nous qui étions avec vous côte à côte, vous nous avez maltraités, méprisés, humiliés. Et demain, vous voudriez peut-être que nous demandions à la prochaine Assemblée Nationale d'être aveugle aux réalités.

On n'oublie pas si vite. Les leçons de quinze années sont toutes fraîches.

À peine aviez-vous reçu de nos mains le pouvoir, vous vous êtes mis à constituer solidement une caste pour nous empêcher de grandir, et nous tenir en tutelle.

Sommes-nous donc en colonie?

Mais l'Angleterre a moins mal traité l'Inde, et la France, l'Algérie ou le Sénégal, ou les États-Unis, les Iles Vierges où un gouverneur noir est à la tête de 31% de blancs et 69% de ses congénères.

Alors?

Alors, pour vos péchés, vous laisserez passer la justice.

Nous ne ferons pas une politique de ségrégation contre les bourgeois. Nous n'allons pas les exclure du milieu de nous et procéder comme eux, vis-à-vis de nous, par échantillons.

Mais chacun sera à sa place selon ses capacités.

Certes, nous allons tout faire en fonction du peuple, et nous allons travailler à l'élever en employant à cela le plus clair de nos revenus, le plus rude de nos efforts et le plus large de notre amour, mais dans cette tâche, il y aura place pour tous.

Il y aura de la place aussi pour vos plaisirs, et pour vos cercles, et personne ne cherchera à vous y troubler.

Il y aura de la place pour vos entreprises et pour votre commerce. Seulement il n'y aura plus de place pour les privilèges injustifiés.

Il y aura de la place pour tous les travailleurs, pour Louis Déjoie et ses usines, pour Édouard Peloux et son atelier, pour le Dr. Roy et son sanatorium, pour Henri Gardère et ses alambics, pour Antoine Dufort et sa raison sociale, pour le Dr. Georges Rigaud et sa clinique, pour Henri Odéide et son école.

Cette terre est à vous comme à nous. Nous vous demandons seulement de vous souvenir qu'elle est à nous autant qu'à vous.

Il y aura de la place dans l'administration pour les André Liautaud et les Édouard Baker. Et si les Relations Extérieures ne peuvent se passer d'Abel Léger, il sera à nos côtés.

Et que croyiez-vous donc? Que nous sommes des sauvages? Non, mais nous sommes vos égaux.

Et c'est sur ce plan-là, sur le plan de l'égalité, que nous désirons vous rencontrer, et nous unir à vous, et vous unir à nous, comme étant réellement une seule famille, fils d'une seule patrie, ayant les mêmes droits. Mais pas sur l'autre plan, où sous prétexte de ne pas désunir, et en gardant le silence, nous consacrerions sur nous votre suprématie.

* * *

LA LETTRE AUX HOMMES CLAIRS TRENTE ANS APRÈS

J'ai porté, au cours de l'interview, un jugement sur LA LETTRE AUX HOMMES CLAIRS que je n'ai pas besoin de reproduire ici. Je ne la signerais peut-être plus telle quelle, mais la justification de la position noiriste était dans une phrase comme celle-ci: «Quand (le noir) tourne les yeux aux quatre horizons, le pauvre c'est lui, le garçon de cour c'est lui, le domestique c'est lui, le portefaix c'est lui, l'artisan triste et malheureux c'est lui, la prostituée misérable c'est lui. Et regardant plus haut les fils qu'il s'est tué à instruire, à former, à pousser en avant avec cette fierté farouche qui habite les humbles, il les voit en sous-ordre, en sous-ordre, en sous-ordre, dominés, dominés, dominés, poussiéreux, criblés de dettes, les dents rongées parce que le dentiste est cher, les souliers éculés parce que le cuir est trop cher, les vêtements élimés parce que toile et tailleur sont chers. Alors il se demande qui il est sur sa propre terre et dans sa propre maison.»

Et nous promettons, les noirs au pouvoir, de «tout faire en fonction du peuple», de «travailler à l'élever en employant à cela le plus clair de nos revenus, le plus rude de nos efforts et le plus large de notre amour.»

On m'a reproché la phrase suivante: «Et si même (le peuple) doit être à nouveau blessé, s'il doit être à nouveau crucifié, que ce soit du moins par l'un des siens. Alors il montrera ses blessures et dira: «C'est dans la maison de mon frère qu'on me les a faites et il en ressentira peut-être une espèce de consolation.»

Je me rapelle Rossini Pierre-Louis me disant: «Vous vivrez pour regretter ces mots.» Et certes il n'était pas de mon propos ni de prophétiser ni d'absoudre d'avance l'infamie des Duvalier. Notre république s'annonçait si belle que c'était plutôt manière de l'exorciser de ses monstres, d'affirmer qu'on ne les reverrait plus.

Il n'y a pas de consolation à cette honte qui s'est étendue sur nous comme un suaire, au crime renouvelé contre la chair et le sang des hommes, contre l'âme de la nation, contre l'image de la Patrie.

Quel voeu formuler? Tous les voeux sont dérisoires. Pas un voeu, mais une prière, de moi à vous, de vous à moi, de tous à chacun:

Que par notre effort, et notre union, que par l'oeuvre commune de nos mains à nouveau luise la lumière. Patrie seconde, patrie première de l'homme noir libre, qu'Haïti soit!

Roger Dorsinville

Lettre ouverte à Roger Dorsinville*

Par Serge Corvington

Mon cher Dorsinville,

C'est à l'auteur réaliste de «Barrières», au rédacteur fougueux des articles de la période dite révolutionnaire, à l'un des solides et véritables pionniers du mouvement de janvier 1946 que je prends la liberté de m'adresser aujourd'hui, à un tournant périlleux de notre vie de peuple. Et je le fais à vous plutôt qu'à un autre, parce que d'abord, vous êtes de ma génération c'est-à-dire psychologiquement plus accessible à mon appel, ensuite en votre qualité de bretteur vous me restez sympathique, malgré peut-être de profondes divergences d'opinions entre nous.

L'heureux message de son Excellence le Président de la République, est venu apaiser les angoisses des citoyens honnêtes, mais il n'a pas eu, et n'aurait pu avoir la vertu magique de provoquer l'évaporation de ces ressentiments et de ces haines accumulés surtout depuis le 15 mai 1941.

Cette suspension ou plus exactement ce ralentissement des hostilités qui se manifeste ces jours-ci, ne représente qu'une marque de déférence à l'endroit du Chef de la Nation. En effet, cette attitude de circonstance en elle-même se révèle purement factice et éphémère. Ne répète-t-on pas déjà que la lutte doit se poursuivre avec une acuité progressive, jusqu'à l'annihilation de cette minorité arrogante?

Il y a 5 mois, dans le numéro du 1er octobre 1946 du Journal «L'Homme Libre», je m'exprimais ainsi: «Rappelons que la campagne électorale et la campagne présidentielle sont révolues depuis longtemps. Que l'on discontinue donc certaines extravagances de pensée et de style qui ne peuvent que nuire à l'action gouvernementale et retarder le rétablissement rationnel de l'équilibre des forces nationales. Si, il y a quelque temps, la consigne politique se résumait dans les expressions: votez noirs, votez masses, maintenant nous devons faire acte de patriotes

*Parue dans LA NATION 4 mars 1947

lucides en élevant nos vues à la gravité de la situation nationale et internationale et en rentrant dans la logique du fait haïtien».

Hélas depuis lors les événements continuent d'évoluer rapidement vers le tragique. Une propagande perfide, synchronisée et soutenue tout d'une haleine, s'est intensifiée jusqu'à outrance. **LE CLAIR VOILÀ L'ENNEMI PUBLIC.** C'est le leitmotiv de choix qui doit assurer le triomphe des revendications d'une classe majoritaire sans péché. Et cette idée lancée par de faux apôtres, se propage, se multiplie, s'insinue et s'amplifie dans l'âme encore en friche de nos foules, et si rien n'y fait obstacle, trouvera finalement sa concrétisation dans une réaction instinctive et explosive de notre peuple sorti du fracas des armes. Que ce soit dans 6 mois ou dans un an, la catastrophe sera certaine et cette fois, je crois que nous tous en serons victimes.

Déjà les petits noirs et les petits mulâtres de nos écoles se battent à coups de pierres, à coups de plumes ou à coups de canifs, et leurs parents ne l'ignorent point. Sur cette pente rapide et non contrôlée, ne pouvons-nous pas conjecturer que demain sera bien le tour de ceux-ci? Et alors, dans cette hypothèse, quel devra être le rôle de la Garde d'Haïti chargée de garantir la paix publique? Voilà une question nettement écartée par un esprit de circonspection pusillanime et qui pourtant constitue une inconnue sérieuse dans la complexité de nos problèmes intérieurs. Qui peut maintenant préciser le caractère d'une intervention éventuelle de notre brave petite armée dans un choc entre civils de nuances épidermiques diverses et parfois indéterminées, appartenant à différentes catégories sociales? Ce Corps travaillé depuis longtemps par des forces et des intérêts antagonistes, surtout à partir du 11 janvier 1946, offre-t-il lui-même une stabilité suffisante à cette phase chaotique de notre Histoire? La discipline militaire pourra-t-elle seule maintenir une unité qui conditionne notre vie nationale? Le langage hyperbolique ou les visions n'ont jamais agréé à mon esprit ni à ma nature. Je vois sombre pour mon pays, et je vous le dis sans ambages, sans aucun élan lyrique, simplement pour satisfaire le besoin d'un sentiment qui m'opprime.

Mon cher Dorsinville, je comprends la position fort difficile du Gouvernement dans notre petite démocratie naissante, et en face de l'opposition sourde mais consistante d'un certain groupement social qui reste cramponné à ses privilèges dans la frénésie de ses appétits maladifs. Je saisis aisément le caractère d'âpreté de ce combat entre les tenants d'une politique nouvelle et ces citoyens à la conscience faussée et profondément inquiets à la pensée de perdre quelques avantages illégitimes. Dix mois

se sont déjà écoulés depuis que je flagellais leur conduite politique dans un de mes articles parus dans le Journal «La Forge», sous le titre: Sont-ils de véritables Haïtiens?

Cependant, telles ne sont pas les véritables considérations de certains hauts fonctionnaires actuels qui éprouvent purement et simplement une cynique satisfaction à faire dévier de son orientation initiale la politique fondamentale d'union nationale inaugurée le 16 août 1946 par son Excellence le Président de la République. Plus le fossé s'élargit, plus ces fonctionnaires s'opiniâtrent dans leur oeuvre de destruction concertée. Et cette campagne violemment agressive, injustifiée et soutenue soit par ces mêmes politiciens en quête de pâture à leur convoitise, soit par d'autres citoyens sous la pression d'un esprit de généralisation hâtive, contre telle catégorie sociale prise en bloc, sans aucun autre motif déterminant que la nuance épidermique ou la classe sociale, revêt le caractère d'une mauvaise action nationale. Cette catégorie sociale, d'ailleurs IMPRÉCISE, qui est devenue la lèpre du Pays malgré les fautes, les laideurs et les vilénies de certains de ses membres, reste intégrée à la Nation Haïtienne. Et, comme l'a rappelé indirectement le Président de la République dans son Message adressé aux Haïtiens, elle garde sa part de gloire légitime pour sa brillante participation au Mouvement Collectif de Janvier 1946.

D'un point de vue général, mon cher Dorsinville, j'ai déjà pris publiquement position en faveur d'un déplacement des forces nationales pouvant assurer l'évolution normale de toutes nos classes sociales, et d'un point de vue particulier, je suis partisan convaincu d'un redressement de notre élite sociale, comprenant bien noirs et clairs, et dont le rôle bien compris s'avèrerait éminemment utile à notre Collectivité. Quant à la destruction globale de ces classes sociales projetée par certains pseudo-révolutionnaires subitement épris d'absolu, je m'efface devant l'auteur de «L'Homme ne vaut que par le Progrès», M. Charles Meyer, qui dit excellemment «Si la Révolution française a supprimé les privilèges et l'aristocratie, les classements sociaux produits de la vie et des nécessités de faits, ne doivent pas créer un antagonisme. Le nivellement social est et restera une utopie.» Pour ne pas être trop long, je ne veux pas considérer le point de vue économique qui, chez nous, reste intimement lié à la question sociale.

En fermant cette lettre empreinte de mes sentiments les plus sincères de patriote indépendant, n'appartenant à aucune coterie, à aucun parti, ni à aucun groupement d'aucune sorte, je souhaite que jamais votre âme ne tombe dans ce bain de haine que chauffe sa colère. Notre devoir le plus impérieux, surtout à nous de cette

génération qui forme la véritable cuirasse de notre Patrie, est plutôt de: «détruire l'esprit mauvais qui a maintenu la division dans la famille haïtienne, de travailler à consolider l'unité nationale, à créer une conscience collective éclairée et vivifiée aux sources les plus hautes des grandes traditions nationales.» C'est ainsi que le soulignait avec son équilibre d'esprit habituel mon estimable ami Love Léger, lors de son installation comme Directeur Général de l'Enseignement Urbain. Et hors de cette voie, point de salut pour les noirs, point de salut pour les clairs, et point de salut pour aucune classe sociale.

Cordialement,

Serge Corvington.

Lettre aux hommes noirs

Par Me Simon Desvarieux

Je ne suis candidat à aucune fonction élective.

Je ne patronne aucune candidature.

C'est le cri sincère d'un coeur de nègre.

Je n'ai pas le préjugé de couleur. Vous ne pouvez pas en douter d'après la ligne de vie que j'ai toujours eue. Mes amis, en majeure partie, sont noirs. Comme il ne m'a jamais été donné de vivre avec mes propres parents, j'ai vécu tant en garçonnière qu'à l'hôtel avec des amis, tels un Mesmin Gabriel, un Yvan Jeannot ou un Marceau Louis. Je ne peux dire que du bien de leur éducation, de leur savoir-vivre. La question de couleur, mon excellent camarade Gabriel et moi, nous l'avons déjà étudiée sous ses divers aspects; elle est, pour ainsi dire, vue, revue et corrigée.

Il nous arrivait souvent, Gabriel et moi, d'aller nous promener le samedi soir dans les quartiers de la Saline ou de la Croix-des-Bossales dans le but exclusif de nous édifier sur la vie de ce bon peuple ignorant, et ignoré. Et ce n'était pas sans tristesse que nous prenions la route du retour. J'avoue qu'il nous était arrivé parfois de regretter d'avoir assisté à de tels spectacles. Nous restions, toute une semaine, poursuivis par le spectre hideux d'un mourant à secourir, et ne le pouvant pas, nous perdions, pour quelques jours, la joie de vivre.

Je n'ai pas le préjugé de couleur. Ma famille ne l'a pas, non plus. Mes deux soeurs ont épousé deux noirs. Je dois avouer qu'ils sont des hommes de valeur. Je ne sache pas que l'on ait, de part et d'autre, penser une minute à une différence de nuance épidermique. Des rapports serrés et cordiaux ont toujours rendu communes nos joies et nos douleurs.

Serait-ce un démenti jeté à l'invariable règle posée intraitablement dans Barrières par mon ami Roger Dorsinville?

Franck Sylvain dans son opuscule «Sur le vif» en a fait la même remarque puisée du sein de sa famille. Vous en jugerez, lecteur.

Roger Dorsinville sait-il à quel point, des hommes clairs admirent son intelligence et l'estiment? Sait-il que j'ai toujours recherché la compagnie d'Émile St. Lôt tant son parler est agréable, sa conversation instructive, ses manières aimables?

Savez-vous tous deux, excellents camarades, que des noirs tels que vous, comme l'a dit Richard Constant pour Stéphen Alexis, et j'y applaudis, «mon intelligence ni mon coeur ne vous troqueraient pas contre mille mulâtres.»

Ne soyons pas excessifs, Messieurs, envisageons calmement la question.

Mon estimable confrère et camarade, Me. Edgar Conserve l'a nettement résolue.

Il y a des mulâtres éclairés et des mulâtres imbéciles, comme il y a de bons et de mauvais catholiques, de bons et de mauvais protestants. La religion ne fait pas l'homme. Les menus faits de la vie quotidienne conformes à l'éthique conditionnent le devenir religieux d'un homme.

Soyez catholique ou protestant, si vous n'aimez pas votre prochain, si vous n'avez pas le coeur bon et l'âme élevée, je doute que vous puissiez mériter la miséricorde divine. Voilà la conviction du chrétien éclairé, libéré, protestant ou catholique.

Ainsi l'homme évolué, qu'il soit griffe, grimaud, clair, mulâtre n'ignore pas qu'il doit la nuance plus ou moins claire de sa peau à un simple accident. Il eut pu être noir, si les besoins physiologiques avaient du préjugé. Malheureusement, non. Un certain sadisme a toujours voulu que le contraire fût vrai pour les deux sexes.

Me permettez-vous de vous confesser toute la rage doublée de commisération rétrospective qui monte du tréfonds de mon être toutes les fois qu'il m'arrive en ma qualité de professeur d'histoire de parler de l'importation des noirs à Saint-Domingue?

Je n'ignore pas que ma mère fût noire. Tous les hommes clairs cultivés, évolués ne l'ignorent pas moins. J'ai toujours été fier d'être nègre, et j'en appelle à la sincérité de mes élèves, je leur ai toujours demandé d'être fières d'être négresses, comme la française peut-être fière d'être française, l'allemande d'être allemande, et que par la discipline de nos actes et par le développement de nos facultés, il nous revient d'offrir l'exemple éclatant de nègres avancés. Nous leur avons toujours demandé, qu'elles soient du Bel Air ou de Bois Verna, de Morne-à-Tuff ou de Turgeau, de travailler sérieusement à leur formation éducative et instructive, et que seul d'après nous ce poids pouvait faire pencher la balance.

Nous devons, cependant, dire le mot d'équité. Malheur! Mille fois malheur à l'homme qui ne fait pas reposer ses actes sur la justice et l'amour.

Je prends la liberté de vous en parler, parce que je crois avoir les mains nettes et la conscience tranquille.

Je n'ai jamais cessé de flageller la conduite de l'ex-président Lescot, et de réprouver le procédé pour le moins ignoble de ne vouloir s'entourer que d'une seule classe d'hommes.

La République d'Haïti est composée de noirs et de mulâtres. Ils sont tous deux des éléments indispensables. Il se complètent l'un l'autre. Au cours de mes conversations, en décembre ou même en octobre dernier, avec mes amis A. Pompée et Jeannot, j'eus le rare privilège de prévoir tous les événements actuels, toutes ces réprobations justifiées ou non contre les hommes clairs. Elie Lescot sera le seul et vrai responsable de la situation qui sera faite à Haïti, leur avais-je dit. Et nous avons considéré comme une injustice criante le fait de «mulâtriser» aussi indécemment Haïti, terre des nègres composés de noirs et de mulâtres.

Chaque midi presque, ma femme et moi, faisant un tour d'horizon, nous ne nous levions jamais de table sans avoir stigmatisé la politique systématique de ce «Blancoman», et sans avoir tristement pensé à la misère du peuple. Mieux que personne, peut-être, en fonction de notre établissement, à la clientèle plutôt pauvre, nous pouvions prendre le pouls de cette classe et apprécier ses besoins.

Personne ne peut oublier la réforme opérée dans l'enseignement par le Ministre Dumarsais Estimé.

Ne pourrait-on pas dire, sans crainte d'être démenti, que par son esprit méthodique et sa discipline, ce noir a été depuis quelque 15 à 20 ans, le plus grand ministre de l'Instruction Publique d'Haïti?

Le pays entier n'a-t-il pas toujours proclamé les vertus cardinales d'un Ed. N. Numa, d'un Adhémar Auguste. N'a-t-on pas toujours été unanime à reconnaître la droiture administrative d'un François Georges, la formation étonnante classique d'un Joseph D. Charles comme les noirs eux-même ont reconnu l'intransigeance d'un Perceval Thoby? Des noirs instruits, des hommes compétents, en un mot, ne manquent pas.

Mais atteint de je ne sais quelle incurable maladie, Lescot maltraitait même son fils Henri qui, d'après lui, est de nuance trop foncée. Si je dois me rapporter à la sincérité d'un ami, je vous apprendrai qu'à Washington, Lescot n'était jamais sorti avec Henri, et ce fils ne figurait jamais en société. Je vous laisse à juger, Messieurs. «Sòt ki bay imbesil ki pa pran,» dit le proverbe. Des mulâtres imbéciles, assoiffés d'or et de jouissances faciles ont vite exploité cette tendance marquée, déployé intelligemment un jeu de pinces, et écarté, par ainsi, tous les éléments de réelle valeur, notamment les noirs. Le despotisme et le népotisme régnaient dans toute leur beauté.

Je n'ai pour candidat que l'homme, quelle que soit sa nuance épidermique, qui veut réellement du bien à mon pays. Mon désir actuel serait d'être indépendant, de vivre de ma profession. Tel, mon ami Antoine Dufort qui, je le sais, aime beaucoup son pays, et n'a jamais voulu prendre part à la politique. Je ne veux défendre personne, mais je crois qu'à la lumière d'une juste discrimination, nous ne pouvons pas raisonnablement rendre toute une classe d'hommes responsable de l'exclusivisme d'un homme ou de certains hommes.

Je suis parfaitement d'accord avec mon charmant et ancien camarade Amilcar Lamy pour un équilibre social.

«Il faut que tombent les privilèges. Il faut que disparaissent les faveurs injustifiées, accordées comme tradition, par habitude, à des jouisseurs tenus pour sacrés. Il faut qu'Haïti soit le patrimoine de tous. Les travailleurs honnêtes ont bien droit, eux aussi, au mode de vie, confortable qu'une clique égoïste a su se réserver.» Cet équilibre social a toujours inspiré les moindres actes de ma vie, et c'est fort de ces sentiments, c'est au nom de ces principes que j'eus, après 10 ans, à démissionner de la Banque Nationale, le 3 octobre 1945, en protestant énergiquement contre l'exploitation des petits, en faisant entendre à mon chef hiérarchique d'alors que je n'ai pas honte d'être nègre, mais qu'il me répugnait de savoir que j'étais un nègre exploité.

J'ai toujours souhaité que l'homme comprenne la nécessité de partager son pain avec son semblable.

Le bon juge doit avoir le souci de se mettre toujours à la place du plaignant. Vos revendications sont justes; vos cris de justices, légitimes.

Je suis de votre côté pour l'équilibre social. Dans mes plaidoiries à la cour militaire, j'en appelle au souvenir des honorables juges Magloire, Kébreau, Lambert, Cantave, Prosper, et de l'accusateur Kerby, j'ai toujours eu à protester contre le sort qui est fait à une classe d'hommes vivant dans l'ignorance le plus ténébreuse et dans la misère la plus abjecte, et je n'ai pu m'empêcher parfois de connaître un moment de révolte, lorsqu'à considérer que le seul développement des facultés intellectuelles pouvait établir une différence réelle entre le défenseur et l'accusé. Oui, les exploitations doivent cesser. L'homme doit aimer l'homme.

Il faut que l'on se mette au pas, mais dans l'ordre, la discipline et l'union.

Le désordre crée l'anarchie qui n'est pas une force constructive. La discipline n'est pas l'esclavage. La discipline dans la liberté est l'ombre qui fait ressortir la beauté du tableau. Vous dites que le pays n'a jamais été uni? eh bien! qu'il le soit, qu'il le devienne.

Noirs et clairs, ne nous haïssons pas. Amis et camarades noirs, soyez fermes dans vos légitimes revendications. Mais ne généralisez pas. Rappelez-vous qu'il y a des frères mulâtres qui n'ont jamais méconnu vos valeurs, et qui vous aiment plus que vos frères noirs, eux-mêmes. Je suis personnellement convaincu de la réciprocité.

On avait toujours cru que l'âme nationale était morte, et que le nom d'haïtien était synonyme de fainéantisme, de pusillanimité, et l'on avait marché sur notre fierté de peuple. Nous avons été liés et garottés. Il a suffi que la devise placée au centre de notre bicolore ne fût plus un vain mot; il a suffi l'union de toute une jeunesse vaillante et fière, de toute une population sans distinction de nuance épidermique et de condition sociale (j'en appelle au souvenir du Dr. S. Day, MM. Victor Blanchet, et André Louis Dorcé, mes illustres compagnons de cette mémorable journée), il a suffi cela pour que nous reprenions notre orgueil de peuple libre, que notre soleil devienne plus radieux, que notre palmiste «L'arbre de la Liberté» s'élève plus majestueusement vers notre ciel d'azur.

Ah! serrons nos rangs. — Serrons nos rangs, Messieurs, avant tout, nous sommes tous nègres, et le blanc nous regarde, et l'étranger nous guette.

Puissent nos arrière-petits-fils venir méditer sur ces mémorables faits, et dire, qu'à partir de 1946, ils étaient égaux, ils étaient unis.

de la partie des baux...
Washington, D.C.

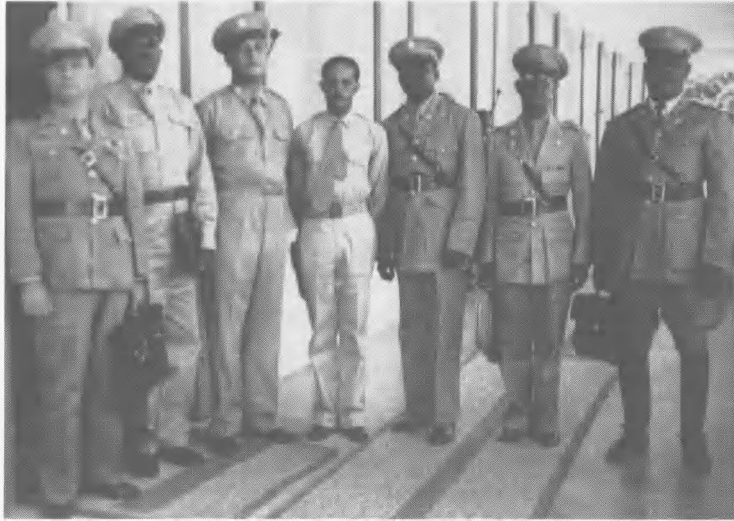


Elie LESCOT, 15 mai 1941 - 11 janvier 1946

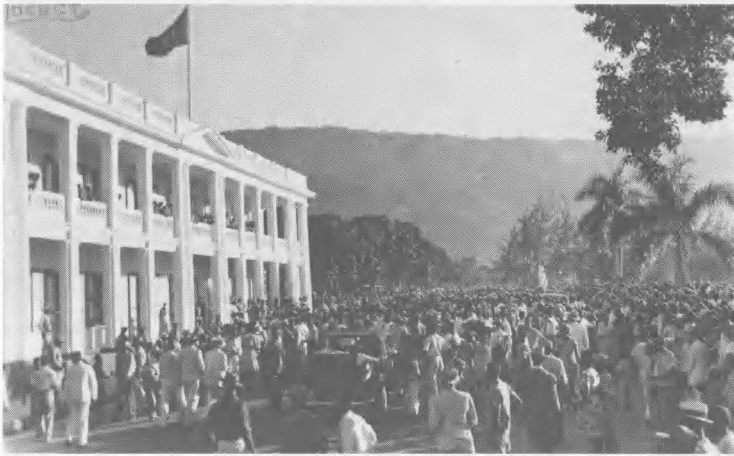
On avait...
Les travaux...



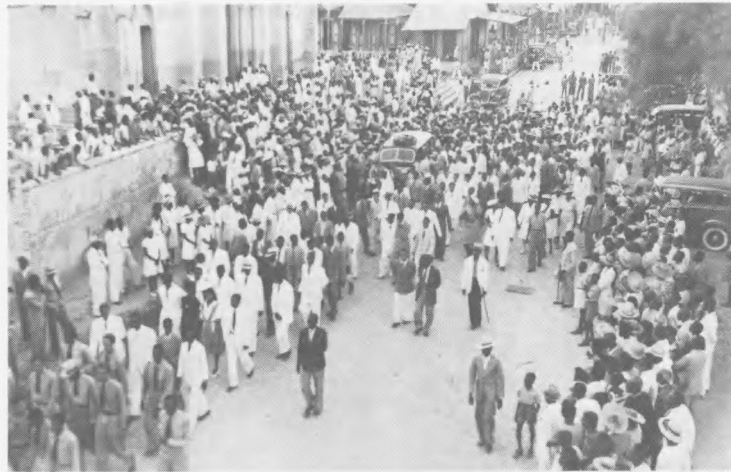
Dumarsais ESTIME, 16 août 1946 - 10 mai 1950



COMITÉ EXÉCUTIF MILITAIRE (1946). De gauche à droite, Major Albert Renard, A.d'H.; Major Paul-Eugène Magloire, A.d'H.; Colonel Franck Lavaud, A.d'H.; Major Antoine Levelt, A.d'H.; Colonel Benoît O. Alexandre, A.d'H.; Major Alcide Duviella, A.d'H.



Manifestation devant le Grand Quartier Général de l'Armée d'Haïti après la chute du gouvernement Elie Lescot.



Funérailles des Victimes de 1946.



Déchoukaj 1946.

A droite, le site Madieu avec ses pavillons au front après avoir été détruits par le sous-lieutenant Denis Bellande, et d'ici.

V



Déchoukaj 1946.



*À droite, Mme Madiou avec un pansement au front après avoir été matraquée
par le sous-lieutenant Denis Bellande, A.d'H.*



Daniel FIGNOLE

*À droite, Mme. Madelon avec un bouquet en forme d'étoile avec ses mariages
par le sous-secrétaire Louis Belland, A. N.*

CHAPITRE 3

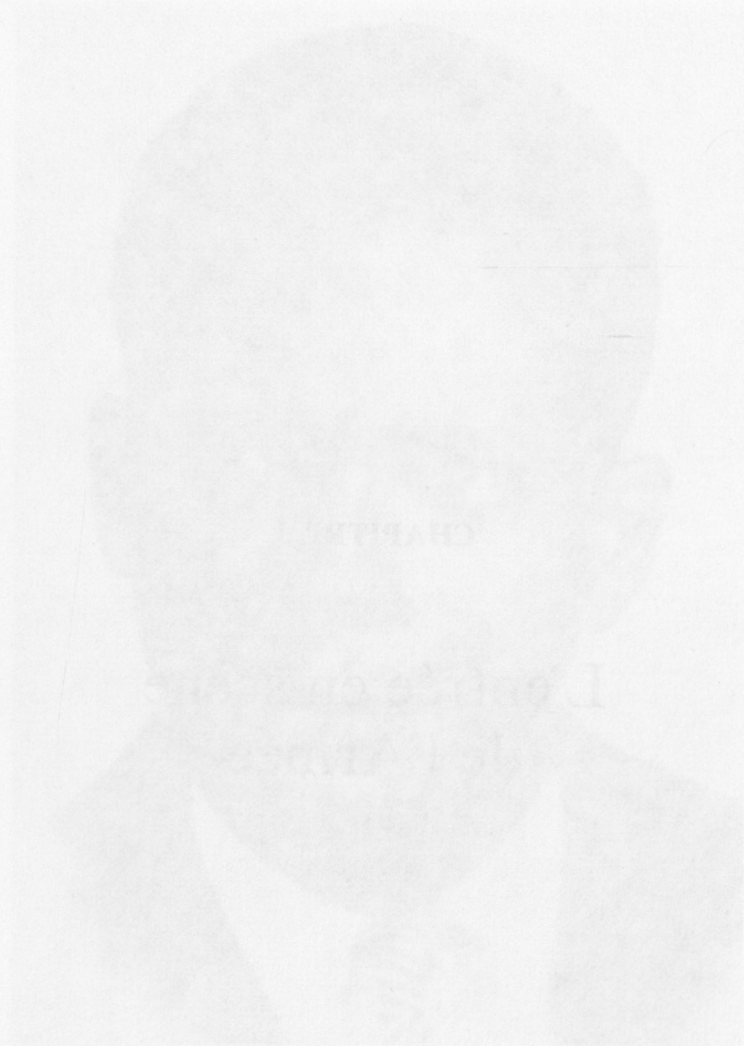
L'entrée en scène de l'Armée

3.1 L'Armée et Pierre:
La Garde à l'aube et la scène
politique haïtienne
dans la conjoncture de 1946.

AVERTISSEMENT

Ce texte ne prétend pas clarifier une fois pour toutes l'émergence et l'interaction des forces sociales qui ont permis à la Garde, puis à l'armée d'Haïti de se projeter sur le devant de la scène politique. Il s'agit ici d'une part de repérer, d'identifier ces forces et d'autre part de dégager les grandes lignes de leur dynamique conflictuelle, dynamique au centre de laquelle s'est trouvée placée l'institution militaire haïtienne. La carence, voire l'absence de certaines sources documentaires (archives, journaux, documents officiels, etc.) ne facilitent pas l'approfondissement

200



David F. FOLEY

L'entrée en scène de l'Armée

3.1 Antonin Dumas-Pierre: La Garde d'Haïti et la scène politique haïtienne dans la conjoncture de 1946

AVERTISSEMENT

Ce texte ne prétend pas clarifier une fois pour toutes l'émergence et l'interaction des forces sociales qui ont permis à la Garde, puis à l'armée d'Haïti de se projeter sur le devant de la scène politique. Il s'agira ici d'une part de repérer, d'identifier ces forces et d'autre part de dégager les grandes lignes de leur dynamique conflictuelle, dynamique au centre de laquelle, s'est trouvée placée l'institution militaire haïtienne. La rareté, voire l'absence de certaines sources documentaires (archives, journaux, documents officiels, etc.) ne facilitent pas l'approfondissement

de certains aspects importants de la conjoncture de 1946 (la question de couleur, rapports entre idéologies et organisations de classes, etc.).

Ces réserves posées, nous pensons avoir dégagé certaines lignes principales de recherche pour une connaissance plus approfondie de cette période importante de l'histoire politique récente d'Haïti.

Mil neuf cent quarante-six est caractérisé par l'apparition sur la scène politique haïtienne de nouvelles forces politiques qui réclament de l'État haïtien aussi bien le respect des libertés et des droits démocratiques des citoyens que l'institution d'un régime apte à satisfaire les revendications socio-économiques de larges couches de la société.

Nous tenterons ici de cerner l'importance de cette conjoncture en mettant en relief la nature, la fonction et le type d'intérêt qui motivent l'intervention de la Garde d'Haïti au-devant de la scène politique en 1946. Elle prend le pouvoir, à quelles fins? Était-ce comme on le disait dans les discours de proclamation pour défendre les «intérêts de la patrie» ou tout simplement pour contrôler les acteurs politiques et les jeux qui se déroulent sur la scène politique en empêchant du coup une radicalisation de la situation révolutionnaire de 1946? Cette intervention n'avait-elle pas pour fin aussi bien la défense de l'ordre établi que celles des propres intérêts de la Garde? Cette présence n'inscrit-elle pas déjà l'échec des mouvements populaires et partant ne pose-t-elle pas un cran d'arrêt aux désirs des masses populaires haïtiennes?

Poser ces questions c'est déjà révéler une approche de la situation qui s'est développée en Haïti entre 1946 et 1950 et du coup repérer la position de la Garde d'Haïti en tant qu'appareil d'État essentiel au maintien et à la reproduction des rapports sociaux de production de la formation sociale haïtienne.

Introduction

La structure militaire haïtienne est mise en place à partir de 1915, par l'armée d'occupation américaine suivant un traité, celui du 16 septembre 1915, qui ratifie la transformation de l'État d'Haïti en un protectorat des États-Unis. Elle est créée pour aider d'une part à la répression de la résistance armée des paysans, de l'autre, elle répond à diverses exigences de la force expéditionnaire qui entreprend de réorganiser les structures d'Haïti au profit du centre capitaliste américain. Cette réorganisation s'opère dans le cadre d'une politique de domination totale des États-Unis sur les Caraïbes et l'Amérique

Centrale.

Principale institution indigène de l'occupation, cette structure militaire se voit attribuer un rôle important dans la réorganisation de différents services de l'État (l'instruction primaire à la campagne, la réfection et le prolongement de l'infrastructure routière etc.).

Cette structure militaire sera également le noyau d'une nouvelle armée, en remplacement de «l'armée haïtienne» que l'occupant a débandée en même temps qu'il désarmait la population civile.

Force supplétive de l'armée d'occupation, elle jouera un rôle de police tandis que la force expéditionnaire se chargera de la défense du territoire en vertu de la convention du 16 septembre 1915. En 1934, après le retrait des troupes d'occupation, les U.S.A. laisseront en place un dispositif leur permettant d'être au courant de l'évolution de la situation interne du pays.

La persistance de la distorsion de la structure militaire haïtienne en faveur des activités de police nous est révélée ostensiblement par son incapacité de réagir aux massacres de fermiers haïtiens par l'armée dominicaine en 1937 et 1941.

Il importe par ailleurs de ne pas négliger d'autres aspects de la structure militaire haïtienne en partie reliés à son activité de police. Afin que la force indigène soit en mesure de garantir l'ordre légué par les occupants, ceux-ci se préoccupent de faire coïncider (relativement) la composition sociale de la structure militaire avec celle de la société haïtienne. Devant le refus des fils de la Bourgeoisie de servir dans une force de police, les occupants attirent des jeunes gens des couches favorisées de la petite bourgeoisie. Ainsi, liée à la structure de domination, la force militaire ne pouvait être une armée Nationale¹ et conserva sa vocation exclusive de police.

Cette force militaire, telle que définie par ses motivations, son comportement et ses engagements, ne livre-t-elle pas déjà certains éléments d'appréciation sur le sens de son interférence dans le processus qui se déclenche en janvier 1946? Les forces nouvelles qui investissent la scène politique à ce moment-là ne viennent-elles pas troubler une situation sociale «profitable aux intérêts dominants»?

A) Les événements de janvier 1946 et l'intervention des militaires

1. Les événements de janvier 1946.

Ce que l'historiographie haïtienne appelle «les événements de 1946» débuta avec la fermeture du journal *La Ruche* dirigé par des étudiants se réclama du marxisme*. Le journal avait acquis une large audience dans le pays en raison du prestige renouvelé des idées socialistes après la deuxième guerre mondiale (victoire de l'URSS sur les troupes nazies) et de la détermination dont faisaient preuve les étudiants dans la lutte contre la dictature de Élie Lescot. *La Ruche* interdite, ses dirigeants arrêtés, ceci provoqua l'indignation de l'opposition. La situation politique se détériora à un point tel que les publications clandestines de *La Ruche* circulèrent plus largement qu'auparavant. Le mot d'ordre qu'il lançait était celui de la grève générale des étudiants. Le mouvement atteignit bientôt d'autres secteurs de l'activité nationale dont le commerce, les administrations publique et privée, le 10 janvier 1946².

Une véritable crise politique se précisait du fait que les classes dirigeantes étaient impuissantes à s'opposer directement aux changements qui s'imposaient. Le Président Élie Lescot se tourna vers les représentants politiques de la petite bourgeoisie noire pour leur confier la formation d'un cabinet «d'union nationale». Dans cette conjoncture difficile, il porta son choix sur Émile St-Lôt, membre influent du cercle mondain et politique «L'Amicale», comme «leader» d'un nouveau cabinet ministériel**. Émile St-Lôt devait se porter garant de «l'équilibre des couleurs» au sein du cabinet et de l'administration publique en général. Sa formule était simple: il fallait assurer au sein des plus hautes fonctions de l'État la représentativité des deux couleurs au nom de ce qu'il appelait une simple «Arithmétique sociale*». La position publique d'Émile St-Lôt sur la question lui avait acquis une grande influence auprès des cercles intellectuels de la petite bourgeoisie noire. Pour eux comme pour les cadres de la petite bourgeoisie mulâtre, la fonction publique

* Il s'agit surtout de dirigeants du Parti Démocratique Populaire de la Jeunesse Haïtienne (P.D.P.J.H.)

** Le poste offert par le Président Lescot à Émile St-Lôt était celui de ministre de l'Intérieur. Dans la hiérarchie de l'Exécutif Haïtien, le ministre de l'Intérieur suit directement le président et détient traditionnellement la préséance sur les autres ministres.

représentait le principal débouché économique. Cette manoeuvre du Président Lescot fut accueillie avec scepticisme par le secteur mulâtre de la petite bourgeoisie qui avait toujours bénéficié prioritairement des avantages de la fonction publique. Ceci aggravait les contradictions dans la base sociale du régime.

Le revirement tardif de Lescot fut perçu comme un signe de faiblesse. L'opposition n'était préparée ni par la tradition ni par l'image que projetait le dictateur, à le voir, contre tout précédent, confier à un ministre sa prérogative présidentielle de former le cabinet. Ce changement de style du chef de l'État acheva également de convaincre les derniers amis du régime que celui-ci était perdu. Convaincus que sa chute était inéluctable, les représentants des diverses tendances de l'opposition refusèrent de risquer un compromis avec le régime. Aussi Émile St-Lôt se trouva-t-il dans l'impossibilité de résoudre la crise politique par le haut.

2. Le Haut commandement de la Garde et la débâcle du régime de Lescot

À la faveur de la crise de janvier 1946, caractérisée par les aspirations démocratiques et réformistes de l'opposition au régime de Lescot et par l'impossibilité pour les classes dirigeantes de résoudre leurs contradictions, se développe en Haïti une situation favorable au changement social. En effet, la fraction urbaine des masses populaires (ouvriers, chômeurs des faubourgs, petits bourgeois prolétarisés) constituait un élément de transformation de l'opposition au gouvernement en mouvement populaire contre le système établi. Le développement autonome du processus contenait donc une menace pour l'ordre établi et les institutions de la classe dominante. Étroitement liée au système politique dictatorial haïtien, la Garde d'Haïti y était très sensible, aussi voulait-elle, une solution rapide à cette crise. Pour le haut commandement militaire, la difficulté à juguler rapidement la crise politique résidait dans le fait que diverses tendances idéologiques se manifestaient au sein de l'opposition.

Le régime politique dictatorial lié à l'ordre établi en 1915, commençait à se ressentir des coups de boutoirs d'une opposition aux tendances diverses certes mais ralliée à l'idée d'un gouvernement de coalition. Il n'en fallait pas plus pour déclencher l'alarme dans le Haut Commandement de la Garde d'Haïti.

L'existence d'un gouvernement civil de coalition risquait de faciliter, durant une période de troubles sociaux la libre

expression des revendications des couches sociales opprimées. Le Haut Commandement de la Garde désirait maintenir, dans l'éventualité où les troubles se généraliseraient, la cohésion du corps de la Garde. Or, l'esprit de corps était suffisamment détérioré par les pratiques de favoritisme du régime à l'égard de certaines unités de la Garde. Le mécontentement des soldats était encore très vif. Leurs conditions de travail étaient demeurées mauvaises³. Les officiers astreints à des services qu'ils trouvaient dégradant en voulaient au gouvernement et à ceux de leurs commandants qui l'avaient soutenu*. Les officiers noirs en particulier, en dépit de quelques promotions (Magloire, Prosper, etc.) étaient frustrés d'être relégués au second plan. Le fragile équilibre interne de la Garde risquait donc de se rompre à l'occasion du murissement de la crise politique.

Le gouvernement d'Élie Lescot dans la conjoncture de janvier 1946 n'était plus en mesure de conjurer la crise politique que ses maladresses avaient contribué à développer. Du point de vue de la Garde d'Haïti, ce gouvernement devait être renversé.

3. Le coup d'État

Le 11 janvier, il s'était avéré que la mission confiée à Émile St-Lôt de former un cabinet de coalition avait échoué complètement. «En désespoir de cause le président avait pris des dispositions pour faire part au pays par une proclamation solennelle de son adhésion à tous les vœux et réclamations contenus dans les manifestes populaires immédiatement et sans réserve»⁴. Il était même prêt à démissionner peu après la formation du cabinet de coalition pour satisfaire à la requête des secteurs de l'opposition regroupés au sein du «Parti Démocratique Unifié»⁵. C'était plus qu'il n'en fallait au Haut Commandement de la Garde pour arrêter l'inquiétant virage du Président Lescot. Selon les Notes Historiques de l'armée d'Haïti: «Les assoiffés du pouvoir avaient profité des hésitations du président pour mettre sérieusement en péril l'ordre et la paix publics»⁶. D'après elle, la situation était particulièrement compromise depuis que le cabinet avait démissionné et que le

* Professeur au Lycée Alexandre Pétion et à la faculté de Droit de Port-au-Prince, M. Émile St-Lôt s'était servi de sa chaire comme d'une tribune pour lancer indirectement des flèches au gouvernement pro-mulâtre de Élie Lescot. Selon lui, tout gouvernement haïtien devrait répartir les hautes charges administratives de l'État de manière proportionnelle à la composition ethnique du peuple haïtien. Interview avec M. Émile St-Lôt, juillet 1974.

président était acculé à reconnaître qu'il ne pouvait plus former un cabinet. Le 11 janvier, le Haut Commandement s'empara du pouvoir en instituant un **Comité Exécutif Militaire**.

«Pour éviter le pire et bien à contre-cœur, la Garde d'Haïti devait endosser les lourdes responsabilités du pouvoir pour le redressement d'une situation qui de jour en jour s'avérait plus menaçante pour la vie même de la nation»⁷.

L'intervention politique des militaires devançait la dynamique de la grève générale annonciatrice de convulsions sociales. Elle devait permettre de maintenir l'ordre établi que menaçait la conjonction des forces progressistes.

Le Comité exécutif militaire constituait un recul par rapport à la dernière étape du gouvernement de E. Lescot si l'on tient compte que celui-ci avait accepté la formule du gouvernement de coalition. Le combat pour la libéralisation de la vie politique était compromis. En effet, la Garde d'Haïti avait toujours été l'instrument intéressé de la lutte obsessionnelle des régimes d'après l'occupation contre les groupes politiques autres que les propres agences du gouvernement en place.

Aucun civil ne fait partie du nouveau gouvernement sous prétexte que les communistes réclameraient leur portefeuille ministériel*. Le Comité Exécutif Militaire dissout les Chambres et abroge la constitution. Puis, se substituant à l'instance législative, il gouverne par décrets-lois. Il se dote ainsi de pouvoirs extraordinaires qui doivent lui permettre de faire face à deux préoccupations. Il s'agit d'abord de débarasser le mouvement de son aile progressiste qui, à travers l'alliance des forces démocratiques, était principalement représentée par le courant marxiste et les groupements populaires de la petite bourgeoisie en voie de prolétarianisation. Ensuite, le Comité Exécutif Militaire devait veiller entre autres au maintien de la configuration socio-ethnique du commandement, héritée de l'occupation et des régimes précédents.

La première phase du mouvement de 1946 marqué par le développement d'une situation révolutionnaire se voit interrompre par l'accession de la Garde d'Haïti au pouvoir suprême. Le Comité Exécutif Militaire constitue donc en 1946 le rempart des classes dominantes contre les forces montantes de la petite

* Selon un ex-colonel de l'Armée d'Haïti, Lescot avait indisposé de jeunes cadres officiers en exigeant qu'ils remplissent certaines tâches, dévolues ordinairement aux soldats comme celle de faire le guet, la nuit, dans sa résidence privée. Interview avec un ex-colonel de l'Armée d'Haïti, mai 1974.

bourgeoisie en voie de radicalisation et celles des masses populaires.

B) L'approfondissement de la crise.

Le coup d'État du 11 janvier qui avait privé le rassemblement des progressistes de la possibilité de former un gouvernement de coalition, constituait une première étape dans la liquidation de la situation révolutionnaire par la Garde d'Haïti. Cependant les dirigeants militaires, au risque de perdre tout contrôle sur la situation, ne pouvaient s'opposer ni directement ni isolément au mouvement des masses urbaines et de la petite bourgeoisie radicalisée. Aussi allaient-ils... entreprendre de diviser les forces de contestation.

1. Le développement des contradictions au sein du mouvement populaire

En dépit de la dictature militaire un large mouvement démocratique naît en 1946. Il était entre autres caractérisé par la prolifération d'une multitude de groupes politiques et de journaux qui se réclamaient de «la révolution». Il s'agissait cependant, pour la plupart, d'organes au service de personnalités politiques briguant les hautes charges de l'État. L'aspect nouveau de l'explosion démocratique de 1946 réside dans l'apparition de partis à vocation populaire et l'épanouissement d'organisations syndicales. La seconde phase de la conjoncture de 46 se caractérise également par le développement des contradictions au sein de la coalition de forces qui avaient mis fin au régime réactionnaire de Élie Lescot. Ces contradictions résultent d'une lutte pour le pouvoir entre d'une part le secteur libéral de la bourgeoisie haïtienne soutenu par le Parti Socialiste Populaire et de l'autre, le secteur conservateur de la petite bourgeoisie noire. La division au sein de cette coalition permet aux dirigeants militaires de consolider leurs positions par rapport au pouvoir en éliminant graduellement les forces susceptibles de se dresser sur leur chemin.

Dans les premiers jours de janvier 1946, une certaine convergence de vue semble exister entre les divers groupes de l'opposition qui se sont constitués en **Front Démocratique unifié (F.D.U.)**. Ce front se proposait de lutter pour l'instauration d'un régime respectueux des libertés civiles. Toutefois, avec le renversement d'Élie Lescot, un secteur du Front, formé d'intellectuels noirs de la petite bourgeoisie ne tarde pas à prendre ses distances par rapport au Front Uni. Le noyau radical du F.D.U. se transforme alors en Comité de Salut Public.

Pour le Comité, la présence des militaires au pouvoir était

en contradiction avec le sens du mouvement de janvier et constituait un obstacle sérieux face aux aspirations nationales. C'est ainsi que «les leaders du Comité dans la soirée même du 11 janvier se sont présentés au Grand Quartier Général de la Garde pour réclamer des militaires le pouvoir lui-même»⁹. Devant leur refus, le Comité de Salut Public décide d'accentuer la lutte contre le Comité Exécutif Militaire. C'est alors que ce dernier convoque les membres du Tribunal de Cassation au Grand Quartier Général pour leur confier le soin de former le gouvernement provisoire de la république. Ceux-ci refusent après de laborieuses discussions¹⁰.

La lutte du Comité du Salut Public avait donc eu pour effet d'ébranler la conviction des militaires de pouvoir gouverner seuls. Conscient de cette situation, le Comité du Salut Public organise une manifestation contre le Comité Exécutif Militaire. Mais, c'est au coeur de cette action que survient l'isolement du Comité.

En effet, la position du Comité du Salut en faveur de l'instauration d'un régime démocratique, respectueux des libertés civiles, s'il pouvait convenir à la bourgeoisie libérale, ne tenait pas suffisamment compte des intérêts immédiats de la petite bourgeoisie. Ainsi, le manque de souplesse du Comité du Salut Public conduit à la rupture au sein des forces favorables à la révolution politique, et un nouveau regroupement appelé Front Révolutionnaire Haïtien va faire son apparition. Le F.R.H. avait des caractéristiques différentes du Comité du Salut Public en ce sens notamment qu'il désirait diriger son combat contre la bourgeoisie locale principalement. On y trouvait le Parti National Populaire de Daniel Figolé et Émile St-Lôt; La Ligue Sociale d'Action Démocratique d'Edner Brutus, le Parti Démocratique Populaire de la Jeunesse Haïtienne (P.D.P.J.H.) dirigé entre autres par René Depestre, Édouard Baker, etc., enfin le Parti Communiste Haïtien (P.C.H.) dirigé par Dorléans Juste Constant.

Le F.R.H. avec Émile St-Lôt, président, Daniel Figolé et Dorléans Juste Constant, vice-présidents, pensait qu'il fallait s'opposer à un retour au pouvoir de la bourgeoisie sous quelque forme que ce soit. De son côté, le Parti communiste estimait que la bourgeoisie était «l'ennemi no 1 du peuple haïtien». Cependant, l'orientation de la lutte contre la bourgeoisie à l'intérieur du Front sera imprimée par son secteur noiriste qui utilise, comme plate-forme politique, la question de couleur. Cette position ne représentait pas nécessairement celle de tous les membres du Front Révolutionnaire Haïtien. En effet, Max

Ménard du P.C.H. écrivait: «Pour nous, marxistes, la question de couleur ne conduit pas, malgré toutes les apparences du contraire, au coeur du problème haïtien... le bourgeois n'a pas de couleur propre»¹¹.

Le secteur noiriste du Front Révolutionnaire Haïtien demande au peuple de «voter Noir pour gagner la révolution»¹². Cette position rejoignait, sous une forme grossière, les intérêts immédiats du secteur intellectuel de la petite bourgeoisie noire pour lequel le retour des mulâtres au pouvoir signifierait l'exclusion des Noirs, des postes importants de la Fonction Publique, au profit des membres de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie mulâtres.

Ce fait s'expliquait d'une façon générale par la faible capacité de l'économie haïtienne d'absorber les cadres qu'elle produisait. Roger F. Léonard, analysant cette situation, soutenait qu'«il y a 2,000 chèque et 20,000 candidats»¹³. Selon le Parti Populaire de Libération Nationale, «pendant l'occupation, l'Américain a accéléré la formation des cadres professionnels: agronomes, ingénieurs, médecins, instituteurs, etc. en négligeant l'essentiel, c'est-à-dire la production. Le circuit économique étant fermé, le seul débouché pour l'intelligentsia des classes moyennes ne pouvait être que la politique et pour les éléments moins doués, l'armée. Il fallait que les occupants traditionnels des fonctions publiques leur fissent place et vite»¹⁴.

2. Le rôle des militaires dans l'atomisation des forces de contestation.

La contradiction d'intérêts entre les différentes composantes du Front (F.D.U.) allait permettre à la Garde d'isoler le Comité du Salut Public à la faveur d'une alliance tactique avec le Front Révolutionnaire Haïtien.

Au mois de février 1946, le Front Révolutionnaire Haïtien accorde son appui solennel au Comité Exécutif Militaire. Au cours d'une importante manifestation en faveur du gouvernement militaire provisoire, il dénonce l'opposition du Comité du Salut Public à la personne du Major noir Paul E. Magloire.

La participation de tous les secteurs du Front à cette manifestation confère au coup de force des militaires une sorte de légitimité. L'autorité de la Junte en sort renforcée. Les militaires ont les mains libres pour déclencher les élections, mais ils devront dorénavant compter avec ces nouvelles forces.

Bien qu'ils aient eu recours aux grandes masses mobilisées par le Front (F.R.H.), ils n'avaient jamais cessé de considérer les mouvements du secteur populaire comme un objet de soucis.

Les Notes Historiques de l'Armée d'Haïti soulignent très bien cette position des militaires dès la prise du pouvoir. «Malgré les mesures prescrites pour apaiser les esprits et les garanties données aux leaders, de gros nuages s'ammoncelaient à l'horizon. La Garde d'Haïti devra user d'abord de tact et de patience; mais quand le 13 janvier, les instincts dérégés des faubourgs se manifesteront bruyamment pour la Croisade de la Faim et de la Misère à l'assaut des privilèges et des droits, au seul profit de la licence, comme en 1915, les vaisseaux de guerre étrangers croiseront au large de Port-au-Prince, menaçant la nation elle-même, pénétrée de la gravité de la situation, la Garde d'Haïti, alors ne reculera pas devant les mesures énergiques et l'ordre sera imposé»¹⁵.

L'intervention populaire dans la crise paraissait menaçante et le haut commandement Militaire entendait contenir ce danger représenté surtout par l'action des masses fignolistes, à Port-au-Prince.

Le Comité Exécutif Militaire soutint Estimé,* candidat du secteur noiriste de la petite-bourgeoisie, qui, dénué d'appuis populaires réels, ne pouvait gagner seul les élections.

Les élections organisées par le Comité Exécutif Militaire produisent de curieux résultats. D'abord, aux élections des Chambres législatives, le 12 mai 1946, les leaders populaires ne sont pas élus. Daniel Fignolé, le leader des masses de Port-au-Prince, n'entre pas à la Chambre, à la grande consternation de ses partisans. Au Cap-Haïtien, deuxième ville d'Haïti, deux candidats très populaires, Henri Laraque et Frédéric Noël, ne peuvent être élus à l'Assemblée**. Leurs partisans manifestent dans les rues de la ville. L'Armée intervient, ouvre le feu sur la foule faisant de nombreuses victimes¹⁶. Trois mois plus tard, le 15 août 1946, Dumarsais Estimé fut élu président.

En réalisant des élections truquées qui contribuaient à écarter du pouvoir les secteurs les plus menaçants pour ses intérêts, la Garde renvoyait toute possibilité de réformer les institutions politiques. Son action au cours de la période de janvier à août 1946 montrait qu'elle avait la capacité de maîtriser les problèmes complexes de gouvernement en période de crise

* Les autres candidats étaient: Démosthènes Pétrus Calixte, Dorléans Juste Constant, Henri Laraque, Edgar Nérée Numa, Bignon Pierre-Louis, Joseph Nemours Pierre-Louis, Horace Bellerive.

** La liste des élus était tapée d'avance par les soins de la 18e compagnie du Département Militaire du Palais. Interview avec un ex-colonel de l'Armée d'Haïti, mai 74.

politique. En écartant du pouvoir les forces qu'elle jugeait indésirables et en imposant à la nation le secteur qui avait sa sympathie, la Garde d'Haïti avait prouvé clairement qu'elle était la structure-clé du régime politique dictatorial et réactionnaire d'Haïti.

C) La consécration de la prédominance politique de la Garde d'Haïti

L'accession au pouvoir de la fraction conservatrice de la petite-bourgeoisie s'accompagne d'un renforcement substantiel de la position de la Garde sur la scène politique. En retour des services qu'elle a rendus elle obtient des avantages matériels et même dans une grande mesure un renforcement de ses pouvoirs.

1. Le renforcement du Pouvoir militaire.

Un concert de louanges montait vers les militaires qui furent traités en bienfaiteurs de la patrie.

Dans un discours prononcé au moment de la transmission des pouvoirs au Palais National, le Président Estimé s'adressa en ces termes aux trois membres du Comité Exécutif Militaire: «Vous avez ainsi, vous qui, par votre formation, entraînement et discipline de corps, sembliez être nés pour l'exercice du Pouvoir Absolu, donné à tous un exemple de désintéressement et d'esprit démocratique qui ne sera pas oublié»¹⁷. De son côté, le Sénat de la République, émit à sa séance du 5 septembre 1946, une déclaration disant que «le Comité Exécutif avait bien mérité de la patrie»¹⁸. Le Colonel Frank Lavaud, ancien président du Comité Exécutif Militaire, fut promu au grade de Général de Brigade et les deux autres membres du Comité, les Majors Antoine Levelt et Paul Magloire au grade de colonel.

La politique du Président Estimé à l'égard de la Garde d'Haïti était de ne rien refuser aux militaires. Immédiatement après la nomination du président, la Garde créa une section de T.S.F., les derniers événements ayant contribué à souligner l'importance des communications¹⁹. La loi du 29 mars 1947, faisant de la Garde d'Haïti, l'Armée d'Haïti, n'apporta aucune modification dans la structure de la force militaire. Toutefois en 1948 sa capacité de coercition augmentait²⁰.

Dans ce contexte, il conviendrait également de mettre en relief la montée politique du Colonel Magloire dont le prestige et l'influence dans l'armée et au sein du gouvernement était incomparables.

À l'ex-président Vincent qui s'enquerrait de sa manière de faire face aux problèmes de l'armée, lors d'une entrevue qui eut lieu au Palais National, le Président Estimé aurait répondu

sans ambages: «Pour ce qui concerne les problèmes de l'armée, je m'en remets au Colonel Magloire»²¹.

2. La Répression

Le régime que la junte militaire porte au pouvoir le 16 août montra quelques velléités à tenir compte des conquêtes que des secteurs de la nation haïtienne avaient imposées à l'État réactionnaire.

Dès les premiers jours de son mandat, le Président Estimé dans un discours²² devant les Chambres promettait de respecter les aspirations du peuple à la liberté, et s'engageait à respecter les conquêtes du mouvement démocratique de janvier 1946. En faisant appel à tous ses adversaires d'hier quels qu'ils fussent, Estimé voulait placer son gouvernement sous le signe de l'ouverture. Celle-ci se concrétisa par la formation d'un cabinet où même des mouvements à vocation populaire recevaient d'importants porte-feuilles ministériels. Le Mouvement Ouvrier-Paysan qui avait appuyé la candidature de l'ex-commandant Démosthènes Pétrus Calixte recevait le Ministère de l'Éducation Nationale tandis que le Parti Socialiste Populaire qui avait appuyé la candidature du bourgeois nationaliste Edgar Nérée Numa, accepta de se faire représenter par Georges E. Rigaud personnage influent de la bourgeoisie libérale, qui obtint l'important porte-feuille du Commerce et de l'Agriculture. En outre, le président confia des postes diplomatiques importants en Europe à des membres du Parti Socialiste Populaire. Mais selon Émile St-Lôt, «sous la forte pression des autorités américaines, ils furent retirés»²³.

La participation des partis populaires et surtout d'un parti marxiste légal au gouvernement de Dumarsais Estimé à ses débuts s'inscrivait pratiquement en rupture avec la position de principe des militaires par rapport à ce courant politique et atténuait la portée des manoeuvres politico-électorales du Comité Exécutif Militaire contre les partis à vocation populaire. Par cette action, le gouvernement recueillait l'appui de ses adversaires dont celui des farouches partisans de Daniel Fignolé. Le succès éventuel de cette opération aurait pu renforcer la position du gouvernement face à la Garde d'Haïti dont il subissait ostensiblement la tutelle.

Cependant, ce cabinet de coalition devait éclater en octobre 1946 à l'occasion d'un conflit* entre les représentants des deux

* Le Ministre Daniel Fignolé attaquait à la radio les mesures que prenait dans le cadre de ses attributions, son collègue du Cabinet, Georges E. Rigaud. Selon M. Émile St-Lôt qui occupait un portefeuille dans le même ministère, cette querelle publique entre collègues créait une atmosphère intolérable dans le Cabinet: Interview avec M. Émile St-Lôt, février 1975.

partis populaires qui prétendaient à la direction des masses. Privé du concours des partis populaires, le gouvernement du 16 août dut se limiter de nouveau à l'appui d'un secteur d'intellectuels conservateurs de la petite-bourgeoisie noire, incapable de résister aux influences et aux intérêts qui dominaient la formation sociale haïtienne. Aussi le gouvernement, demeurant sous la tutelle des militaires, opéra-t-il un virage à droite qui le conduisit à renier dans les faits certaines conquêtes de janvier 1946.

Dès mars 1947, une loi anti-communiste était promulguée. Étienne Charlier, secrétaire général du P.S.P. dut gagner la clandestinité. Le Mouvement Ouvrier Paysan fut proscrit à son tour, à la suite d'une tentative de grève générale²⁴. Quant au Parti Communiste Haïtien, il s'était sabordé, cédant aux pressions de l'entourage gouvernemental.

La presse connut quelques difficultés, bien que les journaux critiquant le gouvernement aient pu continuer à paraître régulièrement. Toutefois quand ils dépassaient les limites jugées acceptables pour l'autorité, des suspensions intervenaient. Les autorités gouvernementales réagissaient parfois violemment contre ceux qui s'attaquaient trop directement à leurs intérêts*.

Néanmoins, les cas extrêmes de répression ne sont pas représentatifs de l'attitude générale du gouvernement du 16 août face à la **presse écrite**. Celle-ci connut une liberté relative. Étienne Charlier affirmait dans *La Nation*: «Depuis 1946 nous jouissons d'un minimum de libertés démocratiques et qui doit être apprécié à sa juste valeur car, alors que sous Vincent et Lescot nous étions forcés de nous taire purement et simplement, aujourd'hui nous pouvons exprimer nos façons de penser, formuler des réserves...»²⁵. Toutefois, **il importe de relativiser l'impact de la presse écrite sur «une population connaissant un taux élevé d'analphabétisme»**. Le gouvernement gardait pratiquement le monopole de la **presse parlée** plus accessible à la grande majorité des Haïtiens.

* Le cas le plus illustre fut celui du Sénateur Hudicourt directeur du journal *La Nation*, qui avait promis de révéler les noms des autorités civiles et militaires du gouvernement utilisant leur position pour s'enrichir. La veille de la parution de l'article on le trouva, chez lui, mort, son revolver à la main.

Du côté des travailleurs la répression fut très vive. Les organisations syndicales influencées par les courants marxistes et du Mouvement Ouvrier Paysan connurent les plus dures persécutions. La Fédération des Travailleurs Haïtiens d'obédience marxiste fut dissoute; les syndicats animés par le Mouvement Ouvrier-Paysan, après leur tentative de grève générale furent eux aussi sévèrement frappés. La répression, directement menée par l'autorité civile jointe aux autorités policières et militaires, s'exerça contre les dirigeants syndicaux*.

Le gouvernement porté par les militaires au pouvoir le 16 août 1946, s'il est au début obligé de tenir compte des conquêtes des forces progressistes, au fur et à mesure qu'apparaissent des situations nouvelles recourra aux méthodes répressives caractéristiques des régimes antérieurs. Considérant de manière rétrospective la démarche régressive du gouvernement du Président Estimé, le Parti Populaire de Libération Nationale écrivait en 1962: «Les deux premières années du gouvernement d'Estimé furent, malgré des excès dus à l'exploitation démagogique de la question de couleur, celles d'un gouvernement relativement progressiste. Cependant sous la pression américaine et l'influence du Colonel Magloire, l'homme fort de l'armée, Estimé était bientôt amené à prendre des mesures réactionnaires tendant au contrôle des syndicats, à la mise au pas des étudiants et la restriction des activités des partis politiques. La peur d'être débordé à gauche lui valut d'être débordé à droite. Son ultime appui demeurait l'armée; aussi quand Magloire eut décidé de le lui enlever, le régime des authentiques s'effondra»²⁶.

3. La reprise du pouvoir par l'Armée d'Haïti.

À partir du milieu de l'année 1949, des différends surgissent entre le Haut commandement militaire et le gouvernement.

Ce «haut commandement» avait transmis le pouvoir en 1946, parce qu'il ne pouvait le garder sans courir le risque de voir l'opposition se retourner contre lui. Il dut transmettre le pouvoir au secteur conservateur de la petite-bourgeoisie. Cela constituait un geste minimum d'apaisement. Ce n'était que partie remise.

* Doubout et Joly signalent les interventions directes du préfet (personnalité civile chargé de la police du gouvernement) de Port-au-Prince à la tête des forces policières durant les grèves des travailleurs de la compagnie américaine «Haïtian American Sugar Company» (HASCO) et du «Garage Powell». Ils signalent la liquidation du président du syndicat d'une grande compagnie fermière nord-américaine, la «Compagnie Dauphin» et celle du président du Syndicat des Commerçants et Détaillants (il s'agit du secteur du petit commerce).

Le 1er juillet 1949, une loi votée par le Corps Législatif ordonnait la révision constitutionnelle. D'après Colbert Bonhomme, les articles concernés par cette révision démontraient clairement que le président convoitait un second mandat²⁷. C'était l'occasion rêvée pour ces militaires d'intervenir une fois de plus au devant de la scène politique sous prétexte de sauvegarder la constitution. Le «Haut commandement» de l'Armée entreprendra d'exploiter les faiblesses et les contradictions internes du gouvernement pour renverser Estimé. De son côté, le président n'avait pas les moyens de remporter une épreuve de force contre les chefs de l'Armée n'ayant pas su se forger les appuis nécessaires pour raffermir son pouvoir. Par exemple, en ce qui concerne les luttes de la classe ouvrière naissante, le gouvernement n'avait en fait reconnu ni le caractère distinct des intérêts de celle-ci ni son droit à l'autonomie²⁸.

Malgré son virage anti-syndical, le gouvernement ne put obtenir l'appui de la bourgeoisie traditionnelle. Bien que celui-ci n'eût pas cherché à nuire aux intérêts économiques de celle-ci, les continuelles agressions (notamment la question de couleur) des porte-paroles du gouvernement avaient créé chez elle un sentiment d'insécurité. Aussi chercha-t-elle le soutien de l'Armée d'Haïti²⁹. Quant aux organisations politiques, leur attitude était partagée face au gouvernement. Le Parti Socialiste Populaire qui n'avait pas d'influence directe sur les masses menait par la presse une opposition constructive. Ainsi, lors du conflit de 1949, entre le gouvernement haïtien et le dictateur dominicain Trujillo*, il avait appuyé le gouvernement contre le dictateur de la république voisine.

Le Mouvement Ouvrier-Paysan au contraire, très influent dans la région de la capitale se distinguait par son opposition systématique au gouvernement d'Estimé. À l'occasion du différend haïtiano-dominicain, il avait par l'organe de son leader, protesté contre la signature des journalistes haïtiens d'un

* Trujillo dépité par l'attitude de Dumarsais Estimé qui n'acceptait pas l'embauche de paysans haïtiens par les usines sucrières dominicano-américaines de la République Dominicaine, avait accueilli chez lui Astrel Roland, un attaché militaire haïtien en rupture de ban et lui avait donné accès à la radio officielle dominicaine d'où celui-ci appelait la population haïtienne à la révolte contre le gouvernement haïtien. Ceci porta le gouvernement d'Haïti à déposer diverses plaintes à l'Organisation des États Américains contre la République Dominicaine. Voir Crassweller, Robert D.: *The Lifetime of a Caribbean Dictator*, The McMillan Company, New York 1966, p. 242-248.

communiqué reconnaissant le bien-fondé des charges portées par le gouvernement haïtien contre Trujillo³⁰.

Dumarsais Estimé ne pouvait donc compter sur aucune force sociale lui permettant de résister au Haut commandement de l'Armée d'Haïti, après trois années de gouvernement. L'Armée, au contraire, n'avait contre elle aucune des forces qui comptaient réellement sur la scène politique haïtienne à l'époque.

La lutte pour le pouvoir entre le Haut commandement de l'Armée d'Haïti et le gouvernement s'était cristallisé dans la rivalité entre le Colonel Magloire et le président Estimé.

Ce dernier, sur les conseils de ses partisans, avait tenté sans succès de trouver un remplaçant au Colonel Magloire. Le seul à accepter l'offre d'Estimé, le Colonel Astrel Roland, sera affecté à un poste diplomatique³¹.

La riposte du commandant des Casernes ne vient cependant qu'au moment opportun. Il sut utiliser les contradictions créées au sein du pouvoir en place par la manoeuvre de réélection d'Estimé en aiguissant les ambitions des personnalités influentes du Sénat. Le 18 avril, le Sénat rejetait le projet de révision constitutionnelle qui lui était soumis par l'exécutif. Le président tenta alors de dissoudre le Sénat, et un décret fut en ce sens envoyé au *Moniteur* pour être publié. Mais le Colonel Magloire et le chef de la Police de Port-au-Prince, le Major Marcaisse F. Prosper, en empêchèrent la parution³². Le 3 mai 1950, onze sénateurs sur vingt-et-un décident d'abandonner leurs sièges. Le 8 mai, la foule manifeste en faveur d'Estimé et contre le Sénat. Le 10 mai 1950, l'Armée d'Haïti obtient la démission du président et le Haut-État-Major constitue la **Junte Militaire de Gouvernement**. Le même jour, il faisait la proclamation suivante:

«Le pays depuis le 3 avril dernier traverse une situation compliquée et dangereuse qui a arrêté la vie de la Nation. Des éléments inquiétants se sont habilement infiltrés dans les positions clés du Gouvernement de la République et par leur action maintiennent une agitation continue dans les esprits. Le président de la République a perdu le contrôle des événements qui se sont développés avec une extrême rapidité vu l'ambition de certains depuis le rejet de la révision constitutionnelle par le Sénat.

Devant cet état de choses inextricable et devant l'impossibilité pour le pays de continuer sa marche dans le calme et la paix, L'Armée, pour ne pas avoir à se trouver devant une situation incontrôlable, a décidé, par l'organe de Son État-Major, de prendre les mesures nécessaires pour la sauvegarde de la paix publique. De l'accord unanime des officiers, il a été demandé

aux membres de la junte de 1946 d'accepter une nouvelle fois à se dévouer au salut de la Patrie.

«En face des graves dangers que courent ce pays et la vie des familles, nous avons endossé la responsabilité de dénouer la crise. Nous donnons l'assurance, comme nous l'avons déjà fait dans un récent passé, que nous respecterons intégralement les engagements internationaux pris par la République d'Haïti, nous maintiendrons les normes démocratiques et garantirons la sécurité publique et le respect des biens.

Nous demandons à tous de nous donner leur appui moral pour nous aider dans la lourde tâche que nous assumons aujourd'hui. Le Président Dumarsais Estimé, ayant démissionné se trouve ainsi que sa famille sous notre entière protection.

Nous faisons appel à la confiance de la nation pour que la vie puisse reprendre son cours normal.

Frank Lavaud: Général de Brigade, Armée d'Haïti, Président de la junte.

Antoine Levelt: Colonel, Armée d'Haïti, membre.

Paul E. Magloire, Colonel, Armée d'Haïti, membre³³...»

Cette proclamation de la Junte militaire de Gouvernement tout en justifiant le coup d'État militaire ne mentionnait pas toutefois les intentions de la Junte militaire à l'égard de la constitution. Un décret de dissolution des Chambres Législatives était promulgué le même jour alléguant l'impossibilité dans laquelle se trouvaient deux branches du Corps Législatif de s'entendre et l'incapacité pour les Chambres Législatives de remplir leur rôle vu leur impopularité³⁴. La Junte Militaire de Gouvernement avait ainsi la haute main sur les affaires de l'État mais cette fois sans engagement vis-à-vis des groupes politiques nationaux. Le Colonel Magloire, premier d'entre ses pairs, émergeait seul au premier plan de la scène politique.

Conclusion

En 1946, des forces politiques se sont retrouvées autour d'un projet de libéralisation du régime politique haïtien et de démocratisation de la société haïtienne. Tandis que le projet de libéralisation recueillait l'adhésion unanime, celui de la démocratisation était l'objet de divergences entre les groupes.

Le projet de libéralisation visait à la transformation du régime politique dictatorial qui interdisait à de larges secteurs du pays d'exprimer leurs opinions et de défendre leurs intérêts. Quant au projet de démocratisation, s'il signifiait entre autres pour les petits bourgeois noirs qu'ils pourraient désormais accéder aux postes de commande de l'État, pour les libéraux

il signifiait le développement capitaliste du pays et pour les marxistes l'amélioration du statut des travailleurs et conjointement le développement autonome du capitalisme haïtien puisque selon eux «la révolution n'était pas à l'ordre du jour»³⁵ et que suivant les mots d'ordre de la 3^{ème} Internationale ils se devaient de soutenir la bourgeoisie nationale contre l'impérialisme américain.

«Gardiennne de l'ordre établi» en Haïti depuis l'Occupation, la Garde d'Haïti intervint pour freiner le processus qui s'amorçait. Elle put concrétiser son coup d'État grâce à l'atomisation des forces de l'opposition, celles-ci contribuant même à légitimer en quelque sorte ce pouvoir soit en s'alliant à la Garde — ce fut la stratégie adoptée par nombre d'intellectuels de la petite bourgeoisie noire — soit en s'y ralliant provisoirement — ce fut la tactique des populistes — soit en participant aux élections — ce que firent la bourgeoisie libérale et les marxistes.

Le Garde orientera ainsi le processus de 1946 par un jeu d'alliances qui lui permettra d'écarter les forces de changement, tout en gardant le contrôle du pouvoir.

Le mouvement de 1946 ne fut pas une révolution. S'il a été pour les intellectuels noirs de la petite bourgeoisie et incidemment pour la classe ouvrière embryonnaire l'occasion de quelques gains politiques, il n'a guère apporté de changements significatifs dans la position des classes sociales ou dans le régime politique haïtien.

Avec la monopolisation du pouvoir politique par «l'Armée d'Haïti» en 1950, s'ouvre une phase d'acalmie apparente de la crise politique qui éclata en 1946.

NOTES

1. Voir Lieuwen, Edwin: **Generals against Presidents**, (Neo-Militarism in Latin America) Ed. Frederick A. Preager inc. New York 1964.
2. Voir Bonhomme, Colbert: **Les origines et les Leçons d'une Révolution Profonde et Pacifique**, Imprimerie de l'État, Port-au-Prince, 1946, p. 33 et 50.
3. Antoine G. Petit signale qu'en 1944, un major gagnait 16 fois le salaire d'un soldat... Il pouvait aussi utiliser à des fins personnelles le matériel et les matériaux de l'État haïtien et faire travailler gratuitement à son profit soldats et prisonniers. Antoine G. Petit: **Haïti, incidences ethniques de la lutte des classes** (Essai de compilation), sans lieu d'édition, p. 22.
4. Bonhomme, Colbert: *op. cit.*, p. 37, **Les Origines et les Leçons d'une Révolution profonde et pacifique**, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1946, p. 37.
5. *Idem*, p. 38.
6. Armée d'Haïti: **Notes Historiques 1915-1950 de l'Armée d'Haïti**, Collection du Tricinquantaire de l'Indépendance d'Haïti, Port-au-Prince, 1954, p. 52.
7. *Idem*, p. 52.
8. Foreign Relations of United States, Washington, D.C. Government Printing Office, 1946, Vol. XI, p. 908.
9. Voir Armée d'Haïti: *op. cit.*, p. 54.
10. *Idem*, p. 54.
11. **La Ruche**, 26 janvier 1946.
12. **L'Action Nationale**, Bulletin 41, 6-7 avril 1946.
13. **La Nation**, 24 décembre 1948.
14. **Parti Populaire de Libération Nationale**, *op. cit.* p. 21.
15. Armée d'Haïti: *op. cit.*, p. 54 (souligné par nous).
16. Auguste, Maurepas: **Genèse d'une République Héritaire**, Paris, La Pensée Universelle, 1974, p. 29.
17. Armée d'Haïti, *op. cit.* p. 55.
18. *Ibidem* p. 55.
19. Armée d'Haïti, *op. cit.* pp. 55-56.
20. **Garde d'Haïti 1915-1934**, United States Naval Institute, Annapolis, 1956, McCrocklin J.H.: *op. cit.* p. 235.
21. Interview avec un ancien chef de cabinet du Président D. Estimé, janvier 1975.
22. Discours du président D. Estimé à l'Assemblée Nationale, le 16 août 1946 in Colbert Bonhomme: **Révolution et contre-révolution en Haïti de 1946 à 1957**, pp. 23-24. Imprimerie de l'État, Port-au-Prince, 1957.
23. cf. Interview avec M. Émile St-Lôt (juillet 1974).
24. Doubout, Jn. J. & Joly, U. **Notes sur le mouvement syndical haïtien**, sans lieu d'édition, 1974.
25. **La Nation**: «Politique», 7-8 février 1949.
26. **Parti Populaire de Libération Nationale, Analyse de la Situation Haïtienne**, miméo, février 1962.
27. Bonhomme, Colbert: *op. cit.* p. 34. L'article 81 s'énonçait comme suit: «Le président de la république est élu pour six ans. Il n'est pas immédiatement rééligible et ne peut en aucun cas bénéficier de prolongation de mandat. Il entre en fonction au 15 mai de l'année où il est élu pour remplir une vacance; dans ce cas, il entre en fonction dès son élection et son mandat est censé commencer depuis le 15 mai précédent la date de son élection». cf. **Constitution de la République d'Haïti 1946**, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1946, p. 15 et 16.

28. Doubout & Joly: *op. cit.*, p. 23.
29. Voir Bonhomme, Colbert: *Révolution...* p. 39.
30. Voir *La Nation*, 3 mars 1949.
31. Interview avec un ex-haut gradé de l'Armée d'Haïti.
32. Interview avec un ex-chef de cabinet et secrétaire du Conseil des ministres sous le gouvernement de Dumarsais Estimé, janvier 1975.
33. Proclamation du 10 mai 1950, de la Junte Militaire de Gouvernement in Armée d'Haïti: *op. cit.*, pp. 58-59. (Souligné par nous).
34. Voir Bonhomme, Colbert: *Révolution...* p. 49.
35. Étienne Charlier: «Politique», *La Nation* 13 juillet 1950.

3.2 L'Armée ne plane pas au-dessus de la Cité...

Paul Laraque

C.P. — Paul Laraque, commençons, si vous le voulez bien, par une question d'ordre général. En effectuant des recherches dans le cadre de la préparation de ce dossier, nous avons été frappés par le rareté d'études critiques sur l'Armée d'Haïti. Pour qui s'intéresse à cet important appareil d'État, il n'existe qu'un texte de Franklin Madi dans *Nouvelle Optique*, une thèse de maîtrise d'Antonin Damas-Pierre «La Garde d'Haïti et la Conjoncture de 1946». Sauf erreur, oubli ou manque d'information, on n'a point vu passer, ces derniers temps, d'autre texte sur l'Armée d'Haïti. Pourrait-on dire qu'il y a là une sorte d'interdit, de tabou entourant la question de l'Armée, sa place, sa fonction dans la formation sociale haïtienne?

P.L. — Pas précisément, en ce sens qu'en dehors des deux textes que tu as mentionnés, il y a eu aussi *L'Analyse de la situation haïtienne*, un texte anonyme datant de 1962 qui a été publié ici à New York ou au Canada. Au chapitre XXX qui s'intitule «L'Armée et sa lutte des classes pour le pouvoir», le rôle de l'armée dans le contexte de la politique haïtienne a été étudié. Ailleurs, Kern Delance, ancien officier de l'armée, a

NOTES

1. Voir Laurent, *États-Général*, op. cit., p. 23.
2. Voir Bouchoupe, *Colbert*, op. cit., p. 27.
3. Voir Bouchoupe, *Colbert*, op. cit., p. 27.
4. Bouchoupe, *Colbert*, op. cit., p. 27. Les Origines et les Leçons d'une Révolution profonde et pacifique, Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1946, p. 27.
5. *Idem*, p. 24.
6. Armée d'Haïti, Notes Historiques 1915-1930 de l'Armée d'Haïti, Collection de Tricentenaire de l'Indépendance d'Haïti, Port-au-Prince, 1954, p. 32.
7. *Idem*, p. 32.
8. Foreign Relations of United States, Washington, D. C. Government Printing Office, 1946, Vol. XI, p. 988.
9. Voir Armée d'Haïti, op. cit., p. 34.
10. *Idem*, p. 34.
11. *La Nation*, 28 janvier 1946.
12. *L'Action Nationale*, Bulletin 41, 6-7 avril 1946.
13. *La Nation*, 24 décembre 1945.
14. Parti Populaire de Libération Nationale, op. cit., p. 21.
15. Armée d'Haïti, op. cit., p. 34 (arrêté par nous).
16. *Aspects*, Massachus. Centre d'ont République Haïtienne, Paris, La Pensée Universelle, 1974, p. 29.
17. Armée d'Haïti, op. cit., p. 33.
18. *Idem*, p. 33.
19. Armée d'Haïti, op. cit., pp. 33-36.
20. Garde d'Haïti 1913-1934, United States Naval Institute, Annapolis, 1976, McCook J. H., op. cit., p. 233.
21. Interview avec un ancien chef de cabinet du Président D. Estimé, janvier 1973.
22. Discours du président D. Estimé à l'Assemblée Nationale, le 16 août 1946 in *Colbert Bouchoupe, Révolution et contre-révolution en Haïti de 1946 à 1957*, pp. 21-24. Imprimerie de l'État, Port-au-Prince, 1977.
23. cf. Interview avec M. Émile St-Louis (juillet 1974).
24. *Oubout*, Jo. J. & Joly, U. Notes sur le mouvement syndical haïtien, sous les d'Haïti, 1974.
25. *La Nation - Politiques*, 7-8 février 1949.
26. Parti Populaire de Libération Nationale, Analyse de la Situation Haïtienne, 21^{ème} février 1947.
27. Bouchoupe, *Colbert*, op. cit., p. 34. L'article 51 s'exprime comme suit : « Le président de la République est élu pour six ans. Il n'est pas immédiatement rééligible et ne peut en aucun cas bénéficier de prolongation de mandat. Il entre en fonction au 15 mai de l'année où il est élu pour remplir ses fonctions. Dans ce cas, il entre en fonction dès son élection et son mandat est ainsi commencé depuis le 15 mai précédent la date de son élection. cf. Constitution de la République d'Haïti 1946. Port-au-Prince, Imprimerie de l'État, 1946, p. 15 et 16.

3.2 L'Armée ne plane pas au-dessus de la Cité...

Paul Laraque

C.P. — Paul Laraque, commençons, si vous le voulez bien, par une question d'ordre général. En effectuant des recherches dans le cadre de la préparation de ce dossier, nous avons été frappés par la rareté d'études critiques sur l'Armée d'Haïti. Pour qui s'intéresse à cet important appareil d'État, il n'existe qu'un texte de Franklin Midi¹ dans *Nouvelle Optique*, une thèse de maîtrise d'Antonin Dumas-Pierre: «La Garde d'Haïti et la Conjoncture de 1946». Sauf erreur, oubli ou manque d'information, on n'a point vu passer, ces derniers temps, d'autre texte sur l'Armée d'Haïti. Pourrait-on dire qu'il y a là une sorte d'interdit, de tabou entourant la question de l'Armée, sa place, sa fonction dans la formation sociale haïtienne?

P.L. — Pas précisément, en ce sens qu'en dehors des deux textes que tu as mentionnés, il y a eu aussi *L'Analyse de la situation haïtienne*, un texte anonyme datant de 1962 qui a été publié ici à New York ou au Canada. Au chapitre XXX qui s'intitule «L'Armée et sa lutte des classes pour le pouvoir», le rôle de l'armée dans le contexte de la politique haïtienne a été étudié. Ailleurs, Kern Delince, ancien officier de l'armée, a

préparé une étude très approfondie sur l'armée. C'est un très gros volume que j'ai eu l'occasion de voir récemment. Il n'a pas encore été publié parce que les conditions d'édition, si elles ne sont pas aussi pénibles qu'en Haïti, sont encore difficiles pour les Haïtiens. Enfin, personnellement, sous le titre de «Lamé nan politik Ayti» (L'Armée dans la politique haïtienne, j'ai eu à accorder une interview en créole à la revue haïtienne *Sèl* (New York, No. 16, mai-juin 1974). J'y ai défendu la thèse que l'État représente toujours la classe au pouvoir et que, pour exercer le pouvoir de la classe dominante sur les classes opprimées, il utilise un appareil de répression qui comprend l'armée, la police, les tribunaux, les prisons. En Haïti, armée et police se confondent mais les attributions de police sont prédominantes. En effet, la Gendarmerie d'Haïti a été créée par l'Occupation militaire américaine pour le maintien de la paix publique, c'est-à-dire de l'ordre social existant. Ayant fait ses premières armes contre la guérilla paysanne de Charlemagne Peralte, sa mission principale, au départ des «marines», était de maintenir l'appareil d'État néo-colonial mis en place par l'Occupation, dans le cadre des rapports de domination et de dépendance économiques, et qui reste jusqu'à présent au service de l'impérialisme américain.

Pour revenir à la question, il est vrai qu'en général l'Armée d'Haïti n'a pas été étudiée autant qu'elle aurait dû l'être mais je crois que c'est moins par manque d'intérêt que par manque de documentation, moins par crainte que par la difficulté des recherches vu le secret qui entoure les sources d'informations militaires.

C.P. — Vous aviez quel âge, en 46?

P.L. — J'avais 25 ans. Commissionné officier en 1941 il y avait déjà près de 5 ans que j'étais dans l'armée. Les premières années, j'étais en province. C'est Magloire qui, arrivé à la Police, m'a fait transférer à Port-au-Prince. Soit parce qu'il avait été l'adjutant du Colonel Gustave Laraque, un parent à moi, soit parce que j'avais été déplacé de la Police de Port-au-Prince en 1941 à cause d'un incident avec l'un des bonshommes de Gontran Rouzier, alors sous-secrétaire d'État à l'Intérieur du gouvernement de Lescot. Le capitaine Magloire, à ce moment-là — avant mon départ, je l'avais rencontré un peu par hasard, au Champ de Mars — m'a exprimé sa sympathie, me disant qu'il estimait que je venais d'être victime d'une sorte d'injustice puisque je faisais mon devoir. Cela indique que déjà Magloire s'arrangeait pour être au courant des problèmes des jeunes officiers et leur manifestait, à l'occasion, une certaine attention.

C.P. — En 46, vous étiez déjà officier de l'armée depuis

4 ou 5 ans. Pourriez-vous nous décrire d'une part, brièvement si possible, les causes dans l'ensemble du pays et d'autre part, la situation qui prévalait dans l'armée à la veille de 46?

P.L. — D'abord, sur l'aspect économique, bien que ce ne soit pas mon domaine, je vais vous donner mes impressions. Telle que je voyais la situation à l'époque et telle que je la vois plus précisément aujourd'hui, le contexte économique était marqué par le fait que Lescot est arrivé au pouvoir pendant la guerre. La contribution de guerre d'Haïti a consisté à donner ses meilleures terres à la SHADA (Société haïtiano-américaine de développement agricole) parce que les sources traditionnelles de caoutchouc du monde occidental étaient bloquées. Il fallait alors avoir de grandes plantations de ce produit stratégique. Les paysans haïtiens ont été ainsi dépossédés de leurs terres plantées en vivres alimentaires, dans la plupart des cas sans compensations, et se sont vu imposer systématiquement la culture du caoutchouc, à titre de travailleurs agricoles taillables et corvéables à merci. Cela a créé, premièrement, du mécontentement: beaucoup de paysans ont dû être déplacés, et deuxièmement, à la veille de 46, presque une crise alimentaire. De plus en plus, Haïti, pays agricole, va être obligée d'importer des produits alimentaires. Par ailleurs, le gouvernement de Sténio Vincent avait octroyé le monopole de la figue-banane à la Standard-Fruit. Avec Jean Élie, qui était un allié à Lescot, le monopole de la figue-banane a été brisé en Haïti. De plus, la lutte contre Hitler et le fascisme avait provoqué l'alliance de l'Union Soviétique et des démocraties bourgeoises du monde capitaliste. L'unité nationale prenait de même priorité sur les antagonismes de classe: communistes et gaullistes faisaient front commun en France contre l'occupation allemande comme Mao et Tchiang Kai Chek en Chine contre l'invasion japonaise. La victoire des Alliés mit fin à cette situation et les revendications populaires reprurent nécessairement leurs cours naturel puisque c'étaient les peuples eux-mêmes qui avaient supporté les plus grands sacrifices de guerre. Un vent de liberté souffla sur le monde. Haïti n'échappa pas à la règle. Mais l'Américain et l'Armée veillaient. À signaler également un fait d'ordre social: la situation particulière des classes moyennes en Haïti. Contrairement à ce qui se passe dans les pays industrialisés ou l'espace réservé aux classes moyennes, du point de vue économique, semble être le domaine de l'échange puisqu'elles ne comptent ni producteurs ni détenteurs de capitaux, cet espace en Haïti restait encore la chasse gardée de la bourgeoisie-comprador. Il se trouve, en effet, que la bourgeoisie haïtienne

est une sorte de bourgeoisie sous-développée sans grand esprit d'invention, dominée sur place par une camarilla cosmopolite et, vu sa fonction principale de commerce import/export, inféodée directement à l'impérialisme. Cette sous-bourgeoisie a donc envahi le domaine de l'échange, en sorte que les classes moyennes, de l'Occupation américaine à 1946, ont été au fur et à mesure acculées à un cul-de-sac du point de vue économique au moment même où elles pouvaient s'affirmer du point de vue politique. Dans ce contexte, je vois l'armée comme une sorte de débouché pour les éléments des classes moyennes, particulièrement de la petite-bourgeoisie noire de province. Ne pouvant prendre place ni parmi les grands propriétaires fonciers, dont ils vont être cependant les alliés par solidarité de couleur, ni parmi les grands commerçants en général blancs ou mulâtres, ils se frayèrent une voie dans l'armée. Ainsi, on verra que si les premières promotions de l'armée avec les Laraque et les Lavaud étaient constituées plutôt de bourgeois mulâtres, les autres venant surtout des rangs tels que Calixte, Clermont, Roland, à partir de la promotion de Magloire, des jeunes gens de classe moyenne des deux couleurs, mais particulièrement des noirs qui ne trouvaient pas d'issue ailleurs, vont s'engager dans l'armée.

C.P. — Donc, à la veille de 46, l'Armée dans sa composition sociale, se modifiait. D'une armée «mulâtre» sous l'Occupation, on passe progressivement à une armée composée majoritairement de noirs.

P.L. — Cette remarque est juste si l'on s'en tient seulement au niveau des cadres supérieurs de l'armée, du corps des officiers (la base ayant toujours été constituée de soldats noirs). Il va se passer un fait important de ce point de vue là: le massacre des Haïtiens émigrés en République Dominicaine, massacre que Jacques Alexis a évoqué dans *Compère Général Soleil*². Lors de cet événement, l'armée n'était pas assez forte pour réagir contre Trujillo mais elle n'était pas satisfaite des solutions de Vincent. Ainsi, il y a eu l'affaire Calixte, qui est la première manifestation de la question de couleur dans l'armée, depuis l'Occupation américaine. Mais l'affaire Calixte n'avait pas abouti, bien que Calixte fût Commandant de la Garde — car l'armée s'appelait la Garde à cette époque — parce qu'en somme, la puissance de l'armée se trouvait concentrée aux Casernes Dessalines. Par la suite, cela va changer sous Duvalier, avec la garde présidentielle, les tontons-macoutes et, sous la République héréditaire, les Léopards; mais, à cette époque-là, les deux centres du pouvoir de l'Armée, c'étaient les Casernes Dessalines et la

Police de Port-au-Prince, c'est-à-dire là où il y avait les hommes, les armes et les munitions. Ces centres vitaux étaient commandés par deux mulâtres: le Colonel Durcé Armand et le major Arnaud Merceron. Il faut se rappeler le contexte du gouvernement de Lescot. Stupide, il déployait systématiquement une politique générale axée sur la mulâtrophilie. Mais dans ce contexte où le mulâtre dominait nettement, il est survenu ce fait étrange que, contrairement à la propre vision du gouvernement de Lescot, à l'encontre de ses propres intérêts de clan, les deux postes principaux de l'armée ont été bientôt occupés par deux noirs: le major Paul Magloire aux Casernes Dessalines et le capitaine Marcaisse Prosper à la Police. En ce qui me concerne, j'étais encore un officier subalterne, en service aux Casernes Dessalines où Magloire m'avait amené avec lui. 46 n'a pas surgi ex nihilo. Je crois que l'année 45 a été une année préparatoire. Du reste, c'est cette année-là que *La Ruche*, si je ne me trompe, a commencé ses publications.

Dans un de mes poèmes que je crois être un peu prémonitoire, poème écrit justement en 1945 et qui s'intitule «Une femme porte demain»³, il y a des vers qui ne se situent pas d'emblée sur le plan de la conscience et qui témoignent pourtant des préoccupations caractéristiques de l'époque. Par exemple, dans un passage, je dis ceci:

«Un ciel a brûlé d'une sève peu commune
Et quand ton souffle ensable les puits
C'est qu'il y a des gens qui ont trop bu
Et trop de gens qui n'ont pas bu.»

Dans un autre passage, j'écris:

«Tu crieras mille fois non
Cramponné aux fers qui protègent ta demeure
Je viendrai debout
Glaive en main
Et à mon bras une femme sans pitié
Je dis
Il est temps de déloger
On se tourne vers un ange immobile
Et qui fait peur
Il est temps de déloger»

Et à la fin du poème, comme en une sorte de vision, peut-être, du règne de Duvalier:

«Il y aura peut-être une dernière plaine
Où un dernier homme fou abattra sans merci
Les vestiges d'un passage insolite.»
Du point de vue de ma position personnelle dans l'armée

en 46, si je n'ai pas été un acteur du drame, je n'ai pas été non plus un simple spectateur car, c'est Césaire, je crois, qui le dit: «La vie n'est pas un spectacle»; j'ai donc été un témoin, un témoin actif.

C.P. — Un observateur participant?

P.L. — Oui et, il me semble, quelquefois gênant... J'avais des relations avec Depestre et les jeunes de *La Ruche*. J'étais déjà lié d'une amitié fraternelle à René Bélance grâce à qui je devais rencontrer Mabilie, Breton, Lam, et que René Depestre allait choisir pour préfacer son recueil de poèmes *Gerbe de sang* (1946). Le premier discours de Breton, prononcé à Savoy, a été reproduit dans le numéro du 1er janvier 1946 de *La Ruche*, numéro saisi par la police et qui a provoqué l'arrestation de plusieurs rédacteurs du journal - ce qui a été, en somme, à l'origine des manifestations de rues, de la grève des étudiants et de la grève du commerce durant les «Trois Glorieuses». Ce numéro spécial a été possible grâce à une souscription faite par ceux qui avaient participé au banquet offert en l'honneur de Breton. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, Breton a exalté la jeunesse, prédisant qu'elle réaliserait ses vues à l'encontre de tout ce que les autres pouvaient penser, parce que c'est elle qui porte l'avenir, c'est elle qui a l'audace de penser l'avenir. On a été jusqu'à prétendre que Breton et Mabilie, qui durent quitter Haïti sous le Comité Exécutif Militaire, avaient été de mêche avec les révolutionnaires haïtiens. Certains journaux de Paris ont même rendu Breton responsable des événements de 46. Mais nous savons tous qu'il n'en était absolument rien. Certainement, à mes yeux tout au moins, il y avait une sorte de conjonction de la poésie et de la révolution et, à ce moment, comme une étincelle qui portait un espoir, espoir par la suite dévoyé. Ce ne fut qu'un éclair mais cet éclair est inoubliable.

C.P. — Généralement, on parle du monolithisme de l'armée, comme si l'armée était un bloc. Les événements de 46 permettent-ils de repérer un rapport de force dans l'armée? La question est-elle pertinente?

P.L. — Oui, cette question est très pertinente.

C.P. — Alors, quel est ce rapport de force?

P.L. — Dans sa préface à *La Genèse d'une république héréditaire* (25 mai 1957) par Maurepas Auguste, mon frère Franck Laraque, lui aussi ancien officier, parle de l'éducation spéciale et de l'entraînement systématique qu'on subit à l'école militaire. Le cadet passe entre 3 et 6 mois sans voir aucun civil, sans avoir contact avec le monde extérieur. Ceci, c'est pour lui faire comprendre qu'il va être membre d'un autre monde; même

ses parents ne peuvent pas lui rendre visite. On va faire de lui comme une sorte d'automate, provoquer l'obéissance passive, l'obéissance spontanée. À droite: à droite; à gauche: à gauche. L'automatisme d'un robot. C'est ce qui va être le fruit de sa préparation militaire et c'est, comme officier, ce qu'on attend de lui, qu'il transmette aux soldats. Par la force de l'habitude, qui est une seconde nature, il devient donc normal, militairement et psychologiquement parlant, que l'armée, d'une façon générale, réagisse en bloc. D'ailleurs, il y a les règlements et tout écart est vite sanctionné. Évidemment, même avant Duvalier, il y avait des officiers qui bénéficiaient d'une certaine protection et de faveurs spéciales mais c'étaient des exceptions à la règle. En général, les règlements étaient appliqués et c'est ce qui maintenait une épée de Damoclès au-dessus de la tête de chacun, de la recrue au vétéran, du simple soldat à l'officier le plus haut gradé. C'était, certes, une discipline imposée d'en haut et non pas librement acceptée, comme dans les armées populaires. En principe, elle s'appliquait également à tout le monde mais c'était une discipline de classe comme la loi dans la société civile.

En effet, l'armée n'est pas une institution qui plane au-dessus de la cité. Elle n'est pas non plus une photocopie de la réalité sociale du monde extérieur. Le réflexe d'automatisme provoqué par la discipline, les exercices militaires, la vie de caserne, éloignent l'officier d'une certaine réflexion propre à l'intellectuel. Cependant, les crises qui agitent la société civile ont des répercussions au sein de l'armée parce que les classes qui forment la nation, qui forment le pays, se retrouvent dans l'armée. Les chefs de section, qui font aussi partie de l'armée, viennent de la paysannerie mais, généralement, des paysans riches ou de leurs protégés, des grands propriétaires fonciers, des grands Dons. Mais les soldats viennent ou de la paysannerie pauvre ou des masses urbaines, y compris le lumpen prolétariat des grandes villes et aussi, dans une certaine mesure, de la couche inférieure des classes moyennes qui a été quelque peu prolétarisée par la misère générale. Parmi ces enrôlés, ces soldats, il y en a qui deviennent sous-officiers: caporaux, sergents, premiers sergents; il y en a même qui deviennent officiers, surtout pendant la période de l'Occupation militaire et depuis Duvalier, sans passer par l'école militaire. Mais, en général, les officiers venaient des classes moyennes mulâtres et noires et au début, je dirais même d'une certaine bourgeoisie de province, bourgeoisie à la fois dans un sens très large au point de vue social, et dans un sens plus strict au point de vue économique. Si un Lavaud était d'une famille assez riche, il y avait un Laraque qui était, du point de vue

social, de la même classe que Lavaud mais qui n'avait pas de moyens économiques, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles il était entré dans l'armée, raison qui va être la mienne aussi, que cela soit dit en passant.

Donc, il y a différentes classes sociales dans l'armée et si cela n'apparaît pas pendant les périodes de calme, par contre pendant les périodes de crise, cela surgit au-devant de la scène. Par exemple, on l'a vu avec Figolé: tous les soldats, ou presque, étaient fignolistes.

C.P. — Ces rapports de force dont il a été question, comment se sont-ils manifestés au coeur de la crise de 46?

P.L. — Au coeur de la crise de 46, ils se sont manifestés sinon par des prises de positions directes, du moins pour certaines tendances qu'on ne pouvait ignorer. Comme je le disais, la plupart des enrôlés étaient fignolistes.

C.P. — Déjà à l'époque?

P.L. — Oh oui, définitivement. C'est sans doute pourquoi Figolé avait choisi Calixte, ancien Commandant de la Garde, comme candidat à la présidence du M.O.P. (Mouvement Ouvrier-Paysan). Il a joué cette carte en misant à la fois sur la question de couleur et sur la carrière de Calixte qui, ne l'oublions pas, était sorti des rangs pour parvenir au commandement de l'armée, au départ des Américains. Ainsi, Figolé a pu recruter une clientèle, non parmi les officiers qui suivaient Magloire, mais parmi les enrôlés, sous-officiers et soldats. En dehors de quelques officiers qui étaient de tendance plutôt libérale ou progressiste, la majorité, par réflexe de classe ou solidarité de couleur, obéissait aux ordres avec fidélité. Par exemple, les officiers des Casernes Dessalines et de la Police, noirs et mulâtres, étaient avec Magloire parce que Magloire les avait choisis à ces postes de confiance. Magloire pouvait les défendre ou leur donner des avantages matériels, politique de corruption que Duvalier devait pousser à ses extrêmes limites. Brandie contre Lescot, la question de couleur, cheval de bataille des «Authentiques» dont le candidat à la présidence était Estimé, servait également à barrer la route aux mulâtres qui, avec Georges Rigaud, venaient de découvrir une arme mortelle: la grève du commerce, capable de paralyser le pays. Au niveau du cadre des officiers, la question de couleur ne se posait pas encore avec acuité; elle restait au niveau des chefs, des leaders. Lavaud et Levelt, président et membre du Conseil Exécutif Militaire, ont accepté d'être les doublures mulâtres de Magloire et de Propser pour la cohésion de classe de l'armée. Les soldats fignolistes n'étaient pas du tout organisés pour la prise du pouvoir. Ils ne le seront toujours pas même

quand leur idole deviendra président provisoire. Il était facile de les dominer. Magloire, par exemple, dès qu'il fut nommé Commandant du Département Militaire du Palais National, la première chose qu'il a faite, c'était de transférer presque tous les officiers et enrôlés des Casernes Dessalines en province et de les remplacer par des officiers, sous-officiers et soldats du Nord et des Gonaïves qu'il connaissait personnellement ou que ses collaborateurs directs connaissaient et qui, grâce aux promotions et autres avantages matériels, lui devenaient redevables et entièrement fidèles. Donc, il y avait comme une sorte de lien féodal, je pourrais dire, entre le seigneur Magloire et ses subordonnés ou serfs, particulièrement les enrôlés et même les officiers qui étaient des intermédiaires entre lui et la masse des soldats. Dans ces circonstances, ce qui pouvait parfois se poser, ce n'était pas tant la question de couleur que celle de tel candidat noir à soutenir. Magloire et Prosper étaient en faveur d'Estimé, le leader des «Authentiques». L'assistant principal de Magloire, à l'époque le Capitaine Cantave, était partisan de H. Bellerive, frère du Dr. Atémas Bellerive. Cette difficulté a été vite réglée par le transfert de Cantave. En fait, il n'y a pas eu de problèmes graves dans l'armée, à ce moment-là, ou alors ils ont été rapidement résolus. Le Comité Exécutif Militaire a pris le pouvoir sous prétexte de «sauver la patrie» d'une menace de guerre civile et d'une nouvelle occupation militaire par les États-Unis: des bateaux de guerre américains seraient déjà derrière La Gonave, prêts à débarquer les «marines» en cas de troubles. Lavaud fit appel à la population pour faire bloc avec l'armée. Parmi les officiers, les éléments considérés indésirables à cause des positions qu'ils avaient pu prendre ou des idées qu'ils avaient exprimées, comme moi, par exemple, ont été simplement écartés, transférés et oubliés dans quelque lointaine province.

C.P. — Devons-nous comprendre que l'armée, en 46, a fait un coup d'État à plusieurs dimensions: d'abord, en son propre sein, elle aurait noyauté un certain nombre d'éléments potentiellement «fauteurs de trouble»?

P.L. — Ces éléments n'étaient pas dans les conditions objectives pour tenter quoi que ce soit, parce qu'ils n'avaient pas en main ce qu'il fallait pour agir. Considérés individuellement comme indésirables, ils ont été écartés.

C.P. — Oui, c'est là une première dimension. La deuxième dimension se rapporte à cette espèce de bouillonnement populaire: il nous semble que 46 représentait vraiment un moment où la formation sociale a vacillé. Il y avait donc bouillonnement populaire, des gens dans les rues, etc. L'armée, à ce moment,

avait joué très nettement un rôle de frein: elle aurait fait un coup d'État à la fois contre le gouvernement de Lescot et contre le mouvement de 46. Vous dont la carrière a connu une trajectoire précise dans l'armée, (officier, sous-chef d'état-major, fonction très importante) pourriez-vous nous dire comment cela s'est passé concrètement en 46 et comment cela se passe en général, quand l'armée fait un coup d'État?

P.L. — Bien. Après l'échec de l'Affaire Calixte, le premier coup d'état militaire qui ait réussi, c'était le coup d'état de 46. Ceci a pu avoir lieu parce que les forces sociales en présence avaient des intérêts divergents. Voyons de plus près ce qui s'est passé. L'aile libérale et nationaliste de la bourgeoisie voulait prendre ou partager le pouvoir pour prouver qu'elle était enfin capable de mener le pays dans la voie du progrès. Il y avait surtout comme force sociale active les classes moyennes nouvellement projetées à l'avant-scène politique et particulièrement la petite-bourgeoisie noire qui, avec le groupe des «Authentiques» et des personnalités comme Émile Saint-Lôt, réclamait le pouvoir au nom de «la classe» (entendez par là les noirs et non les prolétaires). Il y avait le M.O.P. de Daniel Figolé qui, sur le plan émotionnel plus que sur le plan rationnel, représentait les revendications des masses, spécialement du lumpen-prolétariat de Port-au-Prince, de la domesticité et des chômeurs des grandes villes et même de certains syndicats ouvriers. Auparavant, il n'y avait pas de syndicats. On allait en former à partir de 46. Parmi les partis politiques, deux se réclamaient du marxisme: le P.C.H. (Parti Communiste Haïtien du Pasteur Dorléans Juste Constant à ne pas confondre avec le premier P.C.H. fondé en 1934 par Jacques Roumain, décédé en 1944) et le P.S.P. (Parti Socialiste Populaire, formé par Anthony Lespès et Étienne Charlier). Ils se divisaient d'abord sur la question de couleur et ensuite sur certaines questions de stratégie et de tactique révolutionnaires. Qui était l'ennemi numéro un pour le P.C.H.? C'était la bourgeoisie. Et pour le P.S.P.? C'était l'impérialisme américain. Mais ce qui était certain, c'est qu'il n'y avait pas d'organisation révolutionnaire. En fait, l'armée représentait la seule institution organisée, unie, structurée et hiérarchisée. De plus, elle avait les moyens de sa politique: les hommes, les armes, la force matérielle, quoi! En face, qu'est-ce qu'il y avait? Des factions, des groupes épars. Aucune tradition de partis politiques ou de syndicalisme ouvrier. Parmi les jeunes, on rêvait du Grand Soir de la Révolution. Romantisme révolutionnaire. Mais nous n'avons pas cette tradition révolutionnaire qui, du reste, nous manque jusqu'à présent. On

n'avait même pas de tradition démocratique. Il fallait l'établir et le tort de Magloire, après 46, quand il y a eu des partis politiques et des syndicats ouvriers, sera de les soudoyer, déjà sous Estimé et plus tard, quand il sera président, de les éliminer complètement ou de les domestiquer. Résultat: catastrophe! À preuve qu'au moment des événements de 56-57, à la veille de l'accession au pouvoir de Duvalier, il n'y avait vraiment pas d'institution politique capable de canaliser les forces sociales.

N'étant pas partisan des coups d'état civils ou militaires qui visent au remplacement des personnes plutôt qu'au changement des structures et, en l'absence des conditions objectives ou subjectives dont la réunion créa la révolution, croyant en la valeur tout au moins symbolique de l'exemple personnel, j'ai pris pour boussole les intérêts de mon pays et de mon peuple. C'est ainsi que pendant les commotions tant de 46 que de 56, j'ai été en faveur du renversement du gouvernement de Lescot mais pas de celui d'Estimé; j'ai contribué à la chute de Magloire mais pas à celle de Figolé. Au moment du 25 mai 1957, quand l'Armée d'Haïti éclatait sans qu'une armée populaire fût prête à la remplacer, je me suis abstenu d'intervenir en faveur de la faction du Général Cantave, Chef d'État-Major, ou de celle du Colonel Pierre Armand, Chef de la Police. Alors qu'on faisait déguerpir les officiers du Grand Quartier-Général à cause du projet de bombardement du Palais National par l'Aviation, j'ai choisi de rester à mon poste avec les soldats. Quand j'en ai informé ma femme et mes parents, leur première réaction a été que je risquais de mourir pour rien. Mais on meurt toujours pour rien quand on ne meurt pas pour quelque chose; un principe ou une cause. Face à l'idée de la mort, bien que le danger se fût révélé en réalité inexistant, mon choix a été celui d'une vertu même négative: quand on n'a pas les moyens de faire ce qu'on croit être juste, on a toujours la liberté de ne pas faire ce qu'on croit n'être pas juste. À défaut d'action collective, c'est cette morale personnelle qui m'a aussi guidé sous Duvalier.

C.P. — Faisons le point. Être un homme de gauche en 46, être mulâtre, dans l'armée dans une conjoncture à dominante noiriste, comment cela est-il vécu, comment cela est-il perçu?

C.P. — Aujourd'hui, c'est perçu, du moins en ce qui me concerne, d'une façon très différente de la perception de 46 parce qu'entre-temps il y a eu et il y a encore le règne infernal du macoutisme. Mais à l'époque, après l'indigénisme et la négritude, la question se présentait encore, au niveau des élites intellectuelles, souvent comme un conflit entre noirs et mulâtres.

J'avoue que je me sentais alors plutôt solidaire des noirs, dans la mesure où, en tant que noirs, ils étaient opprimés et humiliés. Mais, en même temps, je sentais aussi que c'était un stade à dépasser, c'est-à-dire que cela devait déboucher sur quelque chose d'autre, que ce n'était vraiment pas une question de couleur qui se présentait là, que si l'on devait renoncer à certains intérêts de classe, à certaines valeurs d'ordre intellectuel ou simplement familial, il fallait que ce fut au profit non d'une autre couleur mais d'une autre classe: la classe ouvrière, le prolétariat, la paysannerie pauvre, il fallait que ce fut au bénéfice de ceux qui étaient réellement victimes de l'exploitation et non de ceux qui ne demandaient qu'à partager le gâteau. Cependant, c'était encore vague et l'émotion trop souvent envahissait la raison. Admirateur de l'auteur de *Barrières*, qui dénonçait avec courage les préjugés de notre milieu, je n'étais cependant pas d'accord avec Roger Dorsinville pour tendre la joue gauche à mon frère noir. Moi, je ne voulais recevoir de gifles de personne, ni blanc ni mulâtre ni noir. Cela, du moins pour moi, était clair. Il me fallait donc aller plus loin, retrouver la réalité des classes sociales sous le masque des couleurs, retrouver les racines économiques de la misère et de l'injustice en Haïti, retrouver ceux qui représentaient la production, ceux qui produisaient pour d'autres les richesses de notre pays, et c'est cette évolution que j'ai suivie depuis. Je me retrouvais ainsi dans des positions communes avec la jeunesse universitaire engagée sous le flambeau de *La Ruche* avec les Depestre, Alexis, Bloncourt... En ce temps-là, dans l'armée, j'ai été mêlé à deux incidents mineurs mais révélateurs. Une fois, j'ai été envoyé en service à la Police et, je me rappelle, il y avait là un officier de ma promotion. Agent provocateur, il déclamaient qu'il fallait matraquer la foule des manifestants. Nous avons eu une prise de gueule. Dénoncé par cet espion, j'ai été immédiatement rappelé aux Casernes, non seulement parce que j'étais contre l'idée de battre les gens pour garder Lescot au pouvoir mais surtout parce que j'avais pris l'initiative de penser par moi-même et d'exprimer librement ma pensée. Je n'ai pas été limogé grâce à l'intervention du capitaine Cantave et d'autres proches collaborateurs du major Magloire... Le jour où Lescot devait être renversé, on rassemblait les tanks dans la cour des Casernes Dessalines. Personne ne semblait savoir pourquoi. Nous, les jeunes officiers, on n'était pas dans le secret des dieux. Alors, j'ai été trouver deux commandants de compagnies avec qui je pouvais parler franchement et je leur ai dit: «Écoutez, je ne sais pas ce que ça veut dire, mais si c'est pour aller faire feu sur la foule, moi je ne marche pas.» Alors,

on m'a dit: «Mais, qu'est-ce que tu proposes? Une mutinerie?» J'ai répondu: « Non, car même si on le voulait, on n'aurait pas les moyens de faire une mutinerie. Donc, ce n'est pas ce que je propose. Ce que je propose, c'est qu'on aille voir Magloire ensemble pour lui dire ce qu'on pense» Averti de nos inquiétudes, l'adjudant du département nous fit savoir qu'il n'était pas question de faire feu sur la foule. On a aussitôt compris que si ce n'était pas contre la foule, cela devait être contre le gouvernement. Et réellement, c'est ce qui se préparait.... À ce propos, je ne peux m'empêcher d'évoquer ma plus forte impression de 46: Lescot renversé, la foule se mêle à la troupe en pleine rue de Port-au-Prince, provoquant irrésistiblement la vision de l'union révolutionnaire des masses et de l'armée. Ce brusque espoir ne devait pas tarder à se révéler faux, avec l'exil des jeunes gars de la Ruche, le transfèrement en province des officiers progressistes (je fus moi-même expédié à Jean-Rabel) et l'élection à la présidence d'Estimé, candidat des « Authentiques » dont l'avènement au pouvoir, grâce à l'armée, signifiait que la question de couleur se substituait à celle de la lutte des classes, masquant la réalité économique-sociale et l'émasculant de son contenu révolutionnaire. Des positions individuelles n'ont certes pas suffi à nous embarquer dans le train de la révolution.

C.P. — Si on essaie de globaliser, ces positions individuelles pourraient-elles s'apparenter à des courants idéologiques précis, des courants qu'on pourrait identifier très nettement et très clairement?

P.L. — Oui, bien sûr, mais ces courants, il ne faut pas les déplacer du plan individuel. C'était déjà à partir d'une certaine idéologie que j'étais amené à prendre position mais, dans l'armée, à ce moment-là, j'étais plutôt un oiseau rare. Il devait y en avoir d'autres. Quand je dis cela, cela veut dire qu'il n'y avait pas de lien organisationnel entre nous comme force travaillant dans et à travers l'armée pour réaliser un but commun. Cela veut dire que sur le plan de l'action se reflète le manque d'organisation de parti, et s'il n'y a pas de parti organisé dans le monde civil, nécessairement, il ne peut y en avoir dans l'armée. C'est pourquoi je souligne le fait qu'à notre échelle, tout se passait sur le plan individuel, le plan de la conviction personnelle, et non sur le plan de la conjuration.

C.P. — Tiens, parlons un peu des hommes. Il y avait les grands ténors de l'armée: Magloire, le plus connu, et d'autres encore... qui, par la suite, devaient jouer un rôle très important dans l'histoire récente d'Haïti. Qui sont-ils?

P.L. — De toute évidence, Magloire était la nouvelle étoile.

Il a vraiment dominé l'armée et la scène politique pendant 10 ans. Et notez que Magloire représentait non seulement l'armée mais d'une certaine façon la jeunesse, la jeunesse dans l'armée. Il a fêté ses 40 ans quand Estimé était au pouvoir. Donc, en 46 il était dans la trentaine avancée. Pour Levelt, c'était la même chose. Toute l'équipe était composée d'éléments plutôt jeunes. On ne peut pas dire que Magloire ait eu réellement à cette époque des rivaux ou des concurrents. Le colonel Astrel Roland qui avait appuyé la candidature d'Estimé dans l'Artibonite et passait pour avoir quelque influence, fut vite éliminé de l'armée. Parmi les collaborateurs les plus proches de Magloire, on trouve des officiers qui vont faire parler d'eux à l'avenir, par exemple Cantave que j'ai déjà mentionné et qui avait été transféré parce que, partisan de Bellerive, il ne voulait pas marcher avec Estimé. Il y avait aussi Kébreau, qui a remplacé Cantave aux Casernes comme il le remplacera plus tard en tant que Chef D'État-Major. Assistant de Magloire, sous Estimé, Kébreau avait réprimé la grève des étudiants de médecine avec une sévérité, une brutalité extraordinaires et c'est Duvalier, alors Ministre de la Santé Publique, qui avait personnellement fait fermer les portes de la faculté. Donc, il y avait déjà une première collaboration, une anticipation de ce qui devait se passer 10 ans après entre Duvalier et Kébreau. Parmi les tout jeunes, avec Pasquet et Fareau, l'antagonisme de couleur, voilant l'antagonisme de classe, surgira en plein coeur du gouvernement d'union nationale de Magloire, tant dans la compétition sportive que dans la rivalité militaire et les luttes d'influence aux Casernes; grâce à l'autorité et à l'habileté du général-président, cet antagonisme sera à la fois maintenu sous le boisseau et entretenu à petit feu. Magloire, en effet, jonglait avec la question de couleur selon les circonstances et selon ses intérêts. En 46, il joua à fond le jeu des «Authentiques» et préféra Estimé, ancien collaborateur de Vincent, à Me. Edgar N. Numa, patriote intègre, compétent et lucide. Cependant, quand Estimé, devenu président, réclama le déplacement de certains officiers mulâtres des Casernes, Magloire, qui les avait choisis, n'en fit rien car il avait en vue sa propre politique: une sorte de balance ou d'équilibre entre noirs et mulâtres, le «roulé-m 2bo» que la chanson populaire suggérait à Estimé.

L'armée a réellement fait un coup d'État, en ce sens qu'elle a coupé l'herbe sous les pieds des forces progressistes composées de jeunes révolutionnaires sans expérience politique et de théoriciens marxistes sans pratique révolutionnaire. C'est pourquoi la tâche a été si facile à l'armée. Ce que nous devons

comprendre, c'est que l'Armée d'Haïti, plutôt police qu'armée de métier, est, on l'a déjà dit, par origine et par destination, une force de répression, une force d'oppression, fondamentalement. Cela est aussi vrai, du reste, des armées traditionnelles réputées les plus démocratiques comme l'armée chilienne, par exemple, jusqu'à la chute d'Allende. On voit ce qui se passe maintenant au Chili avec Pinochet. Par sa collaboration avec l'Occupant, la Gendarmerie d'Haïti a contribué à l'écrasement de la révolte populaire de Charlemagne Peralte et de Benoit Batraville. Face au massacre de milliers d'Haïtiens par Trujillo en République Dominicaine, la Garde d'Haïti est restée impuissante. Mais la honte et l'humiliation réclament toujours une compensation. Et cette compensation, pour l'armée, va se faire sur le dos de la population civile, particulièrement dans ses couches les plus pauvres.

C.P. — Revenons à des questions d'ordre général: on parle souvent de «révolution de 46», Brisson parlait, lui, de «situation révolutionnaire». Quelle est votre opinion là-dessus?

P.L. — Je crois que ce serait plus juste de parler de «mouvement de 46» ou même, comme Brisson, de «situation révolutionnaire en 46» parce que 46 a marqué certainement un tournant dans la vie collective haïtienne, mais pour ma part, en aucun cas, on ne saurait parler de «révolution». Pour que l'on puisse s'entendre, commençons par définir les termes. Pour moi, une révolution implique fondamentalement un changement violent et radical de l'infra-structure économique, des structures sociales et de la super-structure politique, idéologique et culturelle. Il est clair que nous n'avons pas eu cela en 46: le système économique n'a même pas été touché, le régime politique n'a pas basiquement changé non plus. Il y a eu un bouleversement, pas très grand, mais un bouleversement malgré tout dans la situation sociale. Je préfère parler du «mouvement de 46» ou de la «situation révolutionnaire en 46», oui, parce que la conjoncture de 46 marque indéniablement un tournant à beaucoup de points de vue, particulièrement aux points de vue social et politique, et surtout en ce qui concerne les rapports entre la question de couleur et la notion marxiste de la lutte des classes. Pour moi, ce tournant marqué par 46 prévaut jusqu'à nos jours...

C.P. — Pourrait-on dire que ce tournant se caractérise également par l'insertion de projets socialistes dans les luttes politiques haïtiennes? Certes, l'apparition du marxisme en Haïti, remonte à Jacques Roumain, à l'Analyse Schématique 32-34, à la fondation du premier parti communiste haïtien, mais en

46, le marxisme commence à descendre du ciel de la théorie pour se coller avec la réalité de la lutte des classes. Il a cheminé depuis, jusqu'à prétendre à la prise du pouvoir en 66-67 avec le P.U.C.H. Est-ce là votre avis?

P.L. — Oui, certainement, 46 représente déjà un jalon et sous Estimé, en-dehors du second P.C.H. qui fait hara-kiri, les autres partis politiques demeurent. Une certaine liberté de presse persiste. Le gouvernement d'Estimé va essayer de domestiquer les syndicats mais il y en a qui résistent, pour avoir basculé du côté du M.O.P. ou du côté du P.S.P. Il est donc juste de dire, selon ta formule, que 46 «marque l'inscription du marxisme dans la formation sociale haïtienne». Différentes tendances, y compris les organisations progressistes, subsistent jusqu'à Magloire et alors, pour moi, la grande faute de l'armée (parce que Magloire, c'est justement l'armée au pouvoir) après avoir essayé et failli en 37 avec Calixte, après avoir réussi en 46 avec Estimé, la grande faute de l'armée, c'est de prendre le pouvoir elle-même, en la personne de Magloire, de dissoudre le P.S.P. et d'autres partis pour plaire à l'Américain, de freiner l'évolution du syndicalisme naissant jusqu'à l'abolir, par la menace ou la corruption, pour plaire au patronat haïtien et étranger et de refaire systématiquement le gouvernement d'Élie Lescot ou plutôt de nous en donner une version revue et corrigée. Ce que nous avons connu avec Lescot et la S.A.H.D.A. se répétera avec Magloire et Péligre: l'échec cuisant d'un espoir condamné au départ: celui de la possibilité d'un certain progrès économique et social, grâce à la coopération et l'aide américaines. Cette coopération et cette aide n'ont rien fait d'autre en Haïti, comme dans tous les autres pays du Tiers-Monde, qu'approfondir la dépendance, la domination de l'impérialisme yankee au profit des compagnies étrangères et aux dépens de la nation haïtienne, particulièrement de ses couches les plus pauvres, la paysannerie sans terre et la classe ouvrière.

Le mouvement révolutionnaire haïtien ne saurait nier, sans se nier lui-même, l'apport essentiel de Jacques Roumain à la lutte de notre peuple tant par l'**Analyse Schématique**, «premier essai d'interprétation marxiste de la société haïtienne» que par la fondation même du premier P.C.H. en 1934. La tentative de guérilla urbaine de Brisson et de ses camarades du P.U.C.H. (Parti Unifié des Communistes Haïtiens), morts pour la révolution comme Jacques Stéphen Alexis, n'avait pas pour but, à mon avis, la prise immédiate du pouvoir. Elle a échoué pour deux raisons principales: le manque de pénétration des masses et l'aide directe de l'impérialisme au macoutisme.

C.P. — Vous avez défini le rôle de l'armée en Haïti comme étant essentiellement un rôle d'oppression. En même temps, vous nous présentez l'image d'une armée traversée par les mêmes contradictions que celle de la Société qui la portait, donc comme toute institution, un lieu où se joue la lutte des classes. Il y a lieu de penser qu'on peut agir sur ces contradictions qui traversent l'armée. D'un autre côté, la coupure civil/militaire existe; elle est même un cas concret où l'idéologie joue à plein son rôle de ciment. En Haïti, comme probablement ailleurs, ceux qui, de façon avouée, sont les plus soucieux d'un bouleversement radical et violent de l'ordre économique, social, politique, idéologique, etc. se recrutent surtout parmi les civils. Comment voyez-vous ce problème? Est-ce là une question claire?

P.L. — Oui, la question est claire. Avant d'essayer d'y répondre, je dois vous dire que ma première réaction est d'affirmer ceci: il est illusoire de vouloir améliorer le système à l'intérieur d'une situation où «les jeux sont faits», comme Sartre le disait aussi, à propos de Batista et de Cuba avant Castro. Même sous des gouvernements mieux préparés que les nôtres, tels que ceux du Grau San Martin et Prio Soccaras, les partis, les syndicats, à l'intérieur de ces contextes, n'ont pas pu changer la situation. Les meilleures intentions ne peuvent pas aboutir parce que, pour une percée démocratique et une ouverture vers l'avenir, un avenir progressiste, un avenir révolutionnaire, il faut un chambardement complet. Comme remède au pourrissement accéléré de la situation, il faut une révolution et une révolution suppose, comme à Cuba, une nouvelle armée, une armée populaire qui n'ait plus rien à voir avec cette armée traditionnelle, appelée à maintenir non seulement l'ordre public mais le statu quo, c'est-à-dire les prérogatives des classes dominantes. Il est évident que cette armée révolutionnaire n'opère pas dans un *vacuum* — d'où l'importance capitale de partis politiques, de syndicats ouvriers, d'associations d'étudiants, de coopératives paysannes, etc... Ici, je place le rôle primordial de l'organisation révolutionnaire. Ce problème me semble assez complexe, il faut le définir clairement avant d'aborder ce que tu appelles une stratégie d'intervention dans l'armée: il y a premièrement la préparation des cadres politiques et militaires de l'avant-garde révolutionnaire; deuxièmement, la question de la pénétration des masses haïtiennes par une idéologie révolutionnaire, ce qui ne peut être fait que par une organisation révolutionnaire clandestine en Haïti. C'est à partir de là, parce qu'il s'agit, à un certain moment, de substituer «à l'arme de la critique, la critique des armes», qu'on peut aborder la question de la

pénétration de l'armée. Le grand obstacle de la révolution haïtienne, c'est qu'on n'arrive pas encore à pénétrer les masses.

C.P. — Quand vous dites les masses, y incluez-vous les soldats?

P.L. — J'entends d'abord les masses civiles: la paysannerie pauvre, le prolétariat, la classe ouvrière embryonnaire que nous avons maintenant et qui est la classe de l'avenir en attendant un avenir sans classe, le lumpen-prolétariat, cette masse immense des chômeurs, alimentés par les paysans sans terre, qui descendent des montagnes à la ville en quête d'un emploi et qui viennent s'engager à l'usine ou dans l'armée. C'est dans cette mesure là que la pénétration pourrait se faire parmi les soldats et, de façon plus limitée, dans le cadre des officiers parce qu'il est arrivé qu'avec le manque de débouchés pour les classes moyennes, on trouve de plus en plus d'intellectuels dont la destinée ne semblait guère de s'engager dans l'armée mais qui, par raison économique, ont dû le faire... En résumé, il y aurait deux tâches à réaliser: 1) le développement d'une organisation révolutionnaire en Haïti; 2) la mobilisation des masses, et par masses, j'entends non seulement les masses civiles mais aussi les soldats qui constituent la base populaire de l'armée. Ces tâches n'ont été accomplies ni en 46 ni en 56, et parce que ces tâches n'ont été accomplies ni dans l'armée ni même dans le monde civil, on a pu voir les marxistes haïtiens sauf, à ma connaissance, Anthony Lespès dont j'ai alors suivi l'exemple, se jeter comme tout le monde derrière les candidats à la présidence: Jumelle, Déjoie, Duvalier, Figolé, au lieu de faire front commun pour organiser la lutte.

Le moyen classique de la droite, c'est le coup d'État. Quant à la gauche, son moyen, c'est la révolution. Quand l'insurrection a gagné les masses, l'armée se désagrègeant, une fraction plus ou moins importante du corps peut se rebeller et passer à la révolution. Mais on ne peut demander à l'armée traditionnelle, glaive de l'État qui lui-même représente les classes dominantes, ni de faire la révolution ni, quand elle est faite, d'en être le garant. Le Chili en est une preuve tragique. Il y faut une armée populaire, une armée révolutionnaire comme hier en Asie, aujourd'hui en Afrique, demain en Amérique Latine ou Cuba, en dépit des sinistres complots de la C.I.A. et de la tentative américaine d'étranglement économique, esquisse déjà l'image d'une société nouvelle et d'un homme nouveau.

C.P. — Un simple coup d'oeil sur la vie politique, à l'heure actuelle: Y a-t-il à nouveau des signes des indices... Vous-même avez demandé qu'on inclue dans cette entrevue les perspectives de lutte de l'opposition au gouvernement de Duvalier fils. Est-

ce qu'il y aurait quelque chose à dire là-dessus, pour terminer?

P.L. — Duvalier père a pris le pouvoir en se servant de l'armée. Il a implanté une sorte de néo-fascisme tropical dans le pays, un fascisme du sous-développement. À la puissance traditionnelle de l'armée, il a substitué ou plutôt il a ajouté, sur l'exemple des SS nazis, la bande anarchique des Tontons-macoutes. Il a décidé que, pour se maintenir au pouvoir, il fallait mettre un terme à l'omnipotence de l'armée. L'armée avait pris le pouvoir en la personne de Magloire, et l'armée avait été obligée, sous la pression sociale, politique et économique, d'abandonner le pouvoir. Chose cocasse, Magloire, en abdiquant comme président constitutionnel, s'est donné un coup d'État à lui-même, puisqu'il a repris immédiatement le pouvoir comme chef de gouvernement provisoire. L'armée n'a pas accepté cela. Alors, en 56, contrairement à ce qui s'est passé en 46, la crise a été transposée dans l'armée. L'une des raisons en est que, dans le contexte général de la lutte des classes, il y avait aussi la lutte des deux factions rivales, noire et mulâtre, pour la prise du pouvoir et la domination de l'appareil d'État. Cela s'est répercuté dans l'armée. Voilà pourquoi nous avons eu le 25 mai. Les différentes factions noires: jumelliste, duvaliériste, fignoliste, qui n'arrivaient pas à s'entendre, à faire bloc, qui n'arrivaient pas à une solution unitaire constructive, se sont entendues pour une solution négative, c'est-à-dire faire obstacle à Déjoie, le mulâtre qui, après la transition de Magloire, pensait pouvoir reprendre du poil de la bête. Mais cela ne pouvait pas débloquer la situation. Alors, n'ayant pas l'appui organisé des masses, elles s'en sont remises, une fois de plus, à l'armée pour trancher le noeud gordien. Oui, les classes moyennes ont placé une commande à l'armée: barrer la route à Déjoie. L'armée l'a fait à ses risques et périls. Elle en a payé les conséquences: d'abord, l'éclatement de ses cadres: ensuite sa sujétion au macoutisme. J'appelle le 25 mai la journée des dupes, parce que les principaux acteurs vont être éliminés tout de suite. On pensait pouvoir imposer une solution militaire à une situation politique, ce qui ne peut jamais se faire, à moins que la solution militaire ne soit intégrée à une solution politique globale. Mais là, on imposait du dehors une solution purement militaire et les protagonistes du 25 mai ont été pris à contre pied par d'autres forces qui proposaient une solution politique temporaire avec l'arrivée de Fignolé au pouvoir. Kébreau remplace alors Cantave comme Chef d'état-major et, 19 jours plus tard, Fignolé comme chef du gouvernement provisoire, selon un plan probablement conçu par Duvalier lui-même et réalisé par ses partisans et leurs

comparses. Au pouvoir, Duvalier applique la règle classique: diviser pour régner en coiffant l'armée d'une mission militaire américaine et en transférant pratiquement l'exercice de la police politique aux Tontons-macoutes, force anarchique sans responsabilité légale ou morale. Le macoutisme étant devenu héréditaire, il y a maintenant les Léopards, force de répression et de torture, entraînée, armée et équipée par les Américains.

Actuellement, il y a des signes avant-coureurs, mais ces signes avant-coureurs, perçus également par nos ennemis, sont les raisons pour lesquelles ils prennent des dispositions pour éviter le pire ou ce qu'ils appellent le chaos. Alors, il y a une sorte de consolidation du pouvoir et, en même temps (c'est là la différence entre le gouvernement de Jean-Claude Duvalier et celui de François Duvalier, son père), il y a quelques apparences de changement. Mais, basiquement, c'est le même régime. Deux choses fondamentales à retenir: du point de vue intérieur, la bourgeoisie haïtienne ou plutôt «la caricature de bourgeoisie haïtienne» (comme dit mon frère Franck), dominée par les étrangers et inféodée à l'impérialisme, a rejoint les grands Dons, les grands propriétaires fonciers, pour constituer, en tant que classe, l'un des piliers du gouvernement de Jean-Claude Duvalier. Ceci a été engagé sous le père mais s'est accompli sous le fils, parce que, sous le père, malgré tout, certains secteurs de cette bourgeoisie commerçante tremblaient dans leurs pantalons. Avec le père, on ne savait jamais. Mais maintenant, ils ont pratiquement les rênes, sinon les rênes du pouvoir politique, mais les rênes du pouvoir économique en mains. Agissant, de complicité avec les compagnies étrangères, en toute impunité, ils peuvent faire chou et rave. Une deuxième chose, c'est la domination étrangère dont ce gouvernement est un agent direct en Haïti. Cette domination étrangère s'impose de plus en plus avec les compagnies multinationales. C'est ce que j'appelle, dans un article publié dans *Afrique-Asie*, une nouvelle occupation économique d'Haïti. Cette occupation économique trouve une couverture internationale avec la tutelle officieuse de l'O.E.A., la complicité implicite de l'O.N.U. et la participation directe d'agences internationales comme la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, etc., en tout, 7 ou 8 institutions qui agissent comme de véritables tentacules de l'impérialisme se refermant sur Haïti. Devant cette situation scandaleuse et tragique, quelles sont les possibilités? La révolution haïtienne, comme toute révolution, ne peut pas s'importer. Elle doit, bien sûr, se faire en Haïti, mais je pense que les Haïtiens qui vivent à l'étranger ont toujours une bataille à mener. D'abord, la bataille

idéologique doit se poursuivre et donner ainsi une voix à ceux qui sont à l'intérieur et qui ne peuvent pas parler. Également, la propagande pour dénoncer la fausse libéralisation macoute et les crimes qui se commettent encore en Haïti, pour dénoncer la main-mise économique de l'Occident capitaliste sur le pays: les États-Unis, la France, le Canada, Israël, etc. et le silence complice de la presse internationale. Nous pouvons déployer cette propagande à toutes les communautés haïtiennes en exil et aussi activer, par tous les moyens possibles, la phase préparatoire de la révolution. Ce qui est nécessaire à cette fin, c'est l'unité de la gauche et de toutes les forces anti-duvaliéristes. «Tigres de papier», les Duvalier sont forts de notre faiblesse, due à notre désunion. La colonne vertébrale de la nouvelle opposition devrait être, selon moi, l'unité des organisations progressistes, parce qu'il s'agit d'abord de renverser le macoutisme héréditaire mais il s'agit aussi de le remplacer par un gouvernement démocratique et populaire capable d'assumer la défense inconditionnelle des intérêts nationaux et un changement radical des conditions de vie intolérables des masses haïtiennes, particulièrement de la classe ouvrière et de la paysannerie pauvre.

Poète pour qui il n'y a pas d'antagonisme irréductible entre la poésie et la politique, l'art et la vie, le rêve et l'action, je voudrais terminer par un poème — le dernier que j'ai publié à la veille des événements de 56 — qui joint le passé à l'avenir, mêle la merveille des jeux de l'enfance à la tragédie de la réalité haïtienne, et où je transpose idéalement, mais de façon très nette, mes rapports avec l'armée:

soldat-marron

la chasse à l'homme a commencé
dans la brousse du passé
le carcan de l'angoisse au cou
le souffle court
je cours

nouveau caco entre les jambes du marine
je me faufile je m'enfonce dans les bois
et par bonds de fauve je me lance
claironnant de mon rire clair
jusque dans les rangs des gendarmes
la liberté

NOTES

1. Franklin Midy, «L'Armée dans les sociétés dépendantes: Haïti», *Nouvelle Optique*, nos 6-7 - Avril - Septembre 1972.
2. Jacques S. Alexis, *Compère Général Soleil*, Paris, Gallimard, 1955.
3. Paul Laraque, *Ce qui demeure*, Montréal, éd. Nouvelle Optique, 1973.

3.3 Documents

Armée d'Haïti 1915-1950

Il serait peut-être trop tôt, ce serait peut-être même osé de tenter d'écrire la «Période Haïtienne» de l'histoire de l'Armée d'Haïti, si l'on réalisait que sont encore frais à la mémoire, les événements dominants de ces dix-neuf dernières années, événements au cours desquels cette organisation eut à jouer un rôle de premier plan, et si l'on devait surtout tenir compte du fait que des personnages marquants de cette époque sont encore vivants, ou occupent la scène de l'actualité haïtienne.

Cependant, critique sévère et exigeant, observateur malicieux et curieux, avide d'inédit et de sensationnel, le lecteur ne manquerait peut-être pas de faire valoir ses regrets de ne pas trouver ici une étude détaillée des événements vécus ou des problèmes confrontés par l'Armée d'Haïti, même si cet observateur devrait lui-même parfois, manifester sa déception d'y relever des opinions ou même des jugements qui ne cadreraient pas avec ses points de vue ou ses sentiments propres.

Tout en essayant donc de maintenir ici le parallèle avec les

(Extraits de notes historiques Armée d'Haïti 1915-1950, Port-au-Prince, collection du Tricinquanteaire (1954))

événements saillants de la période comprise entre 1934 et 1953, nous nous attacherons surtout à mettre en relief ce qui appartient en propre à l'Armée d'Haïti, ce qui constitue partie intégrante de sa vie et de son œuvre, tout en essayant de dégager aussi, parfois, avec ses impressions propres, ses réactions au contact de la brutalité des faits.

Le 15 août 1934, le citoyen haïtien, à peine revenu de son long et lourd cauchemar, encore retenu sous l'impression des édifiantes cérémonies des 1^{er} et 14 août 1934, se réveillera enfin, maître de ses destinées.

Au lendemain du départ de l'occupant, le Gouvernement de la République devra continuer la lutte durant de longues années encore pour dégager, «sans heurt», la nation de l'emprise d'un pénible contrôle financier; la Garde d'Haïti, par contre, sans conseiller ni tuteur, devra désormais, au contact de la réalité haïtienne, assumer seule, la tâche ingrate et délicate de garantir l'ordre et la sécurité sur tout le territoire de la République.

Cette tâche ne sera pourtant point au-dessus de ses forces, ni ne dépassera ses possibilités; formée à l'École de la discipline, douée du sens de la responsabilité, consciente de la noblesse de sa mission, la Garde d'Haïti, sentinelle vigilante, répondra toujours «Présente» à l'appel de la patrie et se maintiendra toujours et partout à la hauteur des événements. Elle ne s'écartera point du chemin de sa destinée; le Président de la République, M. Sténio Vincent, proclamait déjà en 1934, à la remise de la Garde d'Haïti aux officiers haïtiens: «Désormais, chaque officier, chaque soldat est comme intégré dans l'œuvre de Reconstruction nationale; le pays en a fait des ouvriers permanents de cette œuvre nécessaire. C'est qu'il a saisi d'instinct que le problème que nous confrontons d'abord et avant tout, à l'heure où nous reprenons notre rang dans la communauté internationale, est un problème d'ordre».

L'Américain, à son départ en 1934, laissait à la nation une organisation militaire disciplinée, saine et efficiente; il aurait été cependant osé de croire que la Garde d'Haïti, malgré ses 19 années d'existence, avait atteint son parfait développement, tout comme il eut été puéril de croire qu'une autorité occupante eût pu avoir intérêt à donner son maximum de développement à l'organisation militaire du pays occupé.

À l'Haïtien, placé pour évaluer l'étendue de ses besoins, et appelé aussi à connaître le potentiel de ses possibilités, il appartiendra de réaliser ses problèmes et de leur trouver solution.

Dès la libération du territoire national, en 1934, il faudra bien tenir compte des impératifs du milieu haïtien; il faudra encore, pour une adaptation plus conforme de la Garde d'Haïti à l'organisation générale du pays, opérer un vaste remaniement qui ne changera point la structure du Corps, qui est saine, ni n'en affectera les bases qui sont d'une résistance déjà éprouvée.

La Garde présidentielle sera la première à être réorganisée, la préséance accordée au District du Palais national se comprendra aisément, si l'on pense qu'au départ des Américains, l'effectif de ce

district ne comprenait que la Maison militaire avec en plus les hommes de la 18ème Compagnie, effectif réellement pauvre. Le lendemain du départ des officiers américains, la Garde présidentielle sera renforcée des 12ème et 16ème Compagnies avec encore l'apport de la 21ème Compagnie des mitrailleuses et du Peloton D'artillerie. Pour compléter le bataillon du Palais national, la musique du palais dépendra désormais de ce Commandant de district.

En province, la 19ème Compagnie mobile cantonnée à Hinche sera licenciée et ses hommes serviront à augmenter l'effectif des autres organisations dont la tâche s'était révélée assez ardue. Cependant, dès octobre 1935, on reviendra sur cette décision, et la 19ème Compagnie sera rétablie, mais avec comme lieu de garnison le Cap-Haïtien d'abord, puis Fort-Liberté.

Pendant l'occupation, on se demandait parfois pourquoi le vaste Département Militaire comprenant l'Artibonite et le Nord-Ouest, avait été dénommé «Département Militaire de l'Ouest», alors qu'en fait le Département de l'Ouest proprement dit avait des limites tout à fait différentes; les mêmes remarques s'appliquaient aussi au Département Militaire de Port-au-Prince qui comprenait, outre les organisations de Port-au-Prince — non compris naturellement les Services spéciaux — les Districts de Jacmel, de Pétion-Ville et de la Gonâve. Dès octobre 1934, des changements seront donc opérés, et le Département Militaire de Port-au-Prince avec les mêmes limites, s'appellera «Département Militaire de l'Ouest», tandis que celui de l'Ouest prendra la dénomination de «Département Militaire de l'Artibonite et du Nord-Ouest». En janvier 1937, le Nord-Ouest, pour des raisons d'ordre politique aussi, sera détaché de ce dernier et formera le Département militaire du Nord-Ouest, avec Port-de-Paix pour Quartier-Général. Ce qui portera le nombre des Départements militaires à six, tandis que les Services spéciaux seront encore au nombre de trois.

Avec ces divers changements qui, nous le répétons, n'affecteront en rien la structure de la Garde d'Haïti ou ses fondements, il est à signaler d'autres mesures, de peu d'importance parfois, mais qui contribueront à consolider les bases de l'organisation, à relever son prestige et le moral de ses hommes. Nous tenons à signaler d'une façon spéciale les effets de la loi du 6 juillet 1935 reconnaissant le droit à la retraite et à la pension aux officiers et enrôlés affaiblis par l'âge ou minés par la maladie, s'en retournant dans leur foyer après l'accomplissement d'une besogne lourde et désintéressée.

Rien, dit-on, ne résiste à la force naturelle de désagrégation du temps s'il n'a d'abord subi l'épreuve des événements; rien n'évolue, s'il n'a été appelé à se mouvoir, à se secouer en quelque sorte de l'inertie ou de la routine pour réagir au contact des idées ou des faits. La Garde d'Haïti, après une expérience haïtienne de trois années, devra à son tour, subir l'épreuve des événements de décembre 1937. Quelques officiers dont on avait, paraît-il, exploité les sentiments patriotiques, pris au jeu passionnant et dangereux des petits intérêts personnels et mesquins, oublieux de leur serment de fidélité et de loyalisme, allaient

mettre en danger la stabilité du Gouvernement et compromettre l'avenir de la nation qui, après dix-neuf années d'occupation, ne réclamait d'abord qu'un peu de stabilité pour rétablir son prestige et consolider l'union dans la paix et le travail. L'ordre du jour du 1^{er} août 1938 stigmatisera «cette vague d'insouciance dont la poussée a failli saccager les fondements de notre organisation»...

La repression fut sévère, immédiate, et tout rentra dans l'ordre. Il s'en suivit naturellement des changements assez profonds dans les cadres de l'organisation; dans le haut État-Major, le Colonel P. Jules André le 9 janvier 1938 remplaça le Colonel D. P. Calixte au Commandement de la Garde d'Haïti.

Le premier test était concluant; l'organisation sortait de cette épreuve forte d'une expérience qu'elle réalisa cependant au prix de grands sacrifices. Mais la perspective de l'ampleur du danger écarté portera les hommes à serrer les rangs. Unis plus que jamais, la Garde d'Haïti manifesterà sa ferme volonté d'apporter sa consciencie collaboration à l'oeuvre de Redressement national.

Malheureusement, de 1938 à 1941, le pays connaîtra des moments difficiles en raison d'une situation financière spéciale; de ce fait, la politique reprenant ses droits dans l'administration haïtienne, la Garde d'Haïti dont la tâche deviendra particulièrement délicate et de plus en plus absorbante, devra, faute de disponibilités, borner ses activités à la consolidation de ses fondements et au maintien des rouages de ses Services en parfait état de fonctionnement, sans trouver malheureusement l'opportunité d'envisager des plans d'envergure pour son évolution rapide et rationnelle. On ne saurait pourtant passer sous silence le passage de la Mission militaire américaine, arrivée en Haïti le 16 septembre 1938, sur le demande du Gouvernement haïtien, avec pour attributions la formation des officiers des promotions 39 et 40, sur une base plus moderne.

La collaboration active et loyale des deux membres de la Mission avec nos jeunes officiers instructeurs à l'Académie Militaire, permit aux éléments de ces promotions de prendre contact avec les dernières techniques militaires mises à jour à la faveur de l'introduction des armes nouvelles sur les champs de bataille en Europe.

Sur le plan moral, l'organisation, avec le temps, au contact des hommes et des choses, tout en consolidant ses bases, sut tirer une plus profonde expérience du milieu haïtien.

Après la consultation populaire de 1935 et les élections générales des 6 et 7 septembre 1936, enregistrées sans aucune intervention spéciale de la Garde d'Haïti, après la campagne présidentielle de 1941, les cérémonies de la transmission des pouvoirs devaient procurer à l'Organisation une joie sans réserve dans la satisfaction intime du devoir accompli: quand ce 15 mai 1941, des environs de la Place Toussaint Louverture, s'offrit à notre population en fête, le spectacle inédit dans nos annales, d'un Chef d'État sortant donnant dans un geste inoubliable l'accolade fraternelle au Chef d'État rentrant, ce tableau réconfortant, marquant enfin la répudiation d'un passé de larmes et de sang, sera

pour la Garde d'Haïti plus particulièrement une minute d'intense émotion: elle y décelait un motif de plus de persévérer dans sa noble mission vers l'accomplissement de son plus pur idéal.

L'arrivée de M. Élie Lescot à la Première Magistrature de l'État sera le point de départ de profonds changements dans l'Organisation. Le Président de la République dont la Constitution avait déjà fait le Chef Suprême des Forces Armées trouva que «ce droit souverain de Commandement n'avait pas toujours été aussi effectif qu'il devait l'être»; il jugea donc le moment venu «de fixer pour l'avenir les modalités d'applications de cette disposition constitutionnelle et entendit exercer ses droits et prérogatives avec toute la fermeté désirable dans toute la plénitude constitutionnelle». Fort de ces considérations, le Chef de l'État prit le décret du 5 juin 1941, lourd de conséquences pour la Garde d'Haïti. Pour frapper les esprits et permettre ainsi à chacun de «saisir et sa signification gouvernementale et sa haute portée politique», le 6 juin 1941, le Président de la République ordonna une revue militaire au cours de laquelle il harangua les officiers, sous-officiers et soldats de l'Organisation et prit effectivement «le commandement des Forces de Terre, de l'Air et de Mer de la République» avec le titre de Commandant en Chef.

Par suite du décret du 5 juin 1941, la fonction de «Commandant de la Garde d'Haïti» fut dès lors supprimée et remplacée par celle de «Chef d'État-Major de la Garde d'Haïti» tandis que l'assistant du Commandant de la Garde d'Haïti qui avait auparavant les titres de chef d'État-Major G. d'H. aura désormais, avec les mêmes attributions, les titres de «Adjudant Général G. d'H.».

À partir donc du 5 février 1941, les attributions du Chef d'État-Major seront limitées et diminueront de jour en jour dans de grandes proportions; même dans les correspondances officielles, le Chef d'État-Major ne pourra, à cette époque, que transmettre les ordres du «Commandant en Chef» en signant «D'ordre du Président de la République».

Ces changements annoncent aussi la réorganisation du Haut-État-Major avec la formation des divers bureaux sous la direction des G-1, G-2, G-3, G-4; cela ne changera pourtant pas la physionomie des Services du Grand Quartier-Général.

Le décret du 5 juin 1941 apportera aussi de grands changements dans les rapports de la «Garde du Palais» et de la Police avec le Grand Quartier-Général; car désormais, s'agissant même des questions d'ordre administratif, le Chef d'État-Major ne sera que l'intermédiaire désigné entre ces Organisations et le Commandant en Chef.

Le décret du 5 juin 1941 donnera, par ailleurs, naissance dans la Garde d'Haïti à un nouvel organisme dénommé «*Conseil Militaire*», chargé d'étudier toutes questions d'ordre militaire, pouvant intéresser le «Commandant en Chef des Forces Armées»; le Chef d'État-Major n'en sera que le président honoraire.

La vie du Conseil militaire ne devait pourtant pas être de longue durée avec la mise en disponibilité de son président, en août 1941,

devaient cesser les activités de cette organisation avant même qu'elle ait eu le temps de marquer son passage dans l'administration du Corps.

Ce serait peut-être l'occasion de signaler que le décret-loi du 25 août 1941 autorisait la mise en disponibilité des officiers appelés à une fonction civile, consulaire ou diplomatique. Cette mesure, par elle-même excellente, aurait été bien accueillie à l'époque si elle n'avait été d'abord une mesure politique.

Sans parler des divers changements de peu d'importance opérés pour le bien du Service, nous mentionnons l'élargissement du cadre des officiers, le 5 juillet 1941, et le 14 octobre, l'intégration du Corps des Pompiers de Port-au-Prince dans la Garde d'Haïti; nous signalons cependant d'une façon particulière les effets du décret-loi du 2 février 1942 saisissant les Tribunaux militaires de la connaissance non seulement des délits contre la Sûreté de la République, mais encore des crimes et délits de droit commun. Il s'ensuivit naturellement le 14 février 1942, l'organisation du Conseil supérieur militaire permanent à Port-au-Prince et des Conseils militaires permanents siégeant aux Quartiers-Généraux des Départements Militaires.

Avec cette nouvelle besogne mise à leur charge, les officiers de la Garde d'Haïti devront malheureusement accorder au fonctionnement de ces Cours militaires, un temps précieux qui aurait grandement servi à l'évolution de notre organisation. Par contre, ces officiers mettront ces circonstances à profit, en approfondissant leurs connaissances juridiques. D'autre part, les hommes de loi qui au début ne pouvaient se familiariser avec le Droit militaire, ne manqueront point, à l'occasion, de laisser éclater leur ressentiment. On a, dans le temps, beaucoup dit de ces Tribunaux militaires; mais il n'échappa pourtant à personne que ces mesures marquaient, une nouvelle fois, une nette tendance au renforcement des pouvoirs de l'Exécutif. C'était la guerre, elles y trouveront leur excuse.

C'était déjà en effet la guerre mondiale No. 2 dans sa phase dévastatrice, avec les rudes sacrifices qu'elle imposait et les ruines et désolations qu'elle traînait à sa suite. Le monde, oppressé par l'angoisse, vivait sur un volcan; nul ne pouvait prévoir de quoi le lendemain serait fait. De l'Orient à l'Occident, là où ce n'était pas encore un vaste et effroyable champ de bataille, ne se dressaient que camps militaires et champs de manoeuvre comme pour essayer de donner aux néophytes un avant-goût de ce que pouvait être l'enfer du Front.

À la suite de la lâche agression japonaise sur Pearl Harbor, Haïti, fidèle à des engagements antérieurement pris, déclara la guerre à l'Empire nippon le 8 décembre 1941 et aux puissances de l'Axe le 12 décembre. Dans un touchant télégramme au Président des États-Unis, le Chef d'État Haïtien offrait avec ses sympathies, son faible, mais large concours: «Si pour des besoins militaires, quelques points ou lieux du territoire haïtien étaient nécessaires aux Forces américaines, le Gouvernement haïtien, une fois de plus, offre au Gouvernement des États-Unis tout son concours et accueillerait avec enthousiasme toute suggestion ou demande qu'il plairait à celui-ci de formuler.»

Malgré toute la bonne volonté du Gouvernement haïtien, la Garde d'Haïti devra réprimer ses élans et se cantonner hors du théâtre des opérations, en attendant en vain les moyens pour sa participation active à côté des soldats de la Liberté. La nation de son côté acceptera aussi de bon coeur que ses champs de vivres alimentaires soient ravagés pour la culture des produits stratégiques par de grandes compagnies américaines: il est vrai que dans sa proclamation du 12 décembre 1941, le Chef de l'État laissait déjà entrevoir pour le pays la perspective de jours bien sombres: «Je veux que vous sachiez que pour la défense de la Démocratie nous devons être prêts à supporter les restrictions de toutes sortes, et à consentir tous les sacrifices, de quelque nature qu'ils puissent être.» On n'ignore pas, en effet, qu'à côté des pénibles restrictions et durs sacrifices imposés par l'état de guerre, le Gouvernement, de son côté, malgré ses faibles ressources, devait encore se ceindre les reins pour ajuster un budget déjà difficile à boucler et y inscrire par surcroît de fortes valeurs pour l'élargissement des cadres de la Garde d'Haïti et une augmentation d'effectifs en prévision de l'impérative nécessité de réorganiser le Service des Garde-Côtes et de créer le Corps d'Aviation.

Dès janvier 1942, la navigation commerciale devenait en effet dangereuse le long de nos côtes du fait de la présence constante des sous-marins allemands; il fallait d'urgence entreprendre des patrouilles pour les détruire. La loi du 28 juillet 1942, faisant du «Service Côtier» le service des «Garde-Côtes d'Haïti», le réorganisait et portait son effectif de 5 à 25 officiers et de 37 à 150 hommes. La Marine américaine donnait son concours pour l'entraînement de nos officiers et la formation technique de nos recrues; et un yacht privé américain converti en patrouilleur fut mis à la disposition de la Mission navale américaine en Haïti.

En septembre 1943, 5 bateaux de la U.S. Navy s'adjoignirent à cette unité et formèrent ce qu'on appela trop largement «la Flotille Haïtienne». Officiers et marins des Garde-Côtes pouvaient dès lors entreprendre sur une grande échelle, leur instruction pratique et accompagner la U.S. Navy dans ses patrouilles et ses déplacements le long de nos côtes. Cependant, équipé pour les nécessités de la guerre, la partie principale des attributions du Service restait inaccomplie du fait qu'il ne disposait même pas d'une unité pour poser les bouées. Ce fut le comble quand vers 1943, la seule chaloupe en activité de service fut mise hors d'état d'opération. Heureusement, dès le début de 1942, les exigences de la guerre avaient déjà valu l'extinction de tous les phares et même l'enlèvement de la plupart des bouées.

Par contre, l'année 1945 devait amener une légère détente, le Gouvernement haïtien devait bénéficier de la loi Prêt-Bail en recevant du Gouvernement américain un patrouilleur de 83 pieds, convenablement équipé. La mise en opération de cette unité baptisé «GC-1 Savannah» et montée par un équipage cent pour cent haïtien donna lieu à la Base de Bizoton à une émouvante cérémonie.

Le même jour, les officiels américains remettaient solennellement

à l'État haïtien la «Cale de Halage» assurant désormais la mise à sec de bateaux de 175 pieds de long et de 1000 tonnes de déplacement.

Mais le 19 août 1945, avec la fin de la guerre, la flotille américaine laissait la base de Bizoton, et la Mission navale rentrait aux États-Unis laissant au Service des «Garde-Côtes» un personnel haïtien suffisamment entraîné; malheureusement elle le laissait aussi en présence de graves problèmes dont la solution s'imposait d'urgence; il s'avérait en effet d'une impérieuse nécessité de rétablir la sécurité de nos côtes en modernisant nos phares et en remplaçant les aides à la navigation.

Comme pour la réorganisation du Service des Garde-Côtes, le Gouvernement américain nous facilitait aussi la création de notre Corps d'Aviation; mais ce 4ème Service spécial devait par contre obliger le Gouvernement haïtien à faire des sorties de fonds assez pénibles. À l'arrivée des 6 avions Douglas O-38 E, transférés au Gouvernement haïtien à la faveur de la loi «Prêt-Bail», il fallait naturellement élargir le cadre des officiers haïtiens et penser à la formation technique de nos hommes. Malheureusement, ces appareils n'étaient point des avions d'entraînement et ils furent endommagés au cours de l'instruction de nos pilotes; quelques mois après d'ailleurs, 4 de ces appareils étaient déjà hors d'usage et les deux autres durent être uniquement affectés à la patrouille de nos côtes. Le retour de nos pilotes et techniciens à l'entraînement aux États-Unis facilitait l'inauguration officielle du Corps d'Aviation le 16 octobre 1942; cependant, les officiers haïtiens durent d'abord travailler sous la supervision de la Mission aérienne américaine.

Le Corps d'Aviation opérait dans les premiers temps avec un effectif de douze officiers et quarante-quatre enrôlés, et avait pour attribution:

- a) La patrouille aérienne du territoire de la République.
- b) La surveillance des côtes.
- c) Le transport des membres de la Garde d'Haïti et des hauts fonctionnaires du Gouvernement.

Les dépenses effectuées pour le fonctionnement du Corps d'Aviation dépassèrent les prévisions et augmentèrent sensiblement du fait de la construction des pistes d'atterrissage en province et de leur entretien, alors que, déjà, les frais d'entretien des avions et ceux nécessités par l'entraînement de nos pilotes imposaient un effort considérable. Les sacrifices furent grands, mais les résultats furent magnifiques. Le 9 septembre 1943, le Capitaine Edouard Roy, G. d'H., put être officiellement installé comme Commandant du Corps d'Aviation; les Officiers haïtiens en prenant charge toutes les Sections du Corps d'Aviation, endossaient leur responsabilité et dès lors, nos avions, pilotés par nos seuls éléments, sillonnèrent le ciel haïtien. Si les civils, au début, avaient manifesté un certain pessimisme qu'on ne s'expliquait d'ailleurs pas, ils procurèrent eux-mêmes pourtant dans la suite à nos pilotes leur plus grande satisfaction, en étalant au grand jour cette confiance sans borne qui fait actuellement la fierté de l'Armée d'Haïti.

Le 18 Juillet 1945, c'est la fin de la Grande Convulsion, mais pas la fin de nos soucis. Si la Garde d'Haïti a pu bénéficier d'une situation

créée par la guerre, en voyant s'élargir le cadre de ses activités par la création du Corps d'Aviation et la réorganisation du Service des Garde-Côtes, elle se trouvera par ailleurs en butte à de sérieuses difficultés dues aux activités débordantes des propagateurs des idées nouvelles, au service du Communisme International.

Partout dans le monde, ce nouveau «Credo» que des chefs d'orchestre d'un nouveau genre se chargeaient de diffuser sous le masque d'une Liberté et d'une Égalité frelatées, attirait en effet par la nouveauté de ses idées et la sincérité apparente de ses buts. La tâche ne fut pas difficile à ces apôtres du Communisme, si l'on pense à l'accueil sympathique que partout on réservait à ces camarades que favorisait une certaine intimité née de la Guerre.

Le 3 Janvier 1946, une décision du Gouvernement, décision de peu d'importance à première-vue, — la fermeture du journal des étudiants «*La Ruche*» à tendance franchement communiste — sera le point de départ de grands événements dans le Pays. Elle donnera lieu le 6 Janvier 1946 à une manifestation des élèves des écoles et des étudiants en protestation contre la décision du Gouvernement. Malheureusement, un Communiqué du Bureau d'Information à la Presse (BIP) venait encourager peut-être leur audace en annonçant ce même jour: «La Police, d'ordre du Gouvernement, a accordé la protection nécessaire aux jeunes gens manifestant contre cette décision»; et, les événements se précipitent; le 7 Janvier c'est déjà la grève générale des écoliers et des étudiants, largement exploitée par les politiciens. Les autorités civiles s'en chargent, hélas! aux hésitations suivront les maladresses puis les menaces; la Garde d'Haïti, tenue à l'écart des tractations politiques, sera malheureusement gênée dans ses mouvements, par les ordres et contre-ordres d'un Haut Commandement très décoratif en temps de calme, mais assez lourd en période de troubles, Haut Commandement d'ailleurs jalousement gardé par un Commandant en Chef civil et inexpérimenté. Les assoiffés du Pouvoir en profiteront pour mettre sérieusement en péril l'ordre et la paix publics.

La situation sera particulièrement compromise quand, le 10 Janvier, le Cabinet démissionnera et que le Président de la République lui-même sera acculé à reconnaître le fait pénible mais vrai qu'il n'avait même plus les possibilités de former un nouveau Cabinet. Un farouche Leader de l'opposition ne tiendra-t-il pas à peu près ce langage au Chef en son propre Palais: «Les libertés que vous allez octroyer arrivent trop tard; les événements vous ont précédé, il ne vous reste plus qu'à former un Cabinet de coalition, puis, Excellence, vous démissionnerez». C'était plus que vrai hélas! la Grève Générale avait gagné les centres vitaux du pays; en province comme à la Capitale, le gros peuple des faubourgs, chauffé à blanc, grondait d'impatience.

Pour éviter le pire, et bien à contre coeur, la Garde d'Haïti devra endosser les lourdes responsabilités du Pouvoir pour le redressement d'une situation qui de jour en jour s'avérait plus menaçante pour la vie même de la Nation. Le 11 Janvier 1946, le Haut-État-Major constituera un «Comité Exécutif Militaire» sous la Présidence du Colonel

Franck Lavaud, avec l'Assistance des Majors Antoine Levelt et Paul Magloire. Ce même jour, le nouveau Gouvernement adressa au Peuple Haïtien cette mémorable Proclamation :

«Le 11 Janvier 1946.

Proclamation

Devant la situation exceptionnellement tragique que connaît le Pays à l'heure actuelle, et l'impossibilité pour le Gouvernement de former un nouveau Cabinet dans lequel seraient représentés tous les partis qui ont exprimé leurs desiderata, devant l'échec des efforts tentés de bonne foi pour arriver à une conciliation qui ramènerait l'ordre et le calme dans la vie haïtienne, l'Armée, par l'organe de son Haut État-Major, a pris la décision de demander au Président de la République d'abandonner ses pouvoirs, et de se constituer en Comité Exécutif Militaire pour assurer les obligations d'État, en attendant la solution des problèmes qui se posent. Nous n'avons aucune ambition politique. Nous désirons seulement obtenir que la quiétude revienne dans les familles et la paix dans les rues. Nous garantissons toutes les libertés demandées pour l'instauration d'un régime entièrement démocratique.

Dès que le calme reviendra, — et nous sommes persuadés que le peuple haïtien comprendra la nécessité de nous aider à le ramener — nous garantissons que le peuple sera appelé à élire librement ses représentants, et le Comité Exécutif Militaire remettra le pouvoir à celui qui aura été choisi par les mandataires de la Nation.

Nous faisons un appel urgent au Peuple haïtien pour qu'il nous fasse confiance et reprenne immédiatement la vie normale, condition essentielle d'une sage et rapide solution des problèmes actuels.

L'ex-Président Elie Lescot est actuellement prisonnier en sa résidence au Manoir des Lauriers, sous la surveillance de l'Armée.

Les membres du Comité Exécutif Militaire :

Colonel Franck LAVAUD,
Président du Comité Exécutif Militaire.
Major Antoine LEVELT,
Membre.
Major Paul E. MAGLOIRE,
Membre.»

Ce 11 Janvier 1946 fut pour la Garde d'Haïti une journée d'apothéose; les membres du Comité Exécutif Militaire, en tenue de campagne, aux trois quarts étouffés par les manifestants ivres de joie, seront portés en triomphe et devront accepter de parader dans les principales rues de la Capitale aux acclamations d'une population en délire.

La situation ne revint pourtant pas au calme immédiatement; les politiciens n'accepteront pas que le Pouvoir tombe ainsi du ciel à la seule gloire de nos militaires qui n'avaient rien fait, à leur avis, pour bénéficier de telles faveurs du Peuple. Dans la soirée même, se présentèrent au Grand Quartier-Général les Leaders d'un Comité dit de «Salut Public» pour réclamer non pas la faveur de participer au

Gouvernement, mais plutôt le «Pouvoir» lui-même. Malgré les mesures prescrites pour apaiser les esprits et les garanties données aux leaders, de gros nuages s'amoncelaient à l'horizon.

La Garde d'Haïti devra user d'abord de tact et de patience; mais quand le 13 Janvier, les instincts dérégés des faubourgs se manifesteront bruyamment pour la Croisade de la Faim et de la Misère à l'assaut des privilèges et des droits, au seul profit de la licence, pour l'instauration d'un Régime de Discorde et d'Anarchie; quand, comme en 1915, les vaisseaux de guerre étrangers croiseront au large de Port-au-Prince, menaçant la Nation elle-même, pénétrée de la gravité de la situation, la Garde d'Haïti, alors, ne reculera pas devant les mesures énergiques, et l'ordre sera imposé.

La situation devenant plus nette, les Membres du Comité Exécutif Militaire qui, au début des événements, s'étaient trouvés dans l'obligation de se saisir des rênes du Pouvoir, jugèrent le moment arrivé de se retirer après la formation d'un Gouvernement Provisoire composé de civils. Il ne pouvait être question naturellement de penser aux leaders des partis politiques, qui étaient pour la plupart des candidats à la Présidence. Dans la nuit du 4 Février 1946, les Membres du Tribunal de Cassation furent convoqués au Grand Quartier-Général de la Garde d'Haïti où les Membres du Comité Exécutif leur firent part de leur décision de leur confier le soin de former le Gouvernement Provisoire de la République. Pris au dépourvu, les Membres du Haut Tribunal sollicitèrent l'autorisation de se consulter à huis clos. Après de laborieuses discussions, paraît-il, ils portèrent à la connaissance du Comité Exécutif Militaire qu'ils avaient décidé de décliner cet honneur.

Ce furent sept mois de lutte incessante où officiers et soldats, constamment sur la brèche, à l'exemple même des Membres du Comité Exécutif Militaire, donnèrent à la patrie le meilleur d'eux-mêmes, pour le plus grand triomphe de l'Ordre et de la Liberté.

Mais le Comité Exécutif Militaire avait fait une promesse, il a su la tenir: des élections générales du 12 mai 1946 sortirent dans la plus grande liberté les nouvelles Chambres législatives qui élirent le 16 août 1946, M. Dumarsais Estimé, président de la République. Ce 16 août 1946, le Colonel Franck Lavaud et les Majors Antoine Levelt et Paul E. Magloire descendaient les marches du Pouvoir, la tête haute, emportant avec eux la satisfaction intime d'avoir acquis la considération de leurs concitoyens et de n'avoir pas démerité de la Patrie.

Le 16 Août 1946, M. Dumarsais Estimé, librement élu par l'Assemblée Nationale, se fera le porte-parole de la Nation; au moment même de la transmission des Pouvoirs au Palais National, il dira à ces trois Officiers regagnant leurs Casernes: «Vous avez ainsi, vous qui, par votre formation, entraînement et discipline de corps, sembliez être nés pour l'exercice du Pouvoir Absolu, donné à tous un exemple de désintéressement et d'esprit démocratique qui ne sera pas oublié.» Plus tard, le Doyen de la Presse haïtienne ajoutera: «Pour être juste, nous avouons que le Pays doit au Comité Exécutif Militaire de la reconnaissance pour avoir su maintenir l'ordre et garantir la liberté

de la Presse», tandis que le Sénat de la République, appréciant à sa juste valeur les services rendus par ces éminents Officiers, à des heures combien graves pour la Nation, déclarera, au cours de la mémorable séance du 5 septembre 1946: «*Le Comité Exécutif Militaire a bien mérité de la Patrie*». En récompense de leurs dévoués et distingués services, le Colonel Franck Lavaud sera promu au grade de Général de Brigade, les Majors Antoine Levelt et Paul Magloire, au grade de Colonel.

Libéré des soucis du Pouvoir, le Haut État-Major de la Garde d'Haïti se remettra à la tâche, et nombre de projets seront étudiés pour l'évolution de l'Organisation. Il en sortira d'abord la création de la Section de T.S.F.: les derniers événements avaient particulièrement contribué à souligner l'importance des communications; mais ce nouveau service spécial ne devait pourtant pas bénéficier immédiatement des fonds permettant son épanouissement. Puis, l'Organisation changera de nom; la loi du 29 Mars 1947, conformément à la Constitution, faisait désormais de la Garde d'Haïti: «*l'Armée d'Haïti*». En fait, cette dénomination n'apportera aucun changement, néanmoins, elle sera plus en harmonie avec les attributions d'une organisation qui s'éloignait de plus en plus de sa conception initiale de simple Corps de Police. Par contre, cette même loi prévoyait le détachement des Forces de Police de l'Armée pour la formation d'un Corps nouveau dénommé «*Police Rurale et Urbaine*», dont les membres devaient être soumis à la responsabilité civile et pénale. Cette dernière prévision comme d'ailleurs la loi du 19 Décembre 1947, rendant le Service Militaire obligatoire, resteront lettres mortes, l'économie du Pays ne paraissait pas encore être prête à supporter ces nouvelles charges.

En dehors de ces deux mesures dont la mise en application aurait profondément modifié la structure de l'Organisation, il n'est à signaler de la part du Gouvernement du 16 Août aucune mesure bien importante intéressant l'Armée d'Haïti.

Cependant, vers 1948, les Services de Police de l'Armée d'Haïti devaient connaître de grandes activités, à Port-au-Prince plus particulièrement où la recrudescence d'un sot et ridicule préjugé antérieurement exploité à fond par des politiciens qui en avaient fait leur plate-forme électorale, mettra encore face à face deux catégories d'hommes d'État qu'en somme différenciaient non pas tant leurs programmes de Gouvernement, mais plutôt la nuance de l'épiderme. Ce sera dès lors le rappel d'un passé de luttes fratricides, envenimé par la polémique haineuse et ses propos démagogiques. Cette pénible situation évoluera hélas! en s'accroissant... le Président de la République ne saura pas à temps intervenir énergiquement. Ce sera le «*commencement de la fin*» d'un régime qui s'était pourtant inauguré sous le signe de l'Union: «*J'en appelle à l'Union Sacrée*, disait en effet M. Dumarsais Estimé, Président de la République, à sa prestation de serment, le 16 août 1946, j'en appelle à tous les adversaires d'hier, quels qu'ils soient, quelle qu'ait été la violence de leurs attaques. C'est l'heure où chacun de nous doit démontrer que la Patrie est la première et la plus sacrée de ses préoccupations». Mais le destin devait en disposer

différemment; la situation devait en effet se compliquer particulièrement pour le Gouvernement au mois d'octobre 1949, quand se déclencha la bataille électorale alors que déjà une sérieuse controverse opposait le Sénat de la République à la Chambre des Députés au sujet de la possibilité d'une Révision Constitutionnelle contre quoi le Sénat s'était fermement opposé.

Le 3 mai 1950, des Sénateurs formant la majorité du Sénat, abandonnaient leurs sièges en protestation contre les insultes que leur avaient adressées de farouches partisans du Gouvernement; la séance sera alors levée.

La surexcitation sera telle à Port-au-Prince que le moindre petit fait menaçait de dégénérer en événement grave; un vent de grève soufflait sur le Pays.

Le 8 mai 1950, au marché Vallière, la contre-manifestation qui suivit une importante manifestation contre le Gouvernement du Président Estimé, jettera la panique au bord de mer; les commerçants fermeront leurs portes... Le projet de révision constitutionnelle et ses larges perspectives semblaient mettre la vie même du Gouvernement en danger.

Dans les positions clés du Gouvernement, s'étaient malheureusement infiltrés des éléments inquiétants qui portèrent les événements à leur point culminant; surexcitée par leurs propos haineux, gonflée de fallacieuses promesses, la population en guenille des faubourgs, hostile et menaçante, se dirigea vers le Sénat de la République dont elle saccagea le mobilier et les archives; ce devait être plus tard le tour des résidences des Sénateurs de l'Opposition et des établissements privés que la Police sauva de justesse.

Le Président de la République n'avait pas su, hélas! se dégager à temps de l'emprise de ses conseillers impulsifs et vindicatifs, les événements devaient jeter le désarroi dans les esprits, l'atmosphère était saturée de vagues menaces, la crise menaçait de dégénérer d'un moment à l'autre en anarchie. Le Président Estimé dut donner sa démission.

Encore une fois, une décision rapide s'imposait: L'Armée d'Haïti devra, pour sauver la Nation en péril, endosser une nouvelle fois les responsabilités du Pouvoir. Le 10 Mai 1950, le Haut État-Major constituera la «Junte Militaire de Gouvernement» avec les mêmes Officiers qui en 1946, avaient replacé la Nation dans la légalité.

Ils adressèrent, le même jour, cette vibrante Proclamation à la Nation:

«Peuple Haïtien,

Le pays, depuis le 3 Avril dernier, traverse une situation compliquée et dangereuse qui a arrêté la vie de la Nation. Des éléments inquiétants se sont habilement infiltrés dans les positions clés du Gouvernement de la République et par leur action maintiennent une agitation continue dans les esprits.

Le Président de la République a perdu le contrôle des événements qui se sont développés avec une extrême rapidité vu l'ambition de certains depuis le rejet de la révision constitutionnelle par le Sénat.

Devant cet état de choses inextricable et devant l'impossibilité pour le pays de continuer sa marche dans le calme et dans la paix, l'Armée, pour ne pas avoir à se trouver devant une situation incontrôlable, a décidé, par l'organe de Son État-Major, de prendre les mesures nécessaires pour la sauvegarde de la paix publique.

De l'accord unanime des Officiers, il a été demandé aux membres de la Junte de 1946 d'accepter une nouvelle fois à se dévouer au salut de la Patrie.

En face des graves dangers que courent le Pays et la vie des familles nous avons endossé la responsabilité de dénouer la crise.

Nous donnons l'assurance, comme nous l'avons déjà fait dans un récent passé, que nous respecterons intégralement les engagements internationaux pris par la République d'Haïti, nous maintiendrons les normes démocratiques et garantissons la sécurité publique et le respect des biens.

Nous demandons à tous de nous donner leur appui moral pour nous aider dans la lourde tâche que nous assumons aujourd'hui.

Le Président Dumarsais Estimé, ayant démissionné, se trouve ainsi que sa famille sous notre entière protection.

Nous faisons appel à la confiance de la Nation pour que la vie puisse reprendre son cours normal.

Franck LAVAUD,
Général de Brigade, Armée d'Haïti,
Président de la junte.
Antoine LEVELT,
Colonel, Armée d'Haïti,
Membre.
Paul E. MAGLOIRE,
Colonel, Armée d'Haïti,
Membre.»

Le message du C.E.M.

Messieurs les Honorables Membres de l'Assemblée Nationale,

Les événements de Janvier, qui ont abouti à la chute d'un Gouvernement et à l'abolition d'un système politique, sont encore trop présents à la mémoire de tous pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler les causes et les développements. D'ailleurs, nous nous croyons empêchés, par le rôle que nous avons été amenés à jouer dans la politique du pays, de juger ou de commencer cette Révolution dont les historiens diront demain les beautés, les grandeurs et aussi les faiblesses nécessaires.

Vous savez tous que le 11 Janvier 1946, sous la pression d'un vaste mouvement populaire, dont les revendications n'étaient que l'éclosion d'un ferment révolutionnaire latent, le Gouvernement de M. Elie Lescot s'écroula, laissant le pays en face d'une crise politique sans précédent dans nos annales. Ce n'était pas seulement la chute d'un homme, c'était surtout une rupture violente avec tout ce que représentait le système de Gouvernement en Haïti depuis des années, une rupture avec un

ordre social, avec des idées longtemps en honneur. Ce jour-là, le pays tout entier avait rompu avec l'ancien ordre de choses; mais dans l'enthousiasme et le délire de la liberté reconquise on ne pensa guère qu'il fallait, sans perdre une seconde, en assurer le contrôle et la nouvelle orientation pour ne pas aller à l'anarchie. La Garde d'Haïti, qui n'est, ni ne représente un parti politique, qui est, et entend rester exclusivement la gardienne de la paix publique, a cru de son devoir, dans l'intérêt de l'ordre et aussi pour sauvegarder les idées nouvelles au nom desquelles tout un passé venait d'être aboli, a cru devoir, en tant que seule force organisée, de se constituer en Gouvernement Provisoire pour permettre au pays de s'aménager à nouveau sans soubresauts fatals.

Cette décision à laquelle était étrangère toute ambition politique et qui procédait uniquement du désir d'assurer à un tournant extrêmement difficile de notre vie nationale, la transition dans la paix, cette décision a été exprimée en termes clairs le 11 Janvier dans la proclamation de constitution du C.E.M. qui donna à la Nation des garanties formelles sur le sens de son intervention et jura sur l'Honneur de se conformer à ses engagements.

Cette responsabilité que nous avons prise devant l'Histoire n'a pas manqué de nous paraître écrasante dès la minute où elle s'est imposée à notre conscience de soldats et de citoyens d'un pays en pleine révolution. Mais nous croyons avoir tenu nos promesses envers la nation en arrivant dans l'ordre, sans luttes fratricides, aux élections du 12 Mai 1946 et à cette Assemblée prestigieuse issue de la libre volonté des citoyens de vivre une ère nouvelle et plus digne de leur statut de peuple indépendant.

Nous savions d'autre part que pour arriver à ce résultat, au milieu de passions vives et d'intérêts de tous ordres, il serait parfois nécessaire de sacrifier notre désir de conciliation et de concession. Aussi, avous-nous fait quand il le fallait, et sans hésiter, abstraction de toute sentimentalité dangereuse, nous exposant ainsi au jugement sévère d'une opinion publique encore sujette aux emballements, pour accomplir notre devoir tel que nous le dictaient notre patriotisme et notre sens des affaires où n'entre aucune politique personnelle ou de parti. Nous sommes persuadés que vous, de cette Honorable Assemblée, saurez saisir les raisons qui nous ont portés à agir comme nous l'avons fait; nous avons également la conviction que le vrai peuple saura lui aussi les discerner demain.

Voilà pourquoi, parvenus presque au terme de notre mission, nous éprouvons une réelle fierté à vous adresser, Messieurs, notre salut patriotique et à vous dire que nous croyons avoir réussi, sinon à imprimer au pays sa nouvelle direction, du moins à sauver ce qui devait survivre pour que les acquisitions de la Révolution ne soient perdues par le fait d'agitations stériles susceptibles d'annihiler tous les efforts tentés de bonne foi par des citoyens sincères.

Vous pouvez constater que la Presse est entièrement libre, que d'un autre côté, les citoyens peuvent librement s'organiser en partis politiques et diffuser toutes les idées qui, jusqu'au 7 Janvier, étaient

frappées d'ostracisme par les dirigeants de ce pays. Jamais les affaires de l'État n'ont été plus ouvertement ni plus largement discutées, et toute question intéressant le pays est désormais affaire de chaque citoyen exerçant ses droits sacrés de critique et d'expression. Les syndicats se forment pour la défense des intérêts des ouvriers, des travailleurs, des professionnels. La façon dont la presse en général sanctionne les moindres actes du Comité Exécutif Militaire prouve assez que la Révolution n'est pas morte, qu'elle ne peut pas mourir comme on se plait à le dire. Maintenant un autre vent souffle sur la République, et, ce serait à notre avis un crime de lèse Patrie, que de permettre au moment où la Démocratie s'installe chez nous, à des agitateurs qui n'envisagent nullement les intérêts supérieurs de la Nation, de plonger à nouveau le pays dans l'anarchie. Ce qui a été sauvé et conquis, nous entendons le remettre nous-mêmes et dans l'ordre; et, c'est à vous, représentants authentiques du peuple et à l'Exécutif que vous aurez choisi qu'il reviendra de le recevoir pour en faire usage, selon votre conscience de patriotes et de révolutionnaires dans le sens le plus pur du mot.

Certes, il reste beaucoup à faire pour que la Révolution atteigne ses buts, puisque, nous savons n'avoir pas résolu tous les problèmes qui se sont présentés pêle-mêle dès le lendemain du 11 Janvier. Le manque de temps, les impossibilités matérielles, le souci de l'ordre public, voire les innombrables considérations politiques dont il fallait tenir compte ont empêché le Comité Exécutif Militaire d'aller plus avant dans la Réforme qui s'imposait. Nous avons cru sage de ne pas nous improviser du jour au lendemain hommes d'État en prenant des lois et en posant des actes sans nous préoccuper de savoir si ces lois ou ces actes auraient l'approbation du peuple et s'ils rentreraient dans le cadre des changements que vous autres constituants comptez apporter à l'Édifice National. Toutes ces considérations vous prouvent que l'Oeuvre que nous vous remettons est loin d'être parfaite. L'état dans lequel nous vous la livrerons ne nous inquiète pas outre mesure, nous sommes persuadés en effet que vous saurez à force de sagesse et de patriotisme la compléter dans le sens de la Révolution.

Vous allez inaugurer les travaux de reconstitution de la Nation. Le pays aura une nouvelle constitution et un Président définitif. Comme vous, comme le peuple, Nous, du Comité Exécutif Militaire, sommes anxieux de revenir à notre condition normale, n'ayant jamais, à aucun moment de notre gestion désiré garder un pouvoir que nous avons pris, avec ses risques et ses responsabilités, délibérément et sans tergiverser, conscients du danger qu'il y avait à hésiter ou à attendre. Nous avons une confiance absolue en votre patriotisme et en votre souci de bien faire, nous avons confiance dans les sentiments du peuple dont les aspirations vers plus de liberté et plus de justice inspireront vos délibérations. Croyez que jusqu'à la minute où nous remettons le pouvoir au gouvernement définitif, nous serons entièrement disposés à garantir la sincérité et la quiétude de vos travaux.

C'est dans ces sentiments que nous vous prions, Messieurs les

Honorables Membres de l'Assemblée Nationale, de recevoir l'assurance de notre haute considération.

Franck LAVAUD, Colonel G. d'H.
Président du Comité Exécutif Militaire

Antoine LEVELT, Major G. d'H.
Membre du Comité Exécutif Militaire

Paul E. MAGLOIRE, Major G. d'H.
Membre du Comité Exécutif Militaire

Aux Honorables Membres de l'Assemblée Nationale.
Maison Nationale.

CHAPITRE 4

La montée des forces nouvelles